

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION INTERMINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

ANCIENS COMBATTANTS,
MÉMOIRE ET LIENS
AVEC LA NATION



NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2021 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2021, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2021 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2021. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2020 peuvent avoir été retraitées.

Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2021, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2020 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe :**

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

SOMMAIRE

MISSION : Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation	7
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	10
PROGRAMME 167 : Liens entre la Nation et son armée	13
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	14
Objectifs et indicateurs de performance	16
1 – Sensibiliser chaque classe d'âge à l'esprit de défense par une JDC de qualité et pour un coût maîtrisé	16
2 – Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes éloignés de l'emploi	18
Présentation des crédits	20
Justification au premier euro	24
<i>Éléments transversaux au programme</i>	24
<i>Justification par action</i>	28
01 – Liens armées-jeunesse	28
02 – Politique de mémoire	32
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	36
PROGRAMME 169 : Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	37
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	38
Objectifs et indicateurs de performance	40
1 – Liquider les dossiers avec la meilleure efficacité et la meilleure qualité possibles	40
2 – Régler les prestations de soins médicaux gratuits avec la meilleure efficacité possible	41
3 – Fournir les prestations de l'ONAC-VG avec la meilleure efficacité possible	42
4 – Fournir les prestations médicales, paramédicales et hôtelières aux pensionnaires de l'Institution nationale des Invalides au meilleur rapport qualité-coût	43
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	45
Justification au premier euro	53
<i>Éléments transversaux au programme</i>	53
<i>Justification par action</i>	58
01 – Administration de la dette viagère	58
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité	62
03 – Solidarité	68
07 – Actions en faveur des rapatriés	75
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	77
Opérateurs	79
INI - Institution nationale des Invalides	79
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre	85
Conseil national des communes « Compagnon de la Libération »	90
PROGRAMME 158 : Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	95
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	96
Objectifs et indicateurs de performance	97
1 – Améliorer le délai de paiement des dossiers d'indemnisation des victimes de spoliations après l'émission des recommandations favorables	97
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	99
Justification au premier euro	103
<i>Éléments transversaux au programme</i>	103

Justification par action	111
01 – Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation	111
02 – Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale	114
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	116

MISSION

Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation

Bilan de la programmation pluriannuelle

BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

La mission interministérielle « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » exprime la reconnaissance de la Nation envers le monde combattant et les victimes de guerre et d'actes de terrorisme. Elle porte également le devoir de mémoire et de réparation, ainsi que la transmission de l'esprit de défense. En 2021, elle comportait les programmes 167 « Liens entre la Nation et son armée » (politiques concourant à la diffusion de l'esprit de défense), 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » (actions et interventions au profit de ce dernier) et 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale ».

En ce qui concerne les actions menées par le ministère des armées au profit de la jeunesse, en 2021, l'activité de la direction du service national et de la jeunesse (DSNJ) a de nouveau été perturbée par la pandémie de Covid-19. La journée défense et citoyenneté (JDC) a dû être adaptée aux exigences sanitaires : un format entièrement dématérialisé a été retenu au premier semestre, les sessions en présentiel ayant été rétablies à partir du 9 juin (une demi-journée au lieu d'une journée complète), permettant la prise en charge de près de 920 000 jeunes. En parallèle, la DSNJ a organisé et conduit la journée de défense et de mémoire (JDM), au profit de près de 15 000 volontaires du service nationale universel (SNU).

Malgré le contexte sanitaire, le service militaire volontaire (SMV), service à compétence nationale rattaché à la DSNJ, a également poursuivi son développement en 2021, avec 1 229 jeunes métropolitains volontaires incorporés aux armées (pour un objectif fixé à 1 200 personnes). Permettant l'inclusion sociale de jeunes métropolitains en difficulté, au travers de formations dispensées dans des centres dédiés, le SMV a bénéficié de la création d'une nouvelle antenne à Marseille, conformément à la volonté du Président de la République.

En matière de politique de mémoire, l'année 2021 a également vu se poursuivre plusieurs cycles de commémorations : 150^e anniversaire de la guerre de 1870, 80^e anniversaire de la Seconde Guerre mondiale, 30^e anniversaire de la guerre du Golfe. S'agissant des lieux de mémoire honorant les soldats morts au combat, un grand nombre d'études de maîtrise d'œuvre ont été réalisées cette année en vue de la restauration prochaine de certains sites.

Enfin, sur le plan de la reconnaissance et de la réparation, le programme 169 a également été affecté par la situation sanitaire en 2021, qui s'est notamment traduite par la hausse des dépenses du régime d'assurance-maladie des invalides de guerre. La politique de consolidation des droits des ressortissants du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG) s'est toutefois poursuivie, en particulier au profit des conjoints survivants de grands invalides et de certains pensionnés directs, ainsi que des anciens membres des forces supplétives d'Algérie et de leurs familles.

BILAN DES RÉFORMES

La modernisation des opérateurs de la mission s'est poursuivie en 2021, deuxième année de l'application du contrat d'objectif et de performance de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG). Une nette amélioration du délai de traitement des cartes et titres est relevée (passant de 135 à 91 jours), permise par la centralisation et la dématérialisation des activités concernées, qui devra être consolidée dans les prochaines années.

COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

Conformément aux dispositions de l'article 59 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, le ministère des armées s'est engagé dans le développement d'un dispositif de comptabilité analytique pour « mesurer les coûts d'une structure, d'une fonction, d'un projet, d'un bien produit ou d'une

prestation réalisée et, le cas échéant, des produits afférents en vue d'éclairer les décisions d'organisation et de gestion ».

Ce dispositif de comptabilité analytique des services est conçu pour s'adapter aux besoins de chaque entité. Les informations économiques produites sont utiles au pilotage opérationnel des activités par les directions et les services. Elles permettent d'adosser des coûts à des réalisations physiques et d'apporter un éclairage sur le coût des moyens mis en œuvre par les services pour réaliser les missions qui leur sont confiées. Son élaboration est pilotée par la direction des affaires financières du ministère des armées.

Dans le périmètre de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation », la comptabilité analytique a permis de mesurer le coût de la journée défense et citoyenneté (JDC), ainsi que des points spécifiques portant sur le service militaire volontaire (SMV).

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : Sensibiliser chaque classe d'âge à l'esprit de défense par une JDC de qualité et pour un coût maîtrisé (P167)

Indicateur 1.1 : **Taux de satisfaction du jeune au regard de la JDC (P167)**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Intérêt de la JDC du point de vue du jeune	%	84	87,47	84	84	90	85
Impact de la JDC sur l'image des armées	%	89	89,55	89	89	91,3	90

OBJECTIF 2 : Liquidier les dossiers avec la meilleure efficacité et la meilleure qualité possibles (P169)

Indicateur 2.1 : **Délai moyen de traitement du flux des dossiers de pension militaire d'invalidité (P169)**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Délai moyen de traitement du flux de dossiers de pension militaire d'invalidité	jours	228	263	230	250	247	215

Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation

Mission | Récapitulation des crédits et des emplois

Récapitulation des crédits et des emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2021 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2021 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
167 – Liens entre la Nation et son armée			
Prévision	43 315 173	43 614 482	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	38 479 926	38 358 956	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	4 835 247	5 255 526	
Exécution	38 953 578	38 823 069	
169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant			
Prévision	1 974 292 681	1 978 544 588	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	1 954 150 913	1 957 850 913	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	20 141 768	20 693 675	
Exécution	1 971 493 108	1 975 197 616	
158 – Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale			
Prévision	93 316 078	93 316 078	16
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	93 138 212	93 138 212	16
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	177 866	177 866	
Exécution	87 305 403	87 265 853	15
Total Prévision	2 110 923 932	2 115 475 148	16
Total Exécution	2 097 752 089	2 101 286 538	15

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2020	2021	2020	2021
167 – Liens entre la Nation et son armée	30 768 098 25 769 200	39 239 857 38 953 578	30 753 520 25 583 683	39 118 887 38 823 069
01 – Liens armées-jeunesse	19 760 670 15 127 140	21 633 726 17 572 280	19 746 092 14 604 777	21 512 756 17 364 684
02 – Politique de mémoire	11 007 428 10 642 061	17 606 131 21 381 298	11 007 428 10 978 906	17 606 131 21 458 385
169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	2 023 427 073 2 058 747 251	1 954 300 913 1 971 493 108	2 037 127 073 2 071 895 295	1 958 000 913 1 975 197 616
01 – Administration de la dette viagère	1 571 889 714 1 609 331 447	1 495 669 868 1 500 940 239	1 571 889 714 1 609 331 447	1 495 669 868 1 500 940 239
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité	121 172 613 115 559 750	117 350 000 127 994 856	121 172 613 115 555 794	117 350 000 127 999 365
03 – Solidarité	311 741 802 314 294 121	316 500 077 317 777 045	325 441 802 327 446 121	320 200 077 321 477 045
07 – Actions en faveur des rapatriés	18 622 944 19 561 933	24 780 968 24 780 968	18 622 944 19 561 933	24 780 968 24 780 968
158 – Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	93 536 957 88 364 419	93 138 212 87 305 403	93 536 957 88 327 540	93 138 212 87 265 853
01 – Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation	42 482 860 41 072 973	41 962 848 38 329 018	42 482 860 41 036 094	41 962 848 38 289 468
02 – Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale	51 054 097 47 291 446	51 175 364 48 976 385	51 054 097 47 291 446	51 175 364 48 976 385

Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation

Mission Récapitulation des crédits et des emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2020	2021	2020	2021
167 – Liens entre la Nation et son armée	30 768 098 25 769 200	39 239 857 38 953 578	30 753 520 25 583 683	39 118 887 38 823 069
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	26 190 670 20 336 055	27 603 726 23 929 908	26 176 092 20 113 037	27 482 756 23 810 440
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 126 843	0 46 340	0 149 683	0 35 043
Titre 6. Dépenses d'intervention	4 577 428 5 306 301	11 636 131 14 977 330	4 577 428 5 320 963	11 636 131 14 977 586
169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	2 023 427 073 2 058 747 251	1 954 300 913 1 971 493 108	2 037 127 073 2 071 895 295	1 958 000 913 1 975 197 616
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	64 631 802 63 798 723	75 040 077 74 388 633	64 631 802 63 794 516	75 040 077 74 392 840
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 958 795 271 1 994 948 527	1 879 260 836 1 897 104 475	1 958 795 271 1 994 948 779	1 879 260 836 1 897 104 776
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 0	0 0	13 700 000 13 152 000	3 700 000 3 700 000
158 – Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	93 536 957 88 364 419	93 138 212 87 305 403	93 536 957 88 327 540	93 138 212 87 265 853
Titre 2. Dépenses de personnel	1 489 024 1 348 997	1 478 567 1 239 040	1 489 024 1 348 997	1 478 567 1 239 040
Autres dépenses :	92 047 933 87 015 422	91 659 645 86 066 363	92 047 933 86 978 543	91 659 645 86 026 813
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	691 561 542 432	496 003 503 820	691 561 505 553	496 003 464 270
Titre 6. Dépenses d'intervention	91 356 372 86 472 990	91 163 642 85 562 543	91 356 372 86 472 990	91 163 642 85 562 543
Total	2 147 732 128 2 172 880 870	2 086 678 982 2 097 752 089	2 161 417 550 2 185 806 518	2 090 258 012 2 101 286 538
Titre 2. Dépenses de personnel	1 489 024 1 348 997	1 478 567 1 239 040	1 489 024 1 348 997	1 478 567 1 239 040
Autres dépenses :	2 146 243 104 2 171 531 873	2 085 200 415 2 096 513 049	2 159 928 526 2 184 457 521	2 088 779 445 2 100 047 498
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	91 514 033 84 677 210	103 139 806 98 822 361	91 499 455 84 413 106	103 018 836 98 667 550
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 126 843	0 46 340	0 149 683	0 35 043
Titre 6. Dépenses d'intervention	2 054 729 071 2 086 727 819	1 982 060 609 1 997 644 348	2 054 729 071 2 086 742 732	1 982 060 609 1 997 644 905
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 0	0 0	13 700 000 13 152 000	3 700 000 3 700 000

PROGRAMME 167
Liens entre la Nation et son armée

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Isabelle SAURAT

Secrétaire générale pour l'administration

Responsable du programme n° 167 : Liens entre la Nation et son armée

Le programme 167 « Liens entre la Nation et son armée » regroupe les crédits dédiés aux politiques concourant à la diffusion de l'esprit de défense au sein de la Nation à travers deux actions distinctes : l'organisation de la journée défense et citoyenneté (JDC) et du service militaire volontaire (SMV) assurée par la direction du service national et de la jeunesse (DSNJ) et la mise en œuvre de la politique de mémoire du ressort de la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA).

Les actions menées par le ministère des armées au profit de la jeunesse, en appuyant l'engagement des armées, directions et services, visent à placer la jeunesse au cœur de la défense.

Comme en 2020, la crise sanitaire a fortement perturbé l'activité de la DSNJ et l'exécution de ses missions en 2021. Ainsi, la journée défense et citoyenneté (JDC), seul lien institutionnel formel subsistant entre les jeunes et les armées depuis la suspension de la conscription, n'a pas pu être mise en œuvre selon son format classique d'une journée de 8 heures en présentiel, mais uniquement selon des formats adaptés aux évolutions de la situation sanitaire :

- du 1er janvier au 9 juin 2021 en métropole : JDC en ligne, d'une durée de 2 heures, entièrement dématérialisée ;
- du 9 juin au 31 décembre 2021 : JDC adaptée, d'une durée de 3 heures 30.

Grâce à ce dispositif modulaire, près de 920 000 jeunes ont été reçus en JDC en 2021. Ces formats adaptés ont en outre permis d'accueillir ceux dont le passage en JDC prévu en 2020 avait été reporté en raison des périodes de confinement.

En parallèle, dans le cadre du service national universel (SNU), piloté par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS), la DSNJ a organisé et conduit la journée de défense et de mémoire (JDM) au profit de près de 15 000 jeunes volontaires.

En matière de coordination des actions jeunesse, la DSNJ a poursuivi le développement des actions en vue de renforcer le lien armées – jeunesse et l'attractivité du ministère. Cette mission s'inscrit désormais dans le cadre du plan « Ambition armées-jeunesse 2022 », lancé par la ministre déléguée en mars 2021, qui met en cohérence les différents dispositifs déployés au profit des jeunes.

Dans ce cadre, les classes de défense, les cadets de la défense et les périodes militaires d'initiation et de perfectionnement permettent aux jeunes de mieux connaître le quotidien des unités militaires. Avec les cordées de la réussite (tutorat) et les lycées de la défense (accueil de boursiers, classes préparatoires à l'enseignement de défense), le ministère des armées s'attache, par ailleurs, à accompagner et encourager les jeunes dans leur parcours éducatif et d'insertion socio-professionnelle. Enfin, l'accueil de stagiaires de tous niveaux, de contrats armées-jeunesse et de volontaires du service civique permet à chacune et chacun, selon ses souhaits, de découvrir et de mieux comprendre les enjeux de la défense nationale.

Le SMV, service à compétence nationale rattaché à la DSNJ, est un dispositif interarmées d'inclusion sociale des jeunes métropolitains en difficulté. Il offre aux jeunes de 18 à 25 ans éloignés de l'emploi la possibilité d'apprendre un métier parmi plus de 50 filières en adéquation avec les besoins des bassins d'emploi dans l'un de ses 7 centres. Fort de résultats probants et d'un taux d'insertion supérieur à 70 % depuis sa création, le SMV a poursuivi sa mission d'insertion avec 1229 volontaires stagiaires recrutés en 2021, accueillant ainsi 1457 bénéficiaires (dont 228 volontaires expert). A la demande du Président de la République, le SMV vient d'installer une nouvelle antenne à Marseille. En

2021, et malgré les circonstances liées à la crise sanitaire, le SMV est parvenu à atteindre et dépasser son objectif de 1200 jeunes, avec l'incorporation de 1 229 volontaires et a élevé le niveau d'insertion à 82 % (contre 70 % en 2020).

La politique de mémoire du ministère des armées vise à conserver et à transmettre les patrimoines issus des conflits contemporains et à ancrer la cohésion sociale dans la connaissance d'une histoire commune.

En 2021, les commémorations relatives aux poursuites du cycle du 150ème anniversaire de la guerre de 1870 (siège de Belfort, hommage à Denfert-Rochereau) et du cycle du 80ème anniversaire de la Seconde Guerre mondiale (combats des Forces Françaises Libres ; serment de Koufra du général Leclerc et actions de la Résistance intérieure ; hommage à Honoré d'Estienne d'Orves) ainsi que le 30ème anniversaire de la guerre du Golfe (opération Daguet) ont été réalisées.

Malgré la crise sanitaire, la restauration de la nécropole d'Eygalayes (Drôme) et les travaux de nettoyage des emblèmes et de changement des plaques à la nécropole nationale d'Amblény (Aisne) ont été achevés. Des travaux ont été entrepris afin d'assurer le nettoyage des emblèmes de la nécropole nationale de La Doua (Rhône), ainsi que les travaux de création d'un ossuaire à Pierrepont (Meurthe-et-Moselle) pour accueillir les dépouilles des 400 soldats retrouvés à Spincourt (Meuse). L'exercice 2021 a par ailleurs été marqué par la réalisation d'un grand nombre d'études de maîtrise d'œuvre, en vue de restaurer, dans les prochaines années, les sites les plus dégradés.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Sensibiliser chaque classe d'âge à l'esprit de défense par une JDC de qualité et pour un coût maîtrisé

INDICATEUR 1.1 : Taux de satisfaction du jeune au regard de la JDC

INDICATEUR 1.2 : Coût moyen par participant

OBJECTIF 2 : Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes éloignés de l'emploi

INDICATEUR 2.1 : Taux d'insertion professionnelle des volontaires du SMV (service militaire volontaire)

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Sensibiliser chaque classe d'âge à l'esprit de défense par une JDC de qualité et pour un coût maîtrisé

INDICATEUR mission

1.1 – Taux de satisfaction du jeune au regard de la JDC

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Intérêt de la JDC du point de vue du jeune	%	84	87,47	84	84	90	85
Impact de la JDC sur l'image des armées	%	89	89,55	89	89	91,3	90

Commentaires techniques

Les données sont issues des réponses des jeunes français(es) aux questionnaires d'évaluation au terme de leur JDC. Elles sont intégrées dans le système informatique « modernisation du passage des tests » (MOPATE), agrégées dans un « infocentre » de la DSNJ dédié et exploitées dans le cadre du suivi d'activité de la direction et utilisées pour la rédaction des documents budgétaires.

Sous-indicateur 1.1.1 « Intérêt de la JDC du point de vue du jeunes »

Cet indicateur permet de mesurer la satisfaction de l'utilisateur à l'issue de sa journée « Défense et citoyenneté ». Ce taux peut être calculé pour chaque site, pour une période donnée.

Explications sur la construction de l'indicateur : en fin de JDC, il est demandé aux jeunes de réagir à l'affirmation : « Dans l'ensemble, je suis satisfait(e) de cette journée » : les réponses « très satisfait » et « satisfait » sont prises en compte au numérateur de l'indicateur. Le dénominateur prend en compte le nombre de réponses enregistrées dans MOPATE pour cette question.

Sous-indicateur 1.1.2 « Impact de la JDC sur l'image des armées »

Cet indicateur évalue l'appréciation portée par les jeunes sur l'image de la défense et des armées au terme de la JDC. Ce taux peut être calculé pour chaque site, pour une période donnée.

Explications sur la construction de l'indicateur : en fin de JDC, il est demandé aux jeunes de réagir à l'affirmation : « La JDC m'a donné une meilleure image de la défense et des armées » : les réponses « d'accord » ou « plutôt d'accord » sont prises en compte au numérateur de l'indicateur. Le dénominateur prend en compte le nombre de réponses enregistrées dans MOPATE pour cette question.

Un traitement informatique sera réalisé à partir des questionnaires pour présenter à l'avenir une distinction genrée des réponses aux questions et permettre une appréciation plus fine de la satisfaction des jeunes Françaises et Français vis-à-vis de la JDC.

INDICATEUR

1.2 – Coût moyen par participant

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Coût moyen par participant	€	135,66	157,60	<140	<107	100,96	<140

Commentaires techniques

Le coût moyen de la JDC par participant est le résultat du rapport entre le budget total consacré à la JDC et le nombre de jeunes présents à la JDC sur une année.

Au numérateur : le budget total consacré à la JDC comprend la totalité des paiements supportés par le P 167 - BOP DSNJ (titres 3 et 6), la part estimée du soutien mutualisé des bases de défense consacrée à la JDC (P 178), la masse salariale de la DSNJ hors SMV (P 212), la masse salariale et les primes estimées des animateurs JDC (P 212 et P 152 pour les gendarmes) et les dépenses d'investissement (infrastructure et informatique : T5, P 212).

Au dénominateur : le nombre de jeunes présents à la JDC sur l'année N.

Source des données : le numérateur est extrait des restitutions Chorus avec un retraitement de la part de la DSNJ. Le dénominateur (nombre de présents) est extrait de la base de données (infocentre) de la DSNJ.

Limites et biais connus :

- Le numérateur a été affecté en 2020 et 2021 par des économies exceptionnelles liées à la sous-consommation ponctuelle de certains postes de dépense (alimentation, déplacement des jeunes, indemnités de déplacement des encadrants, etc.), induite par l'adaptation du format de la JDC au contexte sanitaire.
- L'outil analytique CHORUS CAN ne prend pas en compte les nouvelles missions de la DSNJ (JDM, actions en faveur de la jeunesse) et ne peut répartir les charges communes (notamment T2) entre les différentes missions de la direction. Cette limite conduit à majorer le coût de la JDC.

Compte tenu de la variabilité importante des participants au cours des deux dernières années en raison de la crise sanitaire, le coût moyen par participant connaît lui-même des variations importantes.

La cible 2023 a été redéfinie en conformité avec la nouvelle méthode à l'occasion du PAP 2022. Elle s'élève désormais à moins de 142€.

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 1.1 « Taux de satisfaction de l'utilisateur de la JDC »

Les résultats des deux sous-indicateurs sont supérieurs aux cibles fixées par le PAP 2021 et sont en progression par rapport à 2020, exercice qui s'était lui-même caractérisé par des résultats élevés. Malgré les changements de format de la JDC en raison de la crise sanitaire, l'intérêt des administrés et leur perception des armées n'ont donc pas été érodés. Ce constat devra être néanmoins confirmé avec une année complète sous format nominal restauré.

Afin de mener sa mission en période de crise sanitaire et éviter un report excessif de jeunes à recevoir en JDC, la DSNJ a déployé des dispositifs innovants :

- la JDC en ligne, du 1^{er} janvier au 9 juin 2021 : d'une durée de deux heures, réalisée en distanciel par Internet ;
- la JDC adaptée, de juin à décembre 2021 : à la faveur d'une amélioration de la situation sanitaire, cette JDC adaptée, d'une durée de trois heures trente en présentiel, est pilotée par un seul animateur.

Ces mesures ont permis de limiter le nombre de jeunes n'ayant pas réalisé leur JDC.

Ces formats ont cependant nui à **la promotion du recrutement dans les armées**, se traduisant par une **dégradation du taux d'intérêt pour les métiers de la défense** : celui-ci est passé de près de **25 % en 2019** avant la crise sanitaire, à **moins de 12 % en 2021** (JDC en ligne).

Par ailleurs, le passage à la JDC en ligne a **interrompu la détection des jeunes en difficulté de lecture** et rendu plus complexe l'identification et le suivi des jeunes décrocheurs.

Ce constat confirme la nécessité de revenir rapidement à une JDC au format d'une journée complète, assurée par deux animateurs.

Liens entre la Nation et son armée

Programme n° 167 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR 1.2 « Coût moyen par participant »

Le coût moyen de la JDC constaté depuis 2 ans (2020 et 2021) subit fortement les effets de la crise sanitaire et l'adaptation des formats. Il ne peut pas être considéré comme représentatif d'une JDC en format nominal.

L'année 2021 se solde ainsi par une baisse du coût moyen de la JDC par participant à 100,96 € au regard de la cible PAP 2021 actualisée à 107€. Le coût moyen estimé pour 2021 résulte des modalités exceptionnelles mis en place par la DSNJ pour poursuivre l'accueil des jeunes (cf. §1.1). Malgré le nombre de jeunes plus élevé en raison du rattrapage des JDC des jeunes n'ayant pas pu réaliser leur JDC en 2020, la baisse du coût moyen s'explique par une diminution de certains postes de dépenses par rapport à une année normale : quasi absence de dépenses d'alimentation pour toute l'année 2021, absence de dépenses de transport lors des JDC en ligne, réduction des dépenses de rémunération des animateurs des JDC (un seul animateur contre 2 en format classique).

OBJECTIF**2 – Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes éloignés de l'emploi****INDICATEUR****2.1 – Taux d'insertion professionnelle des volontaires du SMV (service militaire volontaire)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux d'insertion professionnelle des volontaires du SMV	%	Sans objet	70,16	>70	>70	82	>70

Commentaires techniques

Le taux d'insertion permet d'évaluer la performance du dispositif dans sa capacité à insérer des jeunes éloignés de l'emploi. Il comptabilise, hors attrition (jeunes quittant prématurément le dispositif sans insertion professionnelle ou offre de formation) le nombre de volontaires stagiaires insérés vers l'une des 3 catégories suivantes :

- vers l'emploi durable (CDI, CDD ≥ 6 mois (dont contrat en alternance (apprentissage ou professionnalisation), contrat de travail temporaire, contrat saisonnier), création ou reprise d'entreprise, intégration dans la fonction publique, ou contrat aidé) ;
- vers l'emploi de transition (Contrat ≥ 70 heures dans le mois : CDD < 6 mois, contrat de travail temporaire, saisonnier, contrat d'extra) ;
- vers une sortie positive (reprise d'études générales, reprise de cursus professionnel qualifiant ou certifiant).

L'insertion doit intervenir au plus tard dans les 6 mois de la sortie du dispositif du volontaire stagiaire

Alors que le taux d'insertion était mesuré par promotion de volontaires stagiaires jusqu'en 2020 inclus, il est désormais mesuré par année civile. Ce mode de calcul permet davantage de réactivité dans la production de l'indicateur.

Mode de calcul : [Nombre de volontaires stagiaires (VS) insérés entre la signature du primo contrat et jusqu'à 6 mois après leur fin de contrat] / [(nombre de VS RDC (hors dénonciation ou résiliation de contrat sans insertion) + VS insérés avant le terme prévu de leur contrat]

A compter du RAP 2021, cet indicateur est adapté afin de distinguer le taux d'insertion des femmes de celui des hommes, en adaptant le mode de calcul de la manière suivante :

- nombre de jeunes femmes volontaires stagiaires insérées vers l'une des 3 catégories détaillées ci-dessus rapporté au nombre de jeunes femmes volontaires stagiaires rayées des contrôles ou insérées avant le terme prévu de leur contrat ;
- nombre de jeunes hommes volontaires stagiaires insérés vers l'une des 3 catégories détaillées ci-dessus rapporté au nombre de jeunes hommes volontaires stagiaires rayés des contrôles ou insérés avant le terme prévu de leur contrat.

Source des données : Système automatisé de gestion et d'information (SAGI) LAGON.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le SMV a accueilli 1 229 jeunes en 2021, au-delà de l'objectif initial de 1 200. **Les jeunes femmes représentent 26 % de l'effectif des volontaires stagiaires et les jeunes hommes 74 %.**

L'année 2021 a été marquée par la création d'une nouvelle antenne à Marseille, dans le cadre du plan « Marseille en grand » lancé par le Président de la République en septembre 2021. Avec ce 7^e site accueillant des volontaires, le SMV est désormais implanté dans 6 régions administratives sur 13 en France métropolitaine.

Le SMV présente un taux d'insertion de 82 % à fin 2021 (89 % d'insertion pour les femmes et 80 % pour les hommes), nettement au-dessus de la cible annuelle. Cet excellent résultat, fruit de l'implication d'un ensemble d'acteurs, découle également d'un contexte favorable lié au rebond économique, à la forte demande de main d'œuvre et à des profils adaptés aux besoins du marché de l'emploi.

L'essentiel du financement de la formation professionnelle des volontaires est pris en charge par des opérateurs extérieurs au MINARM : les régions, les opérateurs de compétence et certaines et des entreprises partenaires. En 2021, le SMV a poursuivi ses recherches de financements externes, enjeu essentiel pour se développer : allocataire du fonds social européen (FSE) au titre du programme 2019-2020, le SMV est déjà inscrit dans le programme national 2021-2027. Ce mode de fonctionnement novateur vise à maximiser le recrutement et à doper les capacités du SMV en formation et insertion (18,74 M€ sur 2019-2020). Une première avance de 6,1 M€ a été reçue en juillet 2021.

Liens entre la Nation et son armée

Programme n° 167 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2021			Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Consommation 2021				
	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention		
01 – Liens armées-jeunesse	20 899 926 17 495 940	46 340	30 000 30 000	20 929 926 17 572 280	21 633 726
02 – Politique de mémoire	6 000 000 6 433 968		11 550 000 14 947 330	17 550 000 21 381 298	17 606 131
Total des AE prévues en LFI	26 899 926	0	11 580 000	38 479 926	39 239 857
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+9 060 212 (hors titre 2)		+9 060 212	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-4 224 965 (hors titre 2)		-4 224 965	
Total des AE ouvertes		43 315 173 (hors titre 2)		43 315 173	
Total des AE consommées	23 929 908	46 340	14 977 330	38 953 578	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2021			Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Consommation 2021				
	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention		
01 – Liens armées-jeunesse	20 778 956 17 299 641	35 043	30 000 30 000	20 808 956 17 364 684	21 512 756
02 – Politique de mémoire	6 000 000 6 510 799		11 550 000 14 947 586	17 550 000 21 458 385	17 606 131
Total des CP prévus en LFI	26 778 956	0	11 580 000	38 358 956	39 118 887
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+9 060 212 (hors titre 2)		+9 060 212	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-3 804 686 (hors titre 2)		-3 804 686	
Total des CP ouverts		43 614 482 (hors titre 2)		43 614 482	
Total des CP consommés	23 810 440	35 043	14 977 586	38 823 069	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020					
01 – Liens armées-jeunesse	18 460 670 14 970 379	126 761	30 000	18 460 670	19 760 670 15 127 140
02 – Politique de mémoire	6 430 000 5 365 677	82	4 520 000 5 276 301	10 950 000	11 007 428 10 642 061
Total des AE prévues en LFI	24 890 670	0	4 520 000	29 410 670	30 768 098
Total des AE consommées	20 336 055	126 843	5 306 301		25 769 200

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020					
01 – Liens armées-jeunesse	18 446 092 14 448 016	126 761	30 000	18 446 092	19 746 092 14 604 777
02 – Politique de mémoire	6 430 000 5 665 021	22 922	4 520 000 5 290 963	10 950 000	11 007 428 10 978 906
Total des CP prévus en LFI	24 876 092	0	4 520 000	29 396 092	30 753 520
Total des CP consommés	20 113 037	149 683	5 320 963		25 583 683

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	20 336 055	26 899 926	23 929 908	20 113 037	26 778 956	23 810 440
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	20 336 055	26 899 926	23 929 908	20 113 037	26 778 956	23 810 440
Titre 5 – Dépenses d'investissement	126 843	0	46 340	149 683	0	35 043
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	126 843	0	46 340	149 683	0	35 043
Titre 6 – Dépenses d'intervention	5 306 301	11 580 000	14 977 330	5 320 963	11 580 000	14 977 586
Transferts aux entreprises	0	0	85 000	0	0	85 000
Transferts aux collectivités territoriales	639 096	800 000	802 145	642 787	800 000	802 145
Transferts aux autres collectivités	4 667 205	10 780 000	14 090 185	4 678 176	10 780 000	14 090 441
Total hors FdC et AdP		38 479 926			38 358 956	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+4 835 247			+5 255 526	
Total*	25 769 200	43 315 173	38 953 578	25 583 683	43 614 482	38 823 069

* y.c. FdC et AdP

Liens entre la Nation et son armée

Programme n° 167 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévus en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	1 969 190	759 931	9 060 212	1 969 190	759 931	9 060 212
Total	1 969 190	759 931	9 060 212	1 969 190	759 931	9 060 212

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2021		56 980		56 980				
04/2021		3 797		3 797				
05/2021		704 744		704 744				
06/2021		192		192				
07/2021		5 500		5 500				
09/2021		7 885 919		7 885 919				
10/2021		403 080		403 080				
Total		9 060 212		9 060 212				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/01/2021		608 000		1 413 402				
Total		608 000		1 413 402				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/02/2021		881 882		881 882				
Total		881 882		881 882				

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/11/2021						767 179		767 179
Total						767 179		767 179

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021						604 537		604 537
01/12/2021						4 343 131		4 728 254
Total						4 947 668		5 332 791

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		10 550 094		11 355 496		5 714 847		6 099 970

Liens entre la Nation et son armée

Programme n° 167 | Justification au premier euro

Justification au premier euro

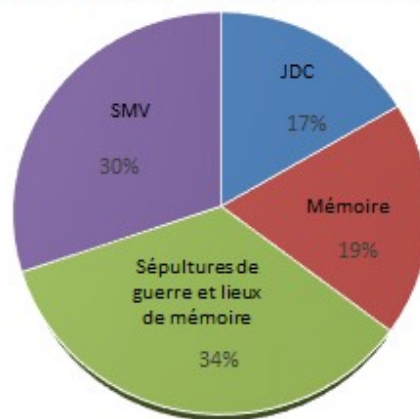
Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

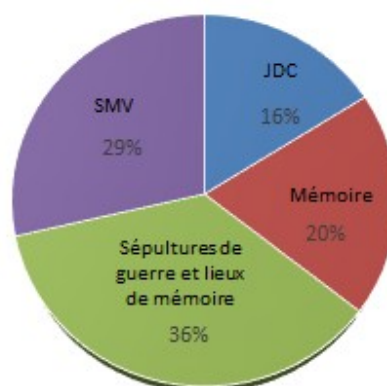
Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Liens armées-jeunesse		20 929 926 17 572 280	21 633 726 17 572 280		20 808 956 17 364 684	21 512 756 17 364 684
02 – Politique de mémoire		17 550 000 21 381 298	17 606 131 21 381 298		17 550 000 21 458 385	17 606 131 21 458 385
Total des crédits prévus en LFI *	0	38 479 926	38 479 926	0	38 358 956	38 358 956
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+4 835 247	+4 835 247		+5 255 526	+5 255 526
Total des crédits ouverts	0	43 315 173	43 315 173	0	43 614 482	43 614 482
Total des crédits consommés	0	38 953 578	38 953 578	0	38 823 069	38 823 069
Crédits ouverts - crédits consommés		+4 361 594	+4 361 594		+4 791 413	+4 791 413

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Répartition par opération stratégique des engagements en 2021



Répartition par opération stratégique des paiements en 2021



PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	38 917 512	38 917 512	0	38 796 542	38 796 542
Amendements	0	-437 586	-437 586	0	-437 586	-437 586
LFI	0	38 479 926	38 479 926	0	38 358 956	38 358 956

Le programme 167 a fait l'objet d'un amendement de - **437 586 €** en AE et CP positionné sur l'activité *Alimentation* de l'OS JDC réduisant donc les ressources du programme.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Reports de crédits

Les reports de crédits par voie fonds de concours se sont élevés en AE et CP à **608 000 €** et **1 413 402 €** sur le programme 167. Ces crédits ont été ouverts par arrêté du 27 janvier 2021 portant report de crédits. Ils correspondent au financement du service militaire volontaire.

Les reports de crédits hors fonds de concours s'élèvent à **881 882 €** sur le programme 167 en AE et CP, ouverts par arrêté du 25 février 2021.

Décret de virement

Le programme 167 a fait l'objet du décret n° 2021-1508 du 19 novembre 2021 portant virement de crédits au bénéfice du programme 169 pour **767 179 €** en AE et CP afin de sécuriser le solde du programme 169 et réallouer les ressources rendues disponible par l'anticipation en cours de gestion de la sous-exécution due à la crise sanitaire.

Loi de finances rectificative

La 1^{re} loi de finances rectificative n° 2021-953 du 19 juillet 2021 a annulé en AE et CP **604 537 €** de crédits positionnés sur la réserve de précaution.

La 2^e loi de finances rectificative n° 2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 a annulé **4 343 131 €** en AE (dont 3 408 471 hors crédits positionnés sur la réserve de précaution) et **4 728 254 €** en CP (dont 3 798 433 € hors crédits positionnés sur la

Liens entre la Nation et son armée

Programme n° 167 | Justification au premier euro

réserve de précaution) correspondant à des moindres besoins, concernant notamment à la journée défense et citoyenneté, conséquence de la crise sanitaire.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 167 a fait l'objet d'une ouverture de crédits relatif au fonds de concours « contributions diverses et taxe d'apprentissage finançant le SMV » de **2 116 080 €** en AE et CP (crédits en provenance des régions Grand Est et Nouvelle Aquitaine).

Le programme 167 a fait l'objet d'une ouverture de crédits relatif au fonds de concours « Contribution du fonds social européen au financement du SMV » de **6 888 001 €** en AE et CP.

Le fonds de concours « remboursement par la Belgique des dépenses d'entretien des sépultures militaires belges situées en France » a fait l'objet d'une ouverture de crédits de **56 131 €** en AE et CP.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

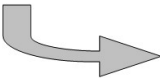
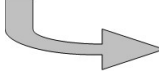
	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	1 539 197	1 539 197	0	1 534 358	1 534 358
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	1 539 197	1 539 197	0	1 534 358	1 534 358

Les crédits de la réserve de précaution en AE et CP (s'élevant respectivement à **1 539 197 €** et **1 534 358 €**) ont été annulés par les deux loi de finances rectificatives précédemment citées.

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 43 315 173	CP ouverts en 2021 * (P1) 43 614 482
AE engagées en 2021 (E2) 38 953 578	CP consommés en 2021 (P2) 38 823 069
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 0	<i>dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021</i> (P3 = P2 - P4) 3 739 332
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 4 361 594	<i>dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021</i> (P4) 35 083 736

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 4 811 775					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 0					
					
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 4 811 775	-	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 3 739 332	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 1 072 442	
AE engagées en 2021 (E2) 38 953 578	-	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 35 083 736	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 3 869 842	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 4 942 284	
					
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 4 942 284	
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 0	

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Liens entre la Nation et son armée

Programme n° 167 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION****01 – Liens armées-jeunesse**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Liens armées-jeunesse		21 633 726 17 572 280	21 633 726 17 572 280		21 512 756 17 364 684	21 512 756 17 364 684

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	21 603 726	17 495 940	21 482 756	17 299 641
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	21 603 726	17 495 940	21 482 756	17 299 641
Titre 5 : Dépenses d'investissement		46 340		35 043
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		46 340		35 043
Titre 6 : Dépenses d'intervention	30 000	30 000	30 000	30 000
Transferts aux autres collectivités	30 000	30 000	30 000	30 000
Total	21 633 726	17 572 280	21 512 756	17 364 684

OPÉRATION STRATÉGIQUE : JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

La journée Défense et Citoyenneté (JDC) est une obligation légale pour tous les Français âgés de 16 ans à 25 ans et constitue un pré requis pour les inscriptions aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Cette journée a pour fonction de sensibiliser les appelés aux droits et devoirs du citoyen, de leur diffuser l'esprit de défense et, enfin, de détecter des jeunes en situation d'échec scolaire afin de les orienter vers des structures d'aides adaptées.

Cette OS regroupe également la coordination de l'ensemble des dispositifs en faveur de la jeunesse mis en œuvre par les armées (classes de défense et de sécurité globales, cadets de la défense...).

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
OB	Subvention et Transfert	30 000	0	30 000	0	30 000	0	30 000	0			
OB	Organisation et soutien JDC	3 847 866	0	2 862 555,57	-985 310	3 726 896	0	2 761 596	-965 300	919 185	Nb jeunes	3,1
OB	Conduite et Prestations JDC	14 064 481	0	3 783 262,17	-10 281 219	14 064 481	0	3 461 387	-10 603 094	919 185	Nb jeunes	4,1
	Total	17 942 347	0	6 675 818	-11 266 529	17 821 377	0	6 252 983	-11 568 394			

Afin de rattraper le retard généré par la suspension de la JDC lors de l'année 2020, la LFI 2021 a été construit sur une base de 960 815 jeunes sous un format adapté pendant les 4 premiers mois de l'année puis sur le format habituel pour le restant de l'année. La poursuite de la crise sanitaire a remis en cause ces hypothèses. La JDC s'est finalement déroulée en format dématérialisé du 1^{er} janvier 2021 au 9 juin 2021 puis sous format adapté jusqu'à la fin de l'année. Le format adapté (durée de la JDC réduite à 3h30 sans prise en charge de l'alimentation des appelés) a permis d'organiser deux JDC par jour sur un même site, résorbant ainsi le nombre de reports des JDC non réalisées en 2020.

Pendant cette période, aucune dépense relative aux prestations d'alimentation pour les appelés n'a donc été réalisée. *In fine*, 919 185 jeunes ont pu réaliser leur JDC : 548 815 jeunes en JDC dématérialisée et 370 370 jeunes en JDC adaptée.

OB « Subventions et transferts »

Il s'agit de la subvention versée à l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI).

OB « Organisation et Soutien métiers JDC »

Cette OB est composée des activités de dépense de service, de déplacement de personnels, de formation et d'instruction, du service civique, des matériels techniques, des modules et formulaires, du transport des intervenants et du fonctionnement des sites.

L'écart entre la consommation et la prévision s'élève à -0,99 M€ en AE et -0,97 M€ en CP. Cet écart s'explique notamment par la mise en place de la JDC dématérialisée puis de la JDC adaptée et se décompose comme suit :

- dépenses de service, du déplacement du personnel et du transport des intervenants et des encadrants : sous-consommation de 0,69 M€ en AE et 0,98 M€ en CP due à l'annulation de missions et de formations pour des raisons sanitaires ;
- réalisation de modules et formulaires : sous-consommation de 0,47 M€ en AE et 0,46 M€ en CP en raison de difficultés techniques de facturation ;
- réalisation et maintenance du matériel technique : surconsommation de 0,31 M€ en AE et de 0,44 M€ en CP due à l'acquisition complémentaire de matériels informatiques pour les organismes territoriaux de la DSNJ afin de moderniser l'équipement.

OB « Conduite et prestations JDC »

Cette OB regroupant près de 80 % des crédits consacrés à la JDC inscrits en LFI (alimentation et transport des jeunes notamment), la reprise tardive de la JDC adaptée a eu un effet majeur sur la consommation des crédits. L'écart entre la prévision et la consommation s'élève à - 10,3 M€ en AE et - 10,6 M€ en CP :

- dépenses d'alimentation : les dépenses d'alimentation réalisées en 2021 n'ont été maintenues que pour les encadrants. La sous-consommation est de 3,4 M€ en AE et 3,6 M€ en CP ;
- dépenses de transport des jeunes : aucune dépense d'indemnisation de transport n'a été engagée dans le cadre de la JDC dématérialisée, conduisant à une moindre consommation de 6,8 M€ en AE et 7 M€ en CP

Liens entre la Nation et son armée

Programme n° 167 | Justification au premier euro

pendant cette seule période. Lors des périodes de JDC adaptée, les dépenses de transport se sont établies à 3,17 M€ en AE/CP.

OPERATION STRATEGIQUE : SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE (SMV)

Le SMV est un outil d'inclusion sociale et territoriale à destination de jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans, en situation précaire et identifiés comme décrocheurs. Cette formation comportementale et professionnelle se déroule dans un cadre militaire et vise à l'insertion de ces jeunes dans une vie citoyenne et active.

En 2021, et malgré les circonstances liées à la crise sanitaire, le service militaire volontaire (SMV) est parvenu à atteindre et dépasser son objectif, avec l'incorporation de 1 229 volontaires pour un objectif 2021 de 1200 jeunes. Le niveau d'insertion à l'issue s'est amélioré, s'élevant à 82 % (contre 70 % en 2020).

La formation professionnelle des volontaires stagiaires (VS) est majoritairement financée par des opérateurs extérieurs. Ainsi, la formation professionnelle des VS incorporés aux 1^{er} RSMV et 3^e RSMV (régiments du service militaire volontaire) en 2021 a été financée par des fonds de concours versés par les régions Grand-Est et Nouvelle Aquitaine.

En parallèle, le SMV a également bénéficié d'une ouverture de fonds de concours de 6,9 M€ au titre du fonds social européen (FSE) afin de financer des activités de soutien du SMV.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)			
OB	Formation et soutien formation	2 065 235	703 800	5 572 468,01	2 803 433	1 930 765	703 800	4 889 205	2 254 640	1 200	Nbre volontaire	4 074
OB	Rayonnement et recrutement	922 344	0	1 461 930,90	539 587	1 056 814	0	1 066 020	9 206	1 200	Nbre volontaire	888
OB	Fonds social Européen	0	0	5 170 217,58	5 170 218	0	0	5 170 218	5 170 218	1 200	Nbre volontaire	4 644
Total		2 987 579	703 800	12 204 616	8 513 237	2 987 579	703 800	11 125 442	7 434 063			

OB « Formation et soutien de la formation »

Les écarts positifs entre prévision (crédits budgétaires LFI et rattachement FDC prévu en LFI) et consommation totale s'élèvent respectivement à 2,8 M€ en AE et 2,3 M€ en CP.

Les écarts de consommation de fonds de concours s'expliquent par l'absence d'inscription de 2 M€ en AE et de 2,8 M€ en CP aux ressources prévues en LFI 2021, montants constitués des reports et de rattachements (cf. ci-dessus). Sur ces ressources extrabudgétaires, le SMV a consommé 2,4 M€ en AE et 2,8 M€ en CP.

OB « Rayonnement et recrutement »

L'écart entre les crédits inscrits en LFI et la consommation s'élève à 0,5 M€ en AE et est le résultat d'un effort supplémentaire des actions de communication afin d'atteindre les objectifs de recrutement en 2021 et, pour partie (0,1 M€), de la campagne de communication dédiée au recrutement de volontaires sur Marseille pour 2022 mise en place à la suite de l'annonce présidentielle.

OB « Fonds social européen »

La surconsommation s'explique par le versement anticipé des fonds de concours en gestion, aucune ressources n'ayant été prévue en LFI.

SYNTHÈSE ACTION 01

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (EN M€)

Niveau	Description	Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Engagement hors TF	Ecart Utilisation / Prévision LFI	Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Consommation	Ecart Consommation / Prévision LFI
		(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)
OS	JDC	17 942 347	0	6 675 818	-11 266 529	17 821 377	0	6 252 983	-11 568 394
OS	SMV	2 987 579	703 800	12 204 616	8 513 237	2 987 579	703 800	11 125 442	7 434 063

ECHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PÉRIMÈTRE HORS TITRE 2

Niveau	OS	code	PLF/PLR	Engagements		Paiements					
				Eng restant à payer à fin 2020	Eng 2021	2021	2022	2023	> 2023	Total	
OS	JDC	016734	PLF	2,38	18,38	18,26	2,23	0,01		0,26	20,76
			PLR	2,20	6,68	6,25	1,14	0,01		1,47	8,87
OS	SMV	016737	PLF	1,36	3,69	3,69	1,36	0,00		0,00	5,06
			PLR	2,30	12,20	11,13	2,53	0,00		0,85	14,51
Ecart (PLR-PLF)				0,75	-3,19	-4,57	0,07	0,01		2,05	2,62

SUIVI DES FONDS DE CONCOURS

Niveau	OS	code	Prévision LFI	Consommation AE	Consommation CP	Ecart Consommation / Prévisions AE	Ecart Consommation / Prévisions CP
OS	SMV	16737	703 800	7 824 975	8 150 838	-7 121 175	-7 447 038
Total			0	703 800	7 824 975	8 150 838	-7 121 175

Le SMV perçoit des fonds de concours issus de conventions régionales et du FSE pour financer respectivement la formation professionnelle externalisée et l'environnement de formation.

Le SMV bénéficie de deux fonds de concours : celui perçu au titre de subventions régionales et celui perçu au titre du FSE. Conformément à la convention, l'OB FSE finance les activités de soutien liées au SMV (habillement, alimentation, et soutien courant) mais également des activités hors de l'OB FSE. En conséquence, la consommation totale du FSE est de 5,4 M€ en AE et 5,3 M€ en CP. Cet écart est principalement dû au financement *via* le FSE de l'activité cursus de formation interne et ce, en accord avec les termes de la convention.

Concernant les fonds de concours perçus au titre de conventions régionales, seules les ressources associées à la convention 2020 signée entre la région Grand-Est et le 1^{er} RSMV étaient inscrites en LFI 2021, soit 0,7 M€ en AE et CP. La convention 2021 avec la région Grand-Est et la convention Nouvelle-Aquitaine étaient alors en cours de négociation.

Au titre des conventions régionales, le SMV a finalement bénéficié de 2,7 M€ en AE et de 3,5 M€ en CP - ouverture et reports 2020 sur 2021 compris.

Liens entre la Nation et son armée

Programme n° 167 | Justification au premier euro

Dans le détail, les rattachements proviennent de :

- de 0,6 M€ en AE et d'1,4 M€ en CP issus des reports de 2020 sur la gestion 2021 ;
- du rattachement prévu en PLF de 0,7 M€ au titre de la convention 2020 entre la région Grand-Est et le 1^{er} RSMV (cf. ci-dessus) ;
- d'un rattachement au titre convention 2021 avec la région Grand-Est de 1 M€, soit 50 % du montant total prévisionnel de la subvention.
- d'un rattachement au titre de la convention 2021 entre le 3^e RSMV et la région Nouvelle Aquitaine de 0,4 M€, soit 50 % du montant total prévisionnel de la subvention.

Enfin, le SMV a bénéficié d'une première avance de 20 % de la subvention FSE (6,9 M€).

ACTION**02 – Politique de mémoire**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Politique de mémoire		17 606 131	17 606 131		17 606 131	17 606 131
		21 381 298	21 381 298		21 458 385	21 458 385

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	6 000 000	6 433 968	6 000 000	6 510 799
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 000 000	6 433 968	6 000 000	6 510 799
Titre 6 : Dépenses d'intervention	11 606 131	14 947 330	11 606 131	14 947 586
Transferts aux ménages	56 131		56 131	
Transferts aux entreprises		85 000		85 000
Transferts aux collectivités territoriales	800 000	802 145	800 000	802 145
Transferts aux autres collectivités	10 750 000	14 060 185	10 750 000	14 060 441
Total	17 606 131	21 381 298	17 606 131	21 458 385

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La consommation des crédits de l'action 2 « Politique de mémoire » s'établit, en 2021, à 21,5 M€ en AE et 21,5 M€ en CP.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : MÉMOIRE

Les actions de mémoire recouvrent l'organisation des cérémonies liées à la mémoire des guerres et conflits contemporains, l'édition de la revue « Les chemins de la mémoire » et diverses opérations à caractère pédagogique.

Le budget des subventions et transferts permet d'apporter un soutien à des acteurs publics ou privés (établissements publics, collectivités territoriales, associations, fondations, etc.) pour la réalisation de divers projets mémoriels : manifestations commémoratives et éducatives, représentations théâtrales, expositions, création ou rénovation d'espaces mémoriels.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)			
OB	Actions de mémoire	4 350 000	0	5 168 718	818 718	4 350 000	0	5 150 282	800 282	22	Nb événements	234 104
OB	Subventions et transferts	2 500 000	0	2 430 961	-69 039	2 500 000	0	2 430 961	-69 039	225	Nb subventions	10 804
Total		6 850 000	0	7 599 679	749 679	6 850 000	0	7 581 243	731 243			

L'OS « Mémoire » présente une surconsommation de +0,75 M€ en AE (soit +10,9 % par rapport à la LFI) et de +0,73 M€ en CP (soit +10,7 % par rapport à la LFI), principalement en raison de surcoûts sur les commémorations (notamment pour le défilé du 14 juillet).

OB « Actions de mémoire »

Les crédits consommés sur cette OB présentent un surcoût concentré sur les commémorations partiellement anticipé en cours de gestion par un redéploiement de crédits à hauteur de 0,7 M€. Une dotation de 0,35 M€ (inchangée par rapport à 2020) a permis de financer les publications et actions pédagogiques dont la revue « Les chemins de la mémoire ».

OB « Subventions et transferts »

La sous-consommation de 0,1 M€ est due à la crise sanitaire.

Un montant de 0,35 M€ a été versé à l'ONAC-VG afin de financer plusieurs projets dont la valorisation et la continuité du programme « Hommage aux combattants d'Afrique » et son extension aux soldats ultramarins, la préparation du programme pédagogique sur les mémoires OPEX, ainsi que l'accompagnement du concours national de la Résistance et de la Déportation.

Pour le soutien de projets mémoriels, 2,1 M€ ont été versés : 83 acteurs mémoriels (fondations, établissements publics, collectivités, associations) ont ainsi bénéficié de subventions qui leur ont permis de mener à bien divers projets ; 15 projets culturels ont été soutenus (expositions, programmations culturelles publications ou colloques) ; et 24 autres dans le cadre de la rénovation ou création de lieux de mémoire. Les subventions ont également financé 117 projets mémoriels menés par des établissements scolaires impliquant 11 070 élèves et enseignants. Pour la deuxième année d'affilée, la crise sanitaire a conduit de nombreux établissements scolaires à renoncer à leurs projets pédagogiques.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : SEPULTURES DE GUERRE ET LIEUX DE MEMOIRE

L'opération stratégique « sépultures de guerre et lieux de mémoire » finance la valorisation et la rénovation des sépultures de guerre et des hauts lieux de la mémoire nationale (HLMN) du ministère des armées. Elle soutient également le tourisme de mémoire.

Liens entre la Nation et son armée

Programme n° 167 | Justification au premier euro

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)			
OB	Opérations "lieux de mémoire" réalisés par l'État	1 650 000		1 435 057	-214 943	1 650 000		1 482 686	-167 314	230 000	Nb sépultures	
OB	Subventions et transferts	9 050 000	56 131	12 428 227	3 322 096	9 050 000	56 131	12 428 227	3 322 096	850 000	Nb sépultures	
	Total	10 700 000		13 863 284	3 107 153	10 700 000		13 910 913	3 154 782			

Les niveaux d'engagement et de besoin de paiement ont été supérieurs à la prévision (+3,1 M€ en AE et +3,2 M€ en CP) du fait de surcoûts d'opérations de rénovation en cours et de la prise en compte d'opérations non programmées rendues nécessaires. Des réallocations de crédits ont permis de financer ces besoins supplémentaires.

OB « Opérations « Lieux de mémoire » réalisées par l'État »

La sous-consommation de -0,2 M€ en AE et de -0,2 M€ en CP s'explique principalement par les retards dans les travaux pour l'entretien et la rénovation des sépultures de guerre à l'étranger effectués par les ambassades (hors Algérie, Maroc).

OB « Subventions et transferts »

Les crédits de l'OB ont été consommés à hauteur de 12,43 M€ en AE et en CP, soit une surconsommation de +3,3 M€ en AE et CP (+36,7 % par rapport à la LFI), au profit de l'ONAC-VG (+3,1 M€) et des partenariats publics territoriaux (+0,3 M€).

L'ONAC-VG a bénéficié de versements à hauteur de 11,4 M€, soit 3,1 M€ de plus que le montant prévu en LFI (8,25 M€). Le rattachement de fonds de concours est conforme au montant attendu (0,1 M€). L'Office a également reçu une subvention complémentaire (3,1 M€ en AE et en CP) destinée à pallier les surcoûts de rénovation de lieux de mémoire (mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, ateliers à Montluc (Rhône) et ossuaires à Notre-Dame de Lorette (Pas de Calais)).

Malgré la crise sanitaire, la restauration de la nécropole d'Eygalayes (Drôme) et les travaux de nettoyage des emblèmes et de changement des plaques à la nécropole nationale d'Amblyny (Aisne) ont été achevés. Des travaux ont été entrepris afin d'assurer le nettoyage des emblèmes de la nécropole nationale de La Doua (Rhône), ainsi que les travaux de création d'un ossuaire à Pierrepont (Meurthe-et-Moselle) pour accueillir les dépouilles des 400 soldats retrouvés à Spincourt (Meuse). L'exercice 2021 a par ailleurs été marqué par la réalisation d'un grand nombre d'études de maîtrise d'œuvre, en vue de restaurer, dans les prochaines années, les sites les plus dégradés.

Les partenariats publics territoriaux ont fait l'objet d'un soutien financier de 1,1 M€ (montant prévu en LFI : 0,8 M€) destiné à sept nouveaux projets de rénovation ou de création d'équipements mémoriels structurants dans les territoires :

- l'aménagement de chemins de mémoire valorisant l'armée des Alpes de 1940 (Isère) ;
- l'aménagement des jardins mémoriels et la place prévue pour les cérémonies commémoratives du musée du débarquement d'Arromanches-les-Bains (Calvados) ;
- la rénovation du monument commémoratif de la carrière des fusillés et du musée de la Résistance de Châteaubriant (Loire-Atlantique) ;
- la restauration des espaces mémoriels de la chapelle mortuaire et de la crypte ossuaire de l'église de Loigny-la-Bataille (Eure-et-Loir) ;

- la création du centre de ressources multimédia pour l'émancipation des femmes dans le monde, sur la commune de Saint-Amand-Les-Eaux (Nord), dans la maison natale de Louise de Bettignies, figure de la Première Guerre Mondiale ;
- l'actualisation de la scénographie du centre de la mémoire d'Oradour-sur-Glane (Haute-Vienne) ;
- la réhabilitation du mémorial des marins morts pour la France de la pointe Saint-Mathieu (Finistère).

SYNTHESE ACTION 02

Niveau	Description	AE				CP			
		Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Engagement hors TF	Ecart Utilisation / Prévision LFI	Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Consommation	Ecart Consommation / Prévision LFI
		(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)
OS	Mémoire (MEM)	6 850 000		7 599 679	749 679	6 850 000		7 581 243	731 243
OS	Sépultures de guerre et lieux de mémoire (SEPU)	10 700 000	56 131	13 863 284	3 107 153	10 700 000	56 131	13 910 913	3 154 782
	Total	17 550 000	56 131	21 462 963	3 856 832	17 550 000	56 131	21 492 156	3 886 025

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PÉRIMÈTRE HORS TITRE 2

Niveau	OS	PLF/PLR	Engagements		Paiements					Total
			Eng restant à payer à fin 2020	Eng 2021	2021	2022	2023	> 2023		
OS	Mémoire (MEM)	PLF	0,26	6,85	6,85	0,26				
		PLR	0,04	7,60	7,58	0,06				
OS	Sépultures de guerre et lieux de mémoire (SEPU)	PLF	0,06	10,76	10,76	0,06				
		PLR	0,07	13,86	13,91	0,02				
	Ecart (PLR-PLF)		-0,20	3,86	3,89	-0,23				

SUIVI DES FONDS DE CONCOURS

La répartition des fonds de concours, des attributions de produits réalisés et des ressources exceptionnelles est la suivante :

Niveau	OS	Prévision LFI	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions
OS	Sépultures de guerre et lieux de mémoire (SEPU)	56 131	56 131	0

Le montant de l'indemnité annuelle due par le gouvernement belge aux autorités françaises pour l'entretien des tombes militaires belges en France perçu en 2021 au titre de 2020 est de 56 131 €.

Liens entre la Nation et son armée

Programme n° 167 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État**RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS**

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)	1 000	1 000			2 000	2 000
Transferts	1 000	1 000			2 000	2 000
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre (P169)	3 427 428	3 427 428	8 450 000	8 450 000	11 712 131	11 712 131
Transferts	3 427 428	3 427 428	8 450 000	8 450 000	11 712 131	11 712 131
Musée de l'air et de l'espace (P212)					90 000	90 000
Transferts					90 000	90 000
Musée de l'armée (P212)					310 000	310 000
Transferts					310 000	310 000
Conseil national des communes « Compagnon de la Libération » (P169)					8 000	8 000
Transferts					8 000	8 000
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée (P175)					20 000	20 000
Transferts					20 000	20 000
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)					15 000	15 000
Transferts					15 000	15 000
EPIDE - Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (P102)					1 000	1 000
Transferts					1 000	1 000
Total	3 428 428	3 428 428	8 450 000	8 450 000	12 158 131	12 158 131
Total des transferts	3 428 428	3 428 428	8 450 000	8 450 000	12 158 131	12 158 131

PROGRAMME 169
**Reconnaissance et réparation en faveur du monde
combattant**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Isabelle SAURAT

Secrétaire générale pour l'administration

Responsable du programme n° 169 : Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Comptant près de 2 millions de ressortissants, le monde combattant rassemble tous ceux - anciens combattants, victimes civiles de guerre, conjoints survivants - qui peuvent se prévaloir du bénéfice du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG), ainsi que les associations et fondations qui œuvrent pour la mémoire des conflits des XX^e et XXI^e siècles.

Le programme 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » retrace les actions et interventions réalisées au profit du monde combattant et destinées à témoigner la reconnaissance de la Nation à leur égard. La mise en œuvre des droits et avantages accordés aux combattants, anciens combattants et victimes de guerre, qui commence par la reconnaissance de la qualité de combattant, d'ancien combattant ou de victime de guerre selon les conditions et les procédures définies par le CPMIVG, constitue la très grande majorité des dépenses retracées par le programme 169.

Les conséquences de la crise sanitaire de la Covid-19 se sont poursuivies en 2021 notamment avec la hausse des dépenses du régime d'assurance maladie obligatoire des invalides de guerre, conséquence de la hausse du coût des actes hospitaliers depuis 2020.

En 2021, le ministère des armées a poursuivi l'amélioration et la consolidation des droits des ressortissants du CPMIVG tout en renforçant l'équité entre les différentes générations du feu. Ainsi, l'article 221 de la loi de finances pour 2021 a élargi, au profit des conjoints survivants de grands invalides, la majoration (360 points) de la pension de réversion aux conjoints survivants de pensionnés directs titulaires d'une pension dont l'indice était égal ou supérieur à 6 000 points (contre 10 000 auparavant). Cette mesure a concerné 212 personnes pour un montant de 1,1 M€. La politique de centralisation de la délivrance des titres au département reconnaissance et réparation de l'ONAC-VG à Caen ainsi que la dématérialisation croissante des dossiers ont permis d'améliorer les délais de traitement des dossiers en 2021.

Par ailleurs, les mesures mises en œuvre depuis 2019 en faveur des anciens membres des forces supplétives d'Algérie et de leurs familles se sont poursuivies en 2021 avec, notamment, le financement par le programme 169, à hauteur de 4,9 M€, du dispositif de solidarité en faveur des enfants de supplétifs. Les montants accordés au titre de ce dispositif se sont élevés, en 2021, à 7,8 M€ (1 072 avis favorables de la commission *ad hoc*).

La politique de modernisation des opérateurs s'est poursuivie et les moyens prévus ont été mis à disposition des établissements. L'année 2021 constituait la deuxième année d'application du contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'ONAC-VG pour la période 2020-2025. Conformément aux termes de ce contrat et à la LFI, la subvention pour charges de service public (SCSP) versée à l'ONAC-VG en 2021 s'est établie à 55,9 M€, dont 2,5 M€ destinés à l'entretien des sépultures de guerre et des hauts lieux de mémoire. Pour sa part, l'Institution nationale des invalides (INI) a reçu une SCSP conforme au montant inscrit en LFI (12,3 M€) complétée par 3,7 M€ de dotation en fonds propres. Ces moyens ont permis à l'opérateur de poursuivre le programme de travaux de rénovation de ses infrastructures, qui inclut en particulier la création d'un pôle de réhabilitation post-traumatique.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Liquidier les dossiers avec la meilleure efficacité et la meilleure qualité possibles

INDICATEUR 1.1 : Délai moyen de traitement du flux des dossiers de pension militaire d'invalidité

OBJECTIF 2 : Régler les prestations de soins médicaux gratuits avec la meilleure efficacité possible

INDICATEUR 2.1 : Nombre moyen de dossiers de soins médicaux gratuits traités par agent

OBJECTIF 3 : Fournir les prestations de l'ONAC-VG avec la meilleure efficacité possible

INDICATEUR 3.1 : Nombre moyen de dossiers de cartes et titres traités par agent

INDICATEUR 3.2 : Nombre de titres/cartes anciens combattants traités et délai moyen des dossiers

OBJECTIF 4 : Fournir les prestations médicales, paramédicales et hôtelières aux pensionnaires de l'Institution nationale des Invalides au meilleur rapport qualité-coût

INDICATEUR 4.1 : Coût de la journée d'un pensionnaire de l'INI

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Liquider les dossiers avec la meilleure efficacité et la meilleure qualité possibles

INDICATEUR mission

1.1 – Délai moyen de traitement du flux des dossiers de pension militaire d'invalidité

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Délai moyen de traitement du flux de dossiers de pension militaire d'invalidité	jours	228	263	230	250	247	215

Commentaires techniques

Source des données : données informatiques saisies dans l'application E-pmi.

Organisme responsable de la collecte et de la synthèse des données de base : service de pensions et des risques professionnels (SPRP).

Mode de calcul :

Numérateur : somme des délais de traitement des dossiers de pensions militaires d'invalidité postérieurs au 1^{er} janvier de l'année N-1 et pour lesquels une décision a été prise au cours de l'année civile.

Dénominateur : nombre total de dossiers de pensions militaires d'invalidité postérieurs au 1^{er} janvier de l'année N-1 et pour lesquels une décision a été prise au cours de l'année civile.

L'indicateur est calculé pour tous types d'instances (ou demandes) confondues : premières demandes, renouvellements, aggravations, nouvelles infirmités, exécutions judiciaires, taux du grade, réversions, etc.

Le délai de traitement d'un dossier correspond à la période se situant entre le premier enregistrement de la demande de pension auprès de l'administration (SPRP, hôpital d'instruction des armées (HIA), base de défense ou ONAC-VG) et l'envoi de la décision. La date de dépôt est connue puisqu'elle conditionne la date de paiement de la pension. Elle constitue en outre la date d'ouverture de l'instance.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les instances 2020-2021 ont été traitées en 247 jours en moyenne pour une prévision initiale au PAP 2021 annoncée à 230 jours puis portée à 250 jours au PAP 2022. Le stock historique, antérieur au 1^{er} janvier 2016, a cependant été quasi entièrement résorbé (99,13 %), les dossiers restants étant partagés pour plus des deux tiers avec le fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI). La crise sanitaire a toutefois entraîné un ralentissement de la réalisation des expertises, les médecins experts ayant été moins disponibles et les requérants ayant retardé leur prise de rendez-vous.

Le déploiement du portail PMI s'est poursuivi en 2021, contribuant à simplifier les démarches des demandeurs en matière de constitution des dossiers. Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2021, la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) et la gendarmerie nationale (DGNN) ont accès au portail PMI via le réseau intranet interministériel AdER (Administration en réseau). De plus, des travaux ont été engagés en octobre 2021 afin de permettre aux services de l'ONAC-VG d'accéder au portail PMI via AdER. Cette solution permettra aux administrés rayés des contrôles de déposer et suivre leurs demandes de PMI dans les services départementaux de l'ONAC-VG. La mise à disposition du portail PMI sur internet est reportée à 2023 (SI PENSIONS).

OBJECTIF**2 – Régler les prestations de soins médicaux gratuits avec la meilleure efficacité possible****INDICATEUR****2.1 – Nombre moyen de dossiers de soins médicaux gratuits traités par agent**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre moyen de dossiers de soins médicaux gratuits traités par agent	Nb	19 510	19 965	19 800	19 800	22 161	20 000

Commentaires techniques

L'indicateur est mesuré chaque trimestre et consolidé annuellement.

Sources des données : CNMSS à compter de 2011.

Le mode de calcul utilisé est un ratio : nombre de dossiers de soins médicaux gratuits / nombre d'agents directement affectés à l'activité.

Le numérateur représente le nombre de dossiers de soins médicaux gratuits et d'appareillage traités dans l'année (soins effectués en France). Le nombre de dossiers traités correspond au nombre de flux papier (volets issus des carnets de soins gratuits, feuilles de soins, factures, titres à payer) et électroniques (feuilles de soins électroniques) reçus et traités (aussi bien réglés que rejetés), affectés des coefficients de majoration suivants :

- traitement d'un volet simple (ou feuille de soins papier ou électronique ou facture + indus + duplicatas) = 1 ;
- entente préalable (hospitalisation, transport, appareillage, actes paramédicaux, laboratoires) = x 12 ;
- cures thermales = x 6.

Le dénominateur représente le nombre d'agents de catégorie B (encadrants des salles de décompte) et C, en équivalent temps plein (congés annuels ou maladie non décomptés) directement affectés au règlement des dossiers de soins médicaux gratuits et d'appareillage, lissés sur l'année.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La prévision initiale fixée pour 2021 au PAP (19 800 dossiers traités par agent en moyenne) a été largement dépassée : la moyenne s'établit à 22 161 dossiers par agent. Ce résultat s'explique essentiellement par l'augmentation du nombre de dossiers traités dits complexes (14 705 contre 11 560 en 2020), liée principalement à la reprise des activités de cures. Aussi, ce résultat ne peut pas être considéré comme une tendance pour les années à venir. Par ailleurs, des mesures temporaires d'allègement en matière de liquidation des dossiers ont été mises en place pour éviter un allongement des délais de traitement.

Le levier d'action principal pour augmenter la productivité demeure la progression de la dématérialisation et de la télétransmission des feuilles de soins (via SESAM-Vitale) ainsi que son utilisation généralisée par les professionnels de santé.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**3 – Fournir les prestations de l'ONAC-VG avec la meilleure efficacité possible****INDICATEUR****3.1 – Nombre moyen de dossiers de cartes et titres traités par agent**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre moyen de dossiers de cartes et titres traités par agent	Nb	1 843	904	1600	1 500	1 362	1550

Commentaires techniquesMode de calcul du nombre moyen de dossiers de cartes et titres traités par agent :

- au numérateur, le nombre de demandes de cartes, titres et statuts générationnels, instruites, aboutissant à une attribution, un rejet ou une mise en instance extrait sur la période de l'application KAPTA de gestion et de suivi des demandes de cartes et titres. Un coefficient de pondération de 0,5 est appliqué aux dossiers mis en instance ou classés sans suite dans la mesure où l'instruction de la demande est incomplète ;
- au dénominateur, les effectifs équivalent temps plein travaillés moyens affectés à l'activité sur la période (= effectifs des pôles cartes et titres, effectifs du département cartes et titres de Caen, effectifs dans les services départementaux et collectivités d'outre-mer ou à statut particulier estimés à partir de sondages sur les temps moyens de pré-instruction locale).

Sources des données : KAPTA pour le volume de dossiers traités ; statistiques d'activités pour la ventilation des ETPT.

INDICATEUR**3.2 – Nombre de titres/cartes anciens combattants traités et délai moyen des dossiers**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de cartes et titres traités	Nb	Non connu	33 225	32 000	30 000	27 246	31 000
Délai moyen de traitement des dossiers	jours	Non connu	145	135	135	91	125

Commentaires techniquesMode de calcul :3.2.1 Nombre de cartes et titres : décompte cumulatif annuel des cartes et titres **traités**.

Les cartes et titres traités correspondent au nombre de demandes de cartes, titres et statuts générationnels instruits aboutissant à une attribution, un rejet ou une mise en instance extrait sur la période de l'application KAPTA. Un coefficient de pondération de 0,5 est appliqué aux dossiers mis en instance ou classés sans suite dans la mesure où l'instruction de la demande est incomplète.

3.2.2 Le délai moyen de traitement des dossiers est calculé sur le seul périmètre de la carte du combattant. Il traduit le délai entre la date de dépôt de la demande et la date de la décision d'attribution de la carte du combattant.

Calcul : ratio. Au numérateur, somme des délais entre la date de dépôt de la demande et la date de la décision favorable d'attribution de la carte du combattant / au dénominateur, nombre de dossiers jugés favorablement.

Sources des données : extraction KAPTA

ANALYSE DES RÉSULTATS**Indicateur 3.1**

Le nombre moyen de dossiers traités par agent en 2021 s'élève à 1 362 contre 904 en 2020. Cette augmentation de 50 % est une conséquence directe du processus de centralisation de l'activité cartes et titres au sein du département reconnaissance et réparation (DRR) de Caen, engagé depuis 2020. Elle est rendue possible par le développement de

la professionnalisation, la refonte en profondeur de l'application métier Kapta et la mise en place du service de demande dématérialisée de la carte du combattant qui accompagnent et renforcent la centralisation de l'activité cartes et titres. A compter du 1^{er} janvier 2022, l'intégralité de l'activité cartes et titres sera centralisée au DRR. Les ETPT consacrés à l'activité cartes et titres seront passés de 36,75 en 2020 à 20,0 au 1^{er} janvier 2022.

L'écart observé entre la prévision (1 500) et le réalisé (1 362) résulte d'un nombre total de dossiers traités en baisse (27 246 contre 30 000 prévus en cible).

Indicateur 3.2

L'écart constaté entre la prévision actualisée (30 000) et le nombre de dossiers de cartes et titres effectivement traités (27 246) s'explique par un nombre de demandes de cartes du combattant au titre des OPEX moins élevé que prévu (moins de rotations sur les théâtres d'opération qu'en 2020) et un nombre de cartes du combattant « Algérie 62/64 » moindre que ce qui avait été envisagé initialement.

Le délai moyen d'analyse des dossiers a, quant à lui, très fortement diminué. Les délais ont ainsi été réduits de 54 jours pour les décisions favorables par rapport à 2020. Le résultat 2021 est ainsi de 91 jours pour une cible initiale de 135 jours.

Les résultats observés sur les délais résultent, d'une part, du volume en baisse des dossiers traités et, d'autre part, des effets de la centralisation de l'activité cartes et titres au département reconnaissance et réparation de Caen qui traitera l'intégralité des demandes de cartes du combattant à compter de 2022.

OBJECTIF

4 – Fournir les prestations médicales, paramédicales et hôtelières aux pensionnaires de l'Institution nationale des Invalides au meilleur rapport qualité-coût

INDICATEUR

4.1 – Coût de la journée d'un pensionnaire de l'INI

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Coût de la journée d'un pensionnaire de l'INI	€	333	343	400	365	366	400

Commentaires techniques

Cet indicateur ne concerne que l'activité hôtelière et thérapeutique au profit des pensionnaires de l'INI. Le numérateur de l'indicateur qui représente le coût global des pensionnaires est désormais atténué du montant des redevances des pensionnaires. Le dénominateur reste le nombre total de journées réalisées au centre des pensionnaires au cours de l'exercice avec une projection de taux d'occupation annuel prévisionnel de 98 % sur une base d'ouverture de 81 lits (COP 2017-2021).

A l'aune du prochain contrat d'objectif et de performance (COP) (2022-2026), le mode de calcul relatif au coût de la journée d'un pensionnaire de l'INI a été ajusté :

Le numérateur de l'indicateur qui représente le coût global des pensionnaires (coût de fonctionnement, de rémunérations et charges sociales des personnels du centre des pensionnaires de l'INI) est atténué du montant des redevances des pensionnaires. Cette déduction est conforme à la procédure relative à la comptabilité analytique de l'INI "recettes en atténuation de dépenses".

Parallèlement, le dénominateur reste le nombre total de journées réalisées au centre des pensionnaires au cours de l'exercice, le taux d'occupation attendu restant fixé à 98 %.

Mode de calcul :

- le numérateur représente le coût global (coût de fonctionnement, de rémunérations et charges sociales des personnels du centre des pensionnaires de l'INI) atténué du montant des redevances des pensionnaires ;
- le dénominateur représente le nombre de journées réalisées au centre des pensionnaires au cours de l'exercice.

Sources des données : département achats finances, patientèle et systèmes d'information de l'INI.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Objectifs et indicateurs de performance

La cible 2023 du tableau est issue du PAP21. Depuis, elle a été redéfinie en conformité avec la nouvelle méthode à l'occasion du PAP22. Elle s'élève désormais à 370€.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le coût de la journée d'un pensionnaire de l'Institution nationale des Invalides (INI) s'établit ainsi à 366 € en 2021. Ce résultat est en phase avec la prévision actualisée. L'évolution de l'indicateur entre 2020 et 2021 s'explique principalement par la persistance de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, qui a entraîné une baisse du taux d'occupation au centre des pensionnaires, ramené à 95 % contre 98 % initialement prévu.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>				
01 – Administration de la dette viagère		1 495 669 868 1 500 940 239		1 495 669 868 1 500 940 239	1 495 669 868
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		850 859 868 856 619 492		850 859 868 856 619 492	850 859 868
01.11 – Retraite du combattant		644 810 000 644 320 747		644 810 000 644 320 747	644 810 000
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité	5 100 000 4 448 556	112 100 000 123 546 301		117 200 000 127 994 856	117 350 000
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés	5 100 000 4 448 556	35 400 000 35 956 403		40 500 000 40 404 959	40 650 000
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		1 300 000 -236 946		1 300 000 -236 946	1 300 000
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		75 400 000 87 826 844		75 400 000 87 826 844	75 400 000
03 – Solidarité	69 940 077 69 940 077	246 560 000 247 836 968		316 500 077 317 777 045	316 500 077
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		221 200 000 222 483 383		221 200 000 222 483 383	221 200 000
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses		310 000 303 586		310 000 303 586	310 000
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes		50 000 50 000		50 000 50 000	50 000
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		25 000 000 25 000 000		25 000 000 25 000 000	25 000 000
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions	55 917 630 55 917 630			55 917 630 55 917 630	55 917 630
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions	12 312 447 12 312 447			12 312 447 12 312 447	12 312 447
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions	1 710 000 1 710 000			1 710 000 1 710 000	1 710 000
07 – Actions en faveur des rapatriés		24 780 968 24 780 968		24 780 968 24 780 968	24 780 968
Total des AE prévues en LFI	75 040 077	1 879 110 836	0	1 954 150 913	1 954 300 913
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+37 338 (hors titre 2)		+37 338	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+20 104 430 (hors titre 2)		+20 104 430	
Total des AE ouvertes		1 974 292 681 (hors titre 2)		1 974 292 681	
Total des AE consommées	74 388 633	1 897 104 475	0	1 971 493 108	

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2021		Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention			
	Consommation 2021				
01 – Administration de la dette viagère		1 495 669 868 1 500 940 239		1 495 669 868 1 500 940 239	1 495 669 868
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		850 859 868 856 619 492		850 859 868 856 619 492	850 859 868
01.11 – Retraite du combattant		644 810 000 644 320 747		644 810 000 644 320 747	644 810 000
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité	5 100 000 4 452 763	112 100 000 123 546 601		117 200 000 127 999 365	117 350 000
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés	5 100 000 4 452 763	35 400 000 35 956 704		40 500 000 40 409 467	40 650 000
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		1 300 000 -236 946		1 300 000 -236 946	1 300 000
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		75 400 000 87 826 844		75 400 000 87 826 844	75 400 000
03 – Solidarité	69 940 077 69 940 077	246 560 000 247 836 968	3 700 000 3 700 000	320 200 077 321 477 045	320 200 077
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		221 200 000 222 483 383		221 200 000 222 483 383	221 200 000
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses		310 000 303 586		310 000 303 586	310 000
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes		50 000 50 000		50 000 50 000	50 000
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		25 000 000 25 000 000		25 000 000 25 000 000	25 000 000
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions	55 917 630 55 917 630			55 917 630 55 917 630	55 917 630
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions	12 312 447 12 312 447		3 700 000 3 700 000	16 012 447 16 012 447	16 012 447
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions	1 710 000 1 710 000			1 710 000 1 710 000	1 710 000
07 – Actions en faveur des rapatriés		24 780 968 24 780 968		24 780 968 24 780 968	24 780 968
Total des CP prévus en LFI	75 040 077	1 879 110 836	3 700 000	1 957 850 913	1 958 000 913
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+37 338 (hors titre 2)		+37 338	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+20 656 337 (hors titre 2)		+20 656 337	
Total des CP ouverts		1 978 544 588 (hors titre 2)		1 978 544 588	
Total des CP consommés	74 392 840	1 897 104 776	3 700 000	1 975 197 616	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2020</i>				
	<i>Consommation 2020</i>				
01 – Administration de la dette viagère		1 571 889 714 1 609 331 447		1 571 889 714	1 571 889 714 1 609 331 447
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		911 689 714 919 775 664		911 689 714	911 689 714 919 775 664
01.11 – Retraite du combattant		660 200 000 689 555 783		660 200 000	660 200 000 689 555 783
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité	5 300 000 4 766 997	115 722 613 110 792 752		121 022 613	121 172 613 115 559 750
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés	5 300 000 4 766 997	40 100 000 32 712 870		45 400 000	45 550 000 37 479 867
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		1 800 000 1 573 530		1 800 000	1 800 000 1 573 530
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		73 822 613 76 506 352		73 822 613	73 822 613 76 506 352
03 – Solidarité	59 331 802 59 031 726	252 410 000 255 262 395		311 741 802	311 741 802 314 294 121
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		226 100 000 230 050 645		226 100 000	226 100 000 230 050 645
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses		310 000 251 750		310 000	310 000 251 750
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombeaux				0	0 0
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		26 000 000 24 960 000		26 000 000	26 000 000 24 960 000
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions	45 532 659 45 041 491			45 532 659	45 532 659 45 041 491
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions	12 089 143 12 319 812			12 089 143	12 089 143 12 319 812
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions	1 710 000 1 670 423			1 710 000	1 710 000 1 670 423
07 – Actions en faveur des rapatriés		18 622 944 19 561 933		18 622 944	18 622 944 19 561 933
Total des AE prévues en LFI	64 631 802	1 958 645 271	0	2 023 277 073	2 023 427 073
Total des AE consommées	63 798 723	1 994 948 527	0		2 058 747 251

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2020</i>				
	<i>Consommation 2020</i>				
01 – Administration de la dette viagère		1 571 889 714 1 609 331 447		1 571 889 714 1 609 331 447	1 571 889 714 1 609 331 447
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		911 689 714 919 775 664		911 689 714 919 775 664	911 689 714 919 775 664
01.11 – Retraite du combattant		660 200 000 689 555 783		660 200 000 689 555 783	660 200 000 689 555 783
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité	5 300 000 4 762 790	115 722 613 110 793 004		121 022 613 115 555 794	121 172 613 115 555 794
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés	5 300 000 4 762 790	40 100 000 32 713 121		45 400 000 37 475 911	45 550 000 37 475 911
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		1 800 000 1 573 530		1 800 000 1 573 530	1 800 000 1 573 530
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		73 822 613 76 506 352		73 822 613 76 506 352	73 822 613 76 506 352
03 – Solidarité	59 331 802 59 031 726	252 410 000 255 262 395	13 700 000 13 152 000	325 441 802 327 446 121	325 441 802 327 446 121
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		226 100 000 230 050 645		226 100 000 230 050 645	226 100 000 230 050 645
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses		310 000 251 750		310 000 251 750	310 000 251 750
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes				0 0	0 0
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		26 000 000 24 960 000		26 000 000 24 960 000	26 000 000 24 960 000
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions	45 532 659 45 041 491			45 532 659 45 041 491	45 532 659 45 041 491
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions	12 089 143 12 319 812		13 700 000 13 152 000	25 789 143 25 471 812	25 789 143 25 471 812
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions	1 710 000 1 670 423			1 710 000 1 670 423	1 710 000 1 670 423
07 – Actions en faveur des rapatriés		18 622 944 19 561 933		18 622 944 19 561 933	18 622 944 19 561 933
Total des CP prévus en LFI	64 631 802	1 958 645 271	13 700 000	2 036 977 073	2 037 127 073
Total des CP consommés	63 794 516	1 994 948 779	13 152 000		2 071 895 295

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	63 798 723	75 040 077	74 388 633	63 794 516	75 040 077	74 392 840
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 766 997	5 100 000	4 448 556	4 762 790	5 100 000	4 452 763
Subventions pour charges de service public	59 031 726	69 940 077	69 940 077	59 031 726	69 940 077	69 940 077
Titre 6 – Dépenses d'intervention	1 994 948 527	1 879 110 836	1 897 104 475	1 994 948 779	1 879 110 836	1 897 104 776
Transferts aux ménages	1 994 696 777	1 878 800 836	1 896 800 890	1 994 697 029	1 878 800 836	1 896 801 190
Transferts aux collectivités territoriales	13 000	0	0	13 000	0	0
Transferts aux autres collectivités	238 750	310 000	303 586	238 750	310 000	303 586
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	0	13 152 000	3 700 000	3 700 000
Dotations en fonds propres	0	0	0	13 152 000	3 700 000	3 700 000
Total hors FdC et AdP		1 954 150 913			1 957 850 913	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+20 141 768			+20 693 675	
Total*	2 058 747 251	1 974 292 681	1 971 493 108	2 071 895 295	1 978 544 588	1 975 197 616

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévus en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	13 850	150 000	37 338	13 850	150 000	37 338
Total	13 850	150 000	37 338	13 850	150 000	37 338

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		3 636		3 636				
04/2021		33 702		33 702				
Total		37 338		37 338				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/02/2021		1 170 638		1 722 545				
Total		1 170 638		1 722 545				

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/11/2021		767 179		767 179				
Total		767 179		767 179				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2021		18 166 613		18 166 613				
Total		18 166 613		18 166 613				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		20 141 768		20 693 675				

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2021 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2021. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2021.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (6)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
110103	Demi-part supplémentaire pour les contribuables (et leurs veuves) de plus de 74 ans titulaires de la carte du combattant et, à compter de 2021, pour les veuves de plus de 74 ans des personnes ayant bénéficié de la retraite du combattant Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2019 : 873674 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1945 - Dernière modification : 2019 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 195-1-f, 195-6</i>	543	540	530
120126	Exonération des pensions servies en vertu des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, de la retraite du combattant et des retraites mutuelles servies aux anciens combattants et aux victimes de guerre, ainsi que de certaines allocations servies aux anciens harkis et assimilés ou à leurs ayants droits Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2019 : 1468870 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1934 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-4° (a, b et c), 81-12°</i>	155	150	150
100101	Déduction des versements effectués en vue de la retraite mutualiste du combattant Déductions et abattements pratiqués sur le revenu global <i>Bénéficiaires 2019 : 159000 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1941 - Dernière modification : 2001 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 156-II-5°</i>	31	34	24
120143	Exonération des indemnités versées aux victimes des essais nucléaires français et à leurs ayants-droit Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2019 : 142 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2010 - Dernière modification : 2010 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-33° ter</i>	1	1	1
520108	Exonération de droits de mutation pour les successions des victimes d'opérations militaires ou d'actes de terrorisme Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 1939 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796-I-1° à 7°</i>	nc	nc	nc

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
520302	Réduction de droits en raison de la qualité du donataire ou de l'héritier (mutilé, etc.) Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1949 - Dernière modification : 2000 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 777 (2e al.), 778, 782</i>	€	€	€
Total		730	725	705

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

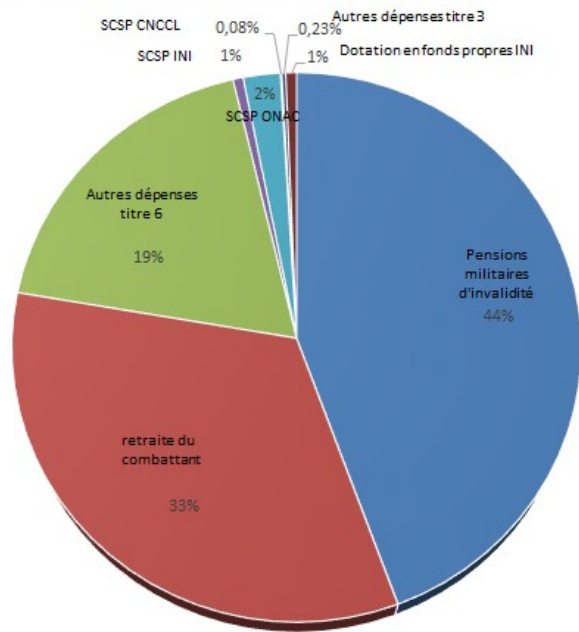
Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres * 	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres * 	Total y.c. FdC et AdP
01 – Administration de la dette viagère		1 495 669 868 1 500 940 239	1 495 669 868 1 500 940 239		1 495 669 868 1 500 940 239	1 495 669 868 1 500 940 239
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		850 859 868 856 619 492	850 859 868 856 619 492		850 859 868 856 619 492	850 859 868 856 619 492
01.11 – Retraite du combattant		644 810 000 644 320 747	644 810 000 644 320 747		644 810 000 644 320 747	644 810 000 644 320 747
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité		117 200 000 127 994 856	117 350 000 127 994 856		117 200 000 127 999 365	117 350 000 127 999 365
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés		40 500 000 40 404 959	40 650 000 40 404 959		40 500 000 40 409 467	40 650 000 40 409 467
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		1 300 000 -236 946	1 300 000 -236 946		1 300 000 -236 946	1 300 000 -236 946
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		75 400 000 87 826 844	75 400 000 87 826 844		75 400 000 87 826 844	75 400 000 87 826 844
03 – Solidarité		316 500 077 317 777 045	316 500 077 317 777 045		320 200 077 321 477 045	320 200 077 321 477 045
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		221 200 000 222 483 383	221 200 000 222 483 383		221 200 000 222 483 383	221 200 000 222 483 383
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses		310 000 303 586	310 000 303 586		310 000 303 586	310 000 303 586
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes		50 000 50 000	50 000 50 000		50 000 50 000	50 000 50 000
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		25 000 000 25 000 000	25 000 000 25 000 000		25 000 000 25 000 000	25 000 000 25 000 000
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions		55 917 630 55 917 630	55 917 630 55 917 630		55 917 630 55 917 630	55 917 630 55 917 630
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions		12 312 447 12 312 447	12 312 447 12 312 447		16 012 447 16 012 447	16 012 447 16 012 447
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions		1 710 000 1 710 000	1 710 000 1 710 000		1 710 000 1 710 000	1 710 000 1 710 000
07 – Actions en faveur des rapatriés		24 780 968 24 780 968	24 780 968 24 780 968		24 780 968 24 780 968	24 780 968 24 780 968
Total des crédits prévus en LFI *		0 1 954 150 913	1 954 150 913		0 1 957 850 913	1 957 850 913
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+20 141 768	+20 141 768		+20 693 675	+20 693 675
Total des crédits ouverts		0 1 974 292 681	1 974 292 681		0 1 978 544 588	1 978 544 588
Total des crédits consommés		0 1 971 493 108	1 971 493 108		0 1 975 197 616	1 975 197 616
Crédits ouverts - crédits consommés		+2 799 573	+2 799 573		+3 346 972	+3 346 972

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

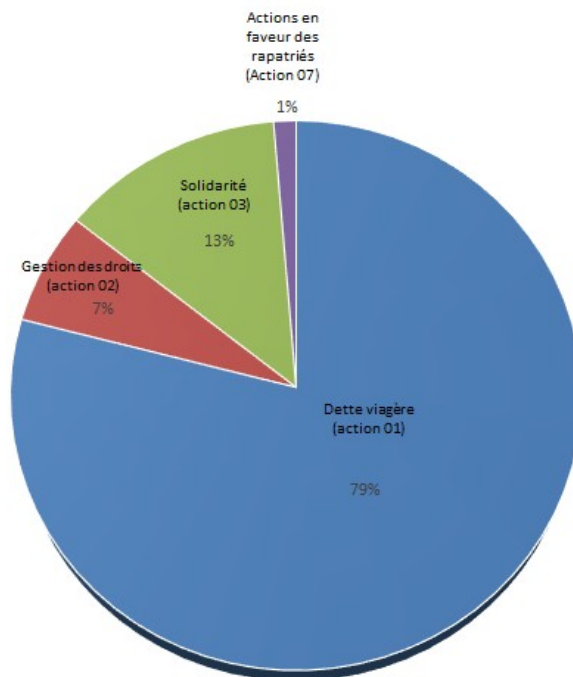
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

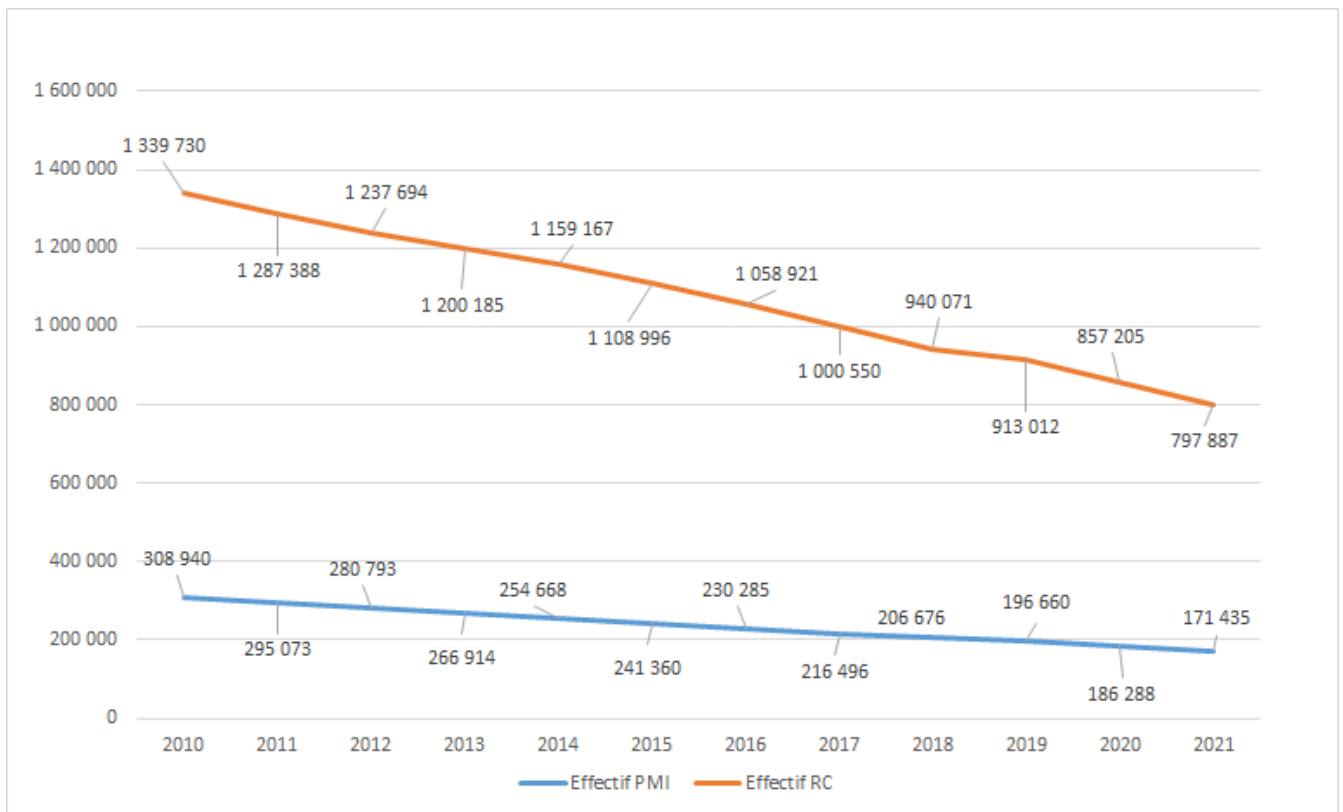
Programme n° 169 | Justification au premier euro

Crédits de paiement du programme 169 consommés en 2020



Crédits de paiement consommés sur le titre 6 (dépenses d'intervention) en 2021





PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	1 954 150 913	1 954 150 913	0	1 957 850 913	1 957 850 913
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	1 954 150 913	1 954 150 913	0	1 957 850 913	1 957 850 913

Aucun amendement ne concernait le programme 169.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Reports de crédits

Le programme 169 n'a pas fait l'objet de reports de crédits sur fonds de concours.

Le programme 169 a fait l'objet d'un report de crédits hors fonds de concours de **1 170 638 €** en AE et **1 722 545 €** en CP par arrêté du 25 février 2021

Décret de virement

Le programme 169 a fait l'objet du décret n° 2021-1508 du 19 Novembre 2021 portant virement de crédits en provenance du programme 167 pour **767 179 €** destiné au financement partiel de la couverture de dépenses supplémentaires de réparation au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et du code de la sécurité sociale.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Justification au premier euro

Loi de finances rectificative

La loi de finances rectificative n° 2021-15-49 du 1^{er} décembre 2021 a ouvert **18 166 613 €** en AE et CP de crédits supplémentaires au bénéfice du programme 169 pour compléter le financement de la dette viagère et des remboursements de prestation de sécurité sociale aux invalides.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 169 a fait l'objet d'une ouverture de crédits en AE et CP de **37 338 €** correspondant à des attributions de produits en provenance de la « Fondation Hassan II pour les œuvres sociales des anciens combattants et anciens militaires du royaume du Maroc » pour les dépenses afférentes à l'appareillage des mutilés.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	76 311 947	76 311 947	0	76 459 947	76 459 947
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	76 311 947	76 311 947	0	76 459 947	76 459 947

Les crédits de la réserve de précaution en AE et CP s'élevant respectivement à **76 311 948 €** et **76 459 948 €** ont été intégralement libérés en fin de gestion.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 1 974 292 681	CP ouverts en 2021 * (P1) 1 978 544 588
AE engagées en 2021 (E2) 1 971 493 108	CP consommés en 2021 (P2) 1 975 197 616
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 3 704 508
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 2 799 573	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 1 971 493 108

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 23 353 683				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 0				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 23 353 683	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 3 704 508	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 19 649 175
AE engagées en 2021 (E2) 1 971 493 108	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 1 971 493 108	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 0
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 19 649 175
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 10 700 000
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 8 949 175

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION****01 – Administration de la dette viagère**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Administration de la dette viagère		1 495 669 868 1 500 940 239	1 495 669 868 1 500 940 239		1 495 669 868 1 500 940 239	1 495 669 868 1 500 940 239
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		850 859 868 856 619 492	850 859 868 856 619 492		850 859 868 856 619 492	850 859 868 856 619 492
01.11 – Retraite du combattant		644 810 000 644 320 747	644 810 000 644 320 747		644 810 000 644 320 747	644 810 000 644 320 747

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 495 669 868	1 500 940 239	1 495 669 868	1 500 940 239
Transferts aux ménages	1 495 669 868	1 500 940 239	1 495 669 868	1 500 940 239
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées	850 859 868	856 619 492	850 859 868	856 619 492
01.11 – Retraite du combattant	644 810 000	644 320 747	644 810 000	644 320 747
Total	1 495 669 868	1 500 940 239	1 495 669 868	1 500 940 239

SOUS-ACTION**01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées****PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE**

Les dispositions de l'article 221 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ont permis d'octroyer, au profit des conjoints survivants de grands invalides, la majoration (360 points) de la pension de réversion aux conjoints survivants de pensionnés directs titulaires d'une pension dont l'indice était égal ou supérieur à 6 000 points (contre 10 000 auparavant). Cette mesure, estimée à 1 M€, a bénéficié à 227 personnes pour un coût de 1,2 M€.

Cette mesure, applicable aux pensions en paiement au 1er janvier 2021, à compter de la demande des intéressés, permet d'atténuer la disproportion significative pouvant exister entre le montant de la pension militaire d'invalidité que percevait l'ayant-droit de son vivant et le montant versé au conjoint ou partenaire survivant.

L'arrêté du 31 août 2021 a porté la valeur du point PMI à 14,70 € au 1er janvier 2021 à la suite de l'augmentation de l'indice de traitement brut - grille indiciaire (publié conjointement par l'INSEE et le service statistique de la direction générale de l'administration et de la fonction publique - DGAFP).

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

La sous-action 10 recouvre les dépenses relatives au paiement des pensions militaires d'invalidité des victimes de guerre (PMIVG). Ces crédits sont versés sous forme de dotations budgétaires au compte d'affectation spéciale (CAS) Pensions, dont le programme 743 assure le règlement des pensions par l'intermédiaire des centres régionaux des pensions et de la trésorerie générale pour l'étranger.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	PMI, pensions d'ayant-cause, allocations diverses	850 859 868		856 650 569	5 790 701	850 859 868		856 650 569	5 790 701	178 862	Nb pensionnés (effectif moyen)	4 762
Total		850 859 868		856 650 569	5 790 701	850 859 868		856 650 569	5 790 701			

Les dépenses exécutées (856,7 M€) sont supérieures de 0,7 % à la prévision LFI, soit + 5,8 M€. Les ressources budgétaires de la LFI sur cette activité ont donc été complétées par une ouverture de crédits complémentaire en LFR (loi n° 2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 de finances rectificative pour 2021).

Les pensions versées par le programme 743 aux bénéficiaires se sont élevées au total à 851,8 M€ en 2021, soit une baisse de 66,6 M€ par rapport à 2020 (918,4 M€), diminution qui reflète principalement la baisse tendancielle des effectifs bénéficiaires.

L'écart entre le montant exécuté sur le programme 169 (856,7 M€) et le montant effectif des pensions versées aux bénéficiaires par le programme 743 (851,8 M€) en 2021 résulte de la baisse plus forte que prévue en fin de gestion du montant des pensions par rapport aux estimations ayant servi à déterminer le montant de la dernière tranche de la contribution budgétaire du programme 169 au CAS Pensions.

Le coût moyen unitaire par personne, sur la base de l'effectif moyen de 2021 (178 862) et de la consommation du programme 743, est de 4 762 €, en diminution de 0,72 % par rapport à 2020.

Évolution des effectifs et des crédits consacrés aux pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre

Année	LFI	Évolution crédits LFI par rapport à n-1 (en %)	Crédits consommés (1)	Évolution crédits consommés par rapport à N-1 (en %)	Nombre de pensionnés au 31 décembre (2)	Évolution effectifs (en %)	Ratio (3)
2010	1 787 972 598	-2,90 %	1 766 641 879	-4,80 %	308 940	-8,20 %	5 476
2011	1 709 250 000	-4,40 %	1 679 177 940	-4,95 %	295 073	-4,49 %	5 560
2012	1 594 970 000	-6,69 %	1 573 194 373	-6,31 %	280 793	-4,84 %	5 464
2013	1 490 700 000	-6,54 %	1 470 719 340	-6,51 %	266 914	-4,94 %	5 370
2014	1 412 744 700	-5,23 %	1 364 978 370	-7,19 %	254 668	-4,59 %	5 234
2015	1 295 550 000	-8,30 %	1 278 408 380	-6,34 %	241 360	-5,23 %	5 155

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Justification au premier euro

Année	LFI	Évolution crédits LFI par rapport à n-1 (en %)	Crédits consommés (1)	Évolution crédits consommés par rapport à N-1 (en %)	Nombre de pensionnés au 31 décembre (2)	Évolution effectifs (en %)	Ratio (3)
2016	1 189 720 000	-8,17 %	1 191 863 333	-6,77 %	230 285	-4,59 %	5 054
2017	1 141 350 000	-4,07 %	1 133 370 077	-4,91 %	216 496	-5,99 %	5 073
2018	1 073 900 000	-5,91 %	1 064 811 467	-6,05 %	206 676	-4,54 %	5 033
2019	965 300 000	-10,11 %	990 659 826	-6,96 %	196 660	-4,85 %	4 912
2020	911 689 714	-5,55 %	918 436 190	-7,29 %	186 288	-5,27 %	4 797
2021	850 859 868	-6,67 %	851 778 854	-7,26 %	171 435	-7,97 %	4 762

(1) Les crédits consommés correspondent à la dépense enregistrée sur le programme 743 du « CAS Pensions ».

(2) Source : Ministère de l'économie et des finances – Services des Retraites de l'État.

(3) Ce ratio est obtenu en divisant les crédits consommés par l'effectif moyen de l'année.

SOUS-ACTION**01.11 – Retraite du combattant****PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE**

Les retraites du combattant ont, comme les PMI, bénéficié de la revalorisation du point PMI, qui a été porté par l'arrêté du 31 août 2021 à 14,70 € au 1er janvier 2021. En raison de la date de publication (31 août 2021) de l'arrêté portant revalorisation au 1er janvier 2021 de la valeur du point PMI et du mode semestriel de paiement de la retraite du combattant, le service des retraites de l'État (SRE) n'a pu mettre en paiement qu'un tiers du montant global afférent. Le solde fera l'objet d'un versement en 2022.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

La sous-action 11 recouvre les dépenses relatives au paiement de la retraite du combattant. Ces crédits sont versés sous forme de dotations budgétaires au CAS Pensions, dont le programme 743 assure le règlement des pensions par l'intermédiaire des centres régionaux des pensions et de la trésorerie générale pour l'étranger.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Retraite du combattant	644 810 000		644 320 747	-489 253	644 810 000		644 320 747	-489 253	827 546	Nb pensionnés (effectif moyen)	773
	Total	644 810 000		644 320 747	-489 253	644 810 000		644 320 747	-489 253			

Le montant du versement 2021 effectué par le programme 169 au programme 743, s'élève à 644,3 M€.

En 2021, 639,4 M€ ont été versés aux bénéficiaires par le programme 743, en baisse de - 52 M€ par rapport à la dépense de 2020 (691,4 M€), diminution qui reflète principalement la baisse tendancielle des effectifs bénéficiaires.

L'écart entre les dépenses exécutées sur le programme 169 et le montant de retraite du combattant versé par le programme 743 résulte d'un ralentissement plus fort que prévu des attributions des cartes dites 62/64 et d'une diminution des bénéficiaires légèrement plus importante que prévue par rapport aux estimations ayant servi à déterminer le montant de la dernière tranche de la contribution budgétaire du programme 169 au CAS Pensions.

Évolution des effectifs et des crédits consacrés à la retraite du combattant

Année	LFI	Évolution crédits LFI par rapport à n-1 (en %)	Crédits consommés	Évolution crédits consommés par rapport à N-1 (en %)	Nombre de retraite du combattant au 31 décembre (*)	Évolution effectifs (en %)	Ratio
			(1)	(en %)	(2)		(3)
2010	799 000 000	4,60 %	798 393 641	2,70 %	1 339 730	-3,80 %	584
2011	793 000 000	-0,75 %	798 646 610	0,03 %	1 287 388	-3,91 %	608
2012	802 500 000	1,20 %	817 680 190	2,38 %	1 237 694	-3,86 %	648
2013	821 300 000	2,34 %	851 696 988	4,16 %	1 200 185	-3,03 %	699
2014	807 940 000	-1,63 %	813 229 659	-4,52 %	1 159 167	-3,42 %	689
2015	784 700 000	-2,88 %	771 498 790	-5,13 %	1 108 925	-4,33 %	680
2016	756 600 000	-3,58 %	737 259 266	-4,44 %	1 058 921	-4,51 %	680
2017	748 000 000	-1,14 %	744 993 857	1,05 %	1 000 550	-5,51 %	723
2018	743 843 717	-0,56 %	733 269 561	-1,57 %	940 071	-6,04 %	756
2019	708 500 000	-4,75 %	712 736 603	-2,80 %	913 012	-2,88 %	769
2020	660 200 000	-6,82 %	691 374 757	-3,00 %	857 205	-6,11 %	781
2021	644 810 000	-2,33 %	639 403 514	-7,52 %	797 887	-6,92 %	773

(1) Les crédits consommés correspondent à la dépense enregistrée sur le programme 743 du « CAS Pensions ».

(2) Source : Ministère de l'économie et des finances – Services des Retraites de l'État.

(3) Ce ratio est obtenu en divisant les crédits consommés par l'effectif moyen de l'année.

(*) Pour les années 2015 à 2017, le Services des Retraites de l'État a réévalué les effectifs de bénéficiaires de la retraite du combattant.

SYNTHESE ACTION 01

Niveau	Description	AE				CP			
		Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Engagement hors TF	Ecart Utilisation / Prévision LFI	Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Consommation	Ecart Consommation / Prévision LFI
		(1)	(2)	(4)	(5) = (3) + (4) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)
OS	Reconnaissance et réparation	1 495 669 868		1 500 971 316	5 301 448	1 495 669 868		1 500 971 316	5 301 448
	Total	1 495 669 868		1 500 971 316	5 301 448	1 495 669 868		1 500 971 316	5 301 448

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS – PERIMETRE HORS TITRE 2

Niveau	Description	PLF/PLR	Engagements		Paiements					
			Eng restant à payer à fin 2020	Eng 2021	2021	2022	2023	> 2023	Total	
OS	Reconnaissance et réparation	PLF		1 495,67	1 495,67					1 495,67
		PLR		1 500,97	1 500,97					1 500,97
	Ecart (PLR-PLF)			5,30	5,30					5,30

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Justification au premier euro

ACTION**02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité		117 350 000	117 350 000		117 350 000	117 350 000
		127 994 856	127 994 856		127 999 365	127 999 365
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés		40 650 000	40 650 000		40 650 000	40 650 000
		40 404 959	40 404 959		40 409 467	40 409 467
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		1 300 000	1 300 000		1 300 000	1 300 000
		-236 946	-236 946		-236 946	-236 946
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		75 400 000	75 400 000		75 400 000	75 400 000
		87 826 844	87 826 844		87 826 844	87 826 844

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	5 100 000	4 448 556	5 100 000	4 452 763
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 100 000	4 448 556	5 100 000	4 452 763
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés	5 100 000	4 448 556	5 100 000	4 452 763
Titre 6 : Dépenses d'intervention	112 250 000	123 546 301	112 250 000	123 546 601
Transferts aux ménages	112 250 000	123 546 301	112 250 000	123 546 601
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés	35 550 000	35 956 403	35 550 000	35 956 704
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides	1 300 000	-236 946	1 300 000	-236 946
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides	75 400 000	87 826 844	75 400 000	87 826 844
Total	117 350 000	127 994 856	117 350 000	127 999 365

SOUS-ACTION**02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés****OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION**

Les articles L. 212-1 et R. 211-2 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (CPMIVG) disposent que l'État doit gratuitement aux titulaires d'une pension d'invalidité les prestations médicales, paramédicales, chirurgicales, pharmaceutiques et de cures thermales nécessitées par les infirmités qui donnent lieu à pension ou appareillage. Le suivi sanitaire des anciens militaires est également pris en charge par l'État.

Les articles L. 213-1 et R. 211-2 du CPMIVG disposent que les invalides pensionnés au titre du Code ont droit aux appareils nécessités par les infirmités qui ont motivé la pension. Les appareils et accessoires sont fournis, réparés et remplacés aux frais de l'État tant que l'infirmité en cause nécessite l'appareillage.

La sous-action 21 retrace les crédits nécessaires à la prise en charge de ces prestations. Elle permet également de financer les frais de gestion de la caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS), les expertises médicales prescrites aux demandeurs de pensions militaires d'invalidité et les affections présumées imputables au service (APIAS).

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Accidents ou Affections Présumés Imputables Au Service - APIAS	9 200 000		10 701 442	1 501 442	9 200 000		10 705 649	1 505 649	NC	Nb bénéficiaires	
ACT	Appareillage et accessoires des mutilés	4 500 000	150 000	5 115 473	465 473	4 500 000	150 000	5 115 473	465 473	NC		
ACT	Dépenses de gestion de la CNMSS	5 100 000		4 364 937	-735 063	5 100 000		4 364 937	-735 063	1	CNMSS	4 364 937
ACT	Frais dép. bénéf. & médecins, expertises médicales	1 000 000		1 214 993	214 993	1 000 000		1 214 993	214 993		Nb actes	
ACT	Soins médicaux et suivi anciens militaires	20 700 000		21 353 792	653 792	20 700 000		21 353 792	653 792	43 097	Nb bénéficiaires	481
	Total	40 500 000	150 000	42 750 638	2 100 638	40 500 000	150 000	42 754 845	2 104 845			

Les soins médicaux gratuits :

Les dépenses d'intervention en soins médicaux gratuits sont partagées entre la caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS), l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG, pour les trois services d'Afrique du Nord) et les ambassades.

Les bénéficiaires potentiels de soins médicaux gratuits sont des invalides de droits direct titulaires d'une PMI. Néanmoins, les demandeurs, dénommés « bénéficiaires actifs » (utilisateur du carnet de soins), ne représentent qu'un tiers environ des 129 291 invalides de droit direct pensionnés, soit 43 097 au 31 décembre 2021. Le coût moyen annuel par bénéficiaire est estimé à 481 € (437 € en 2020) pour un effectif moyen de 44 389 bénéficiaires sur l'ensemble de l'année 2021 (moyenne des deux dernières estimations – 2020 et 2021 - des « bénéficiaires actifs »).

L'écart constaté de 0,6 M€ par rapport à la prévision initiale résulte de l'augmentation du coût des prestations en raison de l'impact des hausses salariales dans le secteur hospitalier.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Justification au premier euro

Evolution des effectifs et des crédits consacrés aux soins médicaux gratuits et au suivi sanitaire des anciens militaires (hors frais de gestion de la CNMSS)

Année	LFI	Évolution crédits LFI par rapport à n-1 (en %)	Crédits consommés	Évolution crédits consommés par rapport à N-1 (en %)	Effectif au 31 décembre n-1 bénéficiaires actifs	Évolution effectifs (en %)
2010	67 327 000	2,0 %	51 759 664	-17,2 %	77 026	-3,80 %
2011	55 474 682	-17,6 %	51 142 139	-1,2 %	71 226	-7,5 %
2012	50 200 000	-9,5 %	45 217 859	-11,6 %	68 168	-4,3 %
2013	42 900 000	-14,5 %	40 109 000	-11,3 %	65 187	-4,4 %
2014	38 620 000	-10,0 %	37 865 344	-5,6 %	62 205	-4,6 %
2015	35 100 000	-9,1 %	35 583 975	-6,0 %	59 676	-4,1 %
2016	33 500 000	-4,6 %	31 857 917	-10,5 %	56 918	-4,6 %
2017	31 600 000	-5,7 %	28 966 095	-9,1 %	54 620	-4,0 %
2018*	28 700 000	-9,2 %	27 038 508	-6,7 %	51 941	-4,9 %
2019*	27 400 000	-4,5 %	24 550 520	-9,2 %	49 885	-4,0 %
2020*	23 800 000	-13,1 %	20 871 374	-15,0 %	45 680	-8,4 %
2021*	20 800 000	-12,6 %	21 353 694	2,3 %	43 097	-5,7 %

*Dépense CHORUS hors rétablissement de crédits

L'appareillage des mutilés :

Pour l'appareillage également, les dépenses d'intervention sont partagées entre la CNMSS, l'ONACVG (pour les trois services d'Afrique du Nord) et les ambassades.

La dépense globale d'appareillage est de 5,1 M€ en AE/CP, soit une augmentation de 13,7 % par rapport à la prévision initiale hors FDC (0,6 M€). Cette évolution résulte d'un report de dépenses dont certaines onéreuses comme les appareillages de nouvelle génération, conséquences liées à la crise sanitaire du COVID.

Pour mémoire, la dépense pour les prothèses de nouvelle génération s'est élevée à 0,5 M€. Depuis 2015, ces prothèses sont accordées par la commission de secours et prestations complémentaires (CSPC), mise en place le 1^{er} juillet 2015 et rattachée à l'action sociale du ministère des armées (arrêté du 16 avril 2015).

EVOLUTION DES CRÉDITS CONSACRÉS À L'APPAREILLAGE DES MUTILÉS (LA DÉPENSE CERAH EST INCLUSE DANS LES CRÉDITS CONSOMMÉS JUSQU'EN 2010)

Année	LFI	Évolution crédits LFI par rapport à n-1 (en %)	Crédits consommés	Évolution crédits consommés par rapport à N-1 (en %)
2010	9 978 000	4,8 %	7 852 846	-16,3 %
2011	8 500 000	-14,8 %	7 286 304	-7,2 %
2012	8 700 000	2,4 %	7 200 000	-1,2 %
2013	7 500 000	-13,8 %	7 300 987	1,4 %
2014	7 500 000	0,0 %	6 769 611	-7,3 %
2015	7 500 000	0,0 %	6 848 847	1,2 %
2016	6 900 000	-8,0 %	6 253 397	-8,7 %
2017	7 800 000	13,04 %	6 460 515	3,3 %
2018	6 500 000	-16,7 %	6 708 241	3,8 %
2019	7 000 000	7,7 %	5 357 249	-20,1 %
2020	6 700 000	-4,3 %	4 655 773	-13,1 %
2021	4 500 000	-32,8 %	5 115 223	9,9 %

Les dépenses liées aux frais d'expertises médicales des pensions militaires d'invalidité :

La consommation 2021 relative aux expertises médicales prescrites dans le cadre de l'instruction des demandes de pensions militaires d'invalidité s'élève à 1,2 M€. Cette consommation correspond à 5 645 actes pour un coût moyen de 212 €. L'augmentation sensible du nombre d'actes résulte d'un rattrapage des expertises non réalisées en 2020 en raison de la crise sanitaire.

Les frais de gestion de la CNMSS :

Les frais de gestion versés à la CNMSS au titre de la gestion administrative des soins médicaux gratuits et de l'appareillage s'élèvent à 4,4 M€, soit une diminution de 0,7 M€ par rapport à la prévision LFI 2021. Pour mémoire, ils englobent depuis 2016 les frais de gestion des APIAS. La mutualisation des deux missions déléguées (SMG et APIAS) a permis d'atteindre la cible du plafond d'effectif mentionné dans la précédente convention MINDEF/CNMSS (Convention du 27 novembre 2015, article 5.1.2).

Affections présumées imputables au service (APIAS) :

Le coût des APIAS présentent une dépense nette de 8,4 M€, déduction faite du rétablissement de crédits de 2,3 M€ en provenance de la gendarmerie.

SOUS-ACTION**02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides****OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION**

Les réductions accordées par la SNCF représentent 50 % ou 75 % des tarifs de transport du réseau. Les bénéficiaires potentiels, pensionnés au titre de l'Afrique du Nord, victimes civiles de guerre, réformés pensionnés hors guerre, doivent être pensionnés au moins à 25 % et être titulaires d'une carte d'invalidité délivrée par l'ONACVG.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Remboursement des réductions de transport SNCF	1 300 000			-1 300 000	1 300 000			-1 300 000			

La provision mise en place au 1^{er} semestre 2020 était d'un montant supérieur à la facture définitive émise par la SNCF au titre des prestations 2020. En effet, l'année 2020 a été marquée par une diminution du trafic de - 60 %, en raison des confinements et restrictions de déplacement intervenues pour juguler la progression de la pandémie. La SNCF a donc procédé en 2021 au remboursement de ce trop perçu de 236 000 €, qui s'est traduit par un rétablissement de crédit.

Ce type de situation ne se reproduira plus à l'avenir. Dans un souci de simplification, en lien avec la SNCF (fournisseur) et les services de l'ONACVG (producteur des statistiques de titulaires de la carte d'invalidité), il a été convenu de mettre un terme à la procédure de la provision à compter de la gestion 2021. Ainsi, la facture honorée lors de la gestion 2022 le sera au titre de la compensation des réductions de tarifs accordées en 2021 et ne portera pas de provision à déduire.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Justification au premier euro

Evolution des effectifs et des crédits consacrés au remboursement des réductions de transport accordées aux invalides

Année	LFI	Évolution crédits LFI par rapport à n-1 (en %)	Crédits consommés	Évolution crédits consommés par rapport à N-1 (en %)	Nombre de pensionnés au 31 décembre N-1	Évolution effectifs (en %)
2010	5 000 000	8,7 %	4 369 022	-8,9 %	59 863	-3,5 %
2011 *	4 731 294	-5,4 %	3 035 657	-30,5 %	52 462	-12,4 %
2012	4 600 000	-2,8 %	3 707 698	22,1 %	53 365	1,7 %
2013	3 300 000	-28,3 %	3 986 045	7,5 %	51 938	-2,7 %
2014	3 400 000	3,0 %	3 461 823	-13,2 %	52 538	1,2 %
2015	3 474 830	2,2 %	3 228 992	-6,7 %	49 436	-5,9 %
2016**	3 300 000	-5,0 %	2 836 875	-12,1 %	55 899	13,1 %
2017	3 200 000	-3,0 %	2 500 376	-11,9 %	45 732	-18,2 %
2018	2 700 000	-15,6 %	2 285 652	-8,6 %	40 744	-10,9 %
2019	2 200 000	-18,5 %	1 780 109	-22,1 %	35 116	-13,8 %
2020	1 800 000	-18,2 %	1 573 530	-11,6 %	34 843	-0,8 %
2021	1 300 000	-27,8 %	0	Sans objet	35 019	0,5 %

* En 2011, la dépense a été minorée par un avoir de 0,3 M€ portant sur les exercices antérieurs.

** En 2016, le système d'information de l'ONACVG relatif aux effectifs a fait l'objet d'une mise à jour.

SOUS-ACTION**02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides****OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION**

La sous-action 23 a vocation à financer la section « Invalides de guerre » du régime général de l'assurance maladie ouverte en faveur des pensionnés qui ne détiennent pas déjà la qualité d'assuré social, pour couvrir les affections dont ils sont atteints et qui ne relèvent pas d'une prise en charge par les soins médicaux gratuits ou au titre de l'appareillage.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Remboursement à la CNAMTS des prestations versées	75 400 000		87 826 844	12 426 844	75 400 000		87 826 844	12 426 844	5 095	NA	16 465

Pour 2021, la dépense constatée s'élève à 87,8 M€. Ce montant facturé par l'URSSAF – caisse nationale comprend le règlement du moins-versé au titre de 2020 de 3,9 M€ (la contribution de l'État au régime en 2020 étant inférieure au coût final) et la contribution 2021 basée sur le coût des actes supportés par le régime en 2020 (83,9 M€).

Le coût du régime en 2020 (83,9 M€) est donc en augmentation de + 4,9 % par rapport au coût du régime en 2019 (79,9 M€ pour la facture 2020 au titre des dépenses de 2019), rompant avec la tendance structurelle de diminution de la dépense constatée en raison de la décroissance continue des effectifs du régime des grands invalides de guerre.

Cette augmentation s'explique principalement par les mesures salariales adoptées pendant la crise sanitaire (primes exceptionnelles, complément de traitement indiciaire...) et par le coût des dispositifs relatifs à la prise en charge des patients COVID (coût des soins, masques, oxygène...).

En 2020, le dispositif a bénéficié à un effectif moyen de 5 095 assurés pensionnés de guerre et le coût moyen par bénéficiaire constaté en 2021 sur le programme 169 s'établissait donc à 16 465 €.

Evolution des effectifs et des crédits consacrés au remboursement des prestations de sécurité aux invalides

Année	LFI	Évolution (en %)	Dépenses d'exercice (1)	Évolution (en %)	Dépenses exécutées	Évolution (en %)	Effectifs CNAM au 31 décembre N-1	Évolution effectifs (en %)
2010	129 300 000	-9,5 %	136 791 626	-4,8 %	129 929 550	-1,0 %	15 894	-4,7 %
2011	124 238 636	-3,9 %	122 119 967	-10,7 %	107 449 213	-17,3 %	16 374	3,0 %
2012	92 000 000	-25,9 %	118 045 790	-3,3 %	113 971 614	6,1 %	15 102	-7,8 %
2013	103 000 000	12,0 %	110 384 796	-6,5 %	102 723 808	-9,9 %	13 482	-10,7 %
2014	96 500 000	-6,3 %	107 440 744	-2,7 %	104 496 688	1,7 %	11 463	-15,0 %
2015 (2)	94 600 000	-2,0 %	102 353 206	-4,7 %	97 268 070	-6,9 %	10 153	-11,4 %
2016 (2)	93 500 000	-1,2 %	94 649 856	-7,5 %	86 946 512	-10,6 %	8 837	-13,0 %
2017	85 200 000	-8,9 %	89 492 600	-5,4 %	84 335 341	-3,0 %	7 704	-12,8 %
2018	80 900 000	-5,1 %	85 759 070	-4,2 %	82 025 538	-2,7 %	6 980	-9,4 %
2019	76 900 000	-4,9 %	83 404 601	-2,7 %	81 050 134	-1,2 %	6 149	-11,9 %
2020	73 822 613	-4,0 %	79 955 477	-4,1 %	76 506 352	-5,6 %	5 444	-11,5 %
2021 (*)	74 900 000	1,5 %	83 891 160	4,9 %	87 826 844	14,8 %	4 746	-12,8 %

(*) LFI 74 900 000 € + LFR 11 123 606,88 € : 86 023 607 € - consommation réelle 2021 et effectifs réels au 31 décembre n-1

(1) les dépenses d'exercice reprennent les dépenses n-1 facturées en année n par l'URSSAF – caisse nationale.

(2) correction des effectifs bénéficiaires 2015 et 2016 par la CNAM lors du lancement de son nouveau programme d'extraction de données (détection d'une anomalie sur le nombre de bénéficiaires exporté).

SYNTHESE ACTION 02

Niveau	Description	AE					CP			
		Prévision LFI	Prévision FdC/AD P du PLF	Affectation sur TF	Engagement hors TF	Ecart Utilisation / Prévision LFI	Prévision LFI	Prévision FdC/AD P du PLF	Consommation	Ecart Consommation / Prévision LFI
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)
OS	Reconnaissance et réparation	117 200 000	150 000		130 577 482	13 227 482	117 200 000	150 000	130 581 689	13 231 689

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PERIMETRE HORS TITRE 2

Niveau	Description	Code	PLF/PLR	Engagements			Paiements			
				Eng restant à payer à fin 2020	Eng 2021	2021	2022	2023	> 2023	Total
OS	Reconnaissance et réparation		PLF	0,00	117,35	117,35	0,00	0,00	0,00	117,35
			PLR	0,00	130,58	130,58	0,00	0,00	0,00	130,58
	Ecart (PLR-PLF)			0,00	13,23	13,23	0,00	0,00	0,00	13,23

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Justification au premier euro

SUIVI DES FONDS DE CONCOURS ET ADP

Niveau	OS	Prévision LFI	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions
OS	RRMC	150 000	0	150 000
	Total	150 000	0	150 000

Le programme 169 dispose d'une attribution de produit au titre du « Remboursement par les divers régimes d'assurance et d'assistance et par les handicapés de toutes dépenses afférentes à l'appareillage des mutilés », lequel recouvre des ressources en provenance de la « Fondation Hassan II pour les œuvres sociales des anciens combattants et anciens militaires du royaume du Maroc » pour les dépenses afférentes à l'appareillage des mutilés. En 2021, le BOP Réparation a fait l'objet d'un rattachement de 37 337,91 €.

ACTION**03 – Solidarité**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Solidarité		316 500 077	316 500 077		320 200 077	320 200 077
		317 777 045	317 777 045		321 477 045	321 477 045
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		221 200 000	221 200 000		221 200 000	221 200 000
		222 483 383	222 483 383		222 483 383	222 483 383
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses		310 000	310 000		310 000	310 000
		303 586	303 586		303 586	303 586
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes		50 000	50 000		50 000	50 000
		50 000	50 000		50 000	50 000
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		25 000 000	25 000 000		25 000 000	25 000 000
		25 000 000	25 000 000		25 000 000	25 000 000
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions		55 917 630	55 917 630		55 917 630	55 917 630
		55 917 630	55 917 630		55 917 630	55 917 630
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions		12 312 447	12 312 447		16 012 447	16 012 447
		12 312 447	12 312 447		16 012 447	16 012 447
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions		1 710 000	1 710 000		1 710 000	1 710 000
		1 710 000	1 710 000		1 710 000	1 710 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	69 940 077	69 940 077	69 940 077	69 940 077
Subventions pour charges de service public	69 940 077	69 940 077	69 940 077	69 940 077
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions	55 917 630	55 917 630	55 917 630	55 917 630
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions	12 312 447	12 312 447	12 312 447	12 312 447
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions	1 710 000	1 710 000	1 710 000	1 710 000

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	246 560 000	247 836 968	246 560 000	247 836 968
Transferts aux ménages	246 250 000	247 533 383	246 250 000	247 533 383
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre	221 200 000	222 483 383	221 200 000	222 483 383
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes	50 000	50 000	50 000	50 000
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Transferts aux autres collectivités	310 000	303 586	310 000	303 586
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses	310 000	303 586	310 000	303 586
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières			3 700 000	3 700 000
Dotations en fonds propres			3 700 000	3 700 000
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions			3 700 000	3 700 000
Total	316 500 077	317 777 045	320 200 077	321 477 045

SOUS-ACTION

03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La revalorisation annuelle des majorations légales fixée par arrêté du ministre de l'action et des comptes publics[1] s'est élevée à 1,0 % pour les rentes servies en 2020 (majorations légales facturées au ministère des armées par les organismes mutualistes en 2021).

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

Cette sous-action finance les majorations légales et spécifiques des rentes mutualistes auxquelles les anciens combattants peuvent souscrire. Les titulaires de la carte du combattant ou du titre de reconnaissance de la Nation ont en effet la possibilité d'adhérer à un dispositif particulier de rente viagère mutualiste. Ce dispositif leur ouvre droit à une majoration légale et, dans la limite d'un plafond fixé par la loi de finances, au bénéfice d'une majoration spécifique variable selon l'âge et le délai de souscription, après la date de délivrance de la carte ou du titre.

Le plafond donnant lieu à majoration de la retraite mutualiste du combattant est fixé à 125 points d'indice des pensions militaires d'invalidité (PMI), soit 1 837,50 € au 1^{er} janvier 2021 (arrêté du 31 août 2021 portant le point PMI à 14,70 € au 1^{er} janvier 2021).

Les organismes mutualistes versent les majorations aux souscripteurs et sont remboursés l'année suivante par l'État.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Majoration des rentes mutualistes	221 200 000	0	222 483 383	1 283 383	221 200 000	0	222 483 383	1 283 383	306 490	Nb bénéficiaires	726

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Justification au premier euro

La dépense d'exercice s'est élevée à 222,5 M€ en 2021, supérieure de 1,3 M€ à la prévision initiale, mais en baisse de 3,3 % par rapport à l'année précédente (230 M€). La diminution de la dépense constatée depuis 2014 se confirme et s'amplifie pour la facturation 2021. Le taux de revalorisation des majorations légales servies en 2020 (1 %)[2] - facturées en 2021 – a également été moins important que pour l'année précédente (1,6 %)[3].

Sur la dépense d'exercice, le coût moyen par bénéficiaire s'établit à titre indicatif à 726 € en 2021 (majorations services en 2020) en légère hausse par rapport à 2020 (714 €).(majorations servies en 2019).

EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES CRÉDITS CONSACRÉS AUX MAJORATIONS DES RENTES MUTUALISTES DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Année	LFI	Evolution %	Dépenses d'exercice *	Evolution %	Dépenses exécutées	Evolution %	Effectifs (N-1)	Evolution
2013	263 100 000	3,2 %	252 845 441	0,8 %	253 773 498	1,6 %	395 441	-2,0 %
2014	264 700 000	0,6 %	250 543 960	-0,9 %	250 543 960	-1,3 %	385 434	-2,5 %
2015	258 300 000	-2,4 %	253 806 168	1,3 %	253 806 168	1,3 %	375 054	-2,7 %
2016	261 700 000	1,3 %	250 533 831	- 1,3 %	250 543 960	- 1,3 %	362 770	- 3,2 %
2017	252 000 000	-3,7 %	244 668 945	- 2,3 %	244 668 945	1,3 %	353 031	- 2,7 %
2018	247 400 000	-1,8 %	237 024 674	- 3,1 %	237 024 674	- 3,1 %	340 918	-3,4 %
2019	234 700 000	-5,1 %	232 567 483	- 1,9 %	232 567 483	- 1,9 %	328 943	- 3,5 %
2020	226 100 000	-3,7 %	230 050 645	- 1,1 %	230 050 645	- 1,1 %	315 175	- 4,2 %
2021	221 200 000	-2,2 %	222 483 383	-3,3 %	222 483 383	-3,3 %	297 804	-5,5 %

* Les dépenses d'exercice correspondent aux dépenses de l'année N-1 facturées en année N par les sociétés mutualistes
NB : L'année 2013 comprend en paiement 928 057 € de frais de gestion facturés en 2012.

[1] Arrêté du 18 décembre 2019 portant majoration de certaines rentes viagères.

[2] Arrêté du 19 décembre 2019 portant majoration de certaines dettes viagères.

[3] Arrêté du 18 décembre 2018 portant majoration de certaines dettes viagères.

SOUS-ACTION

03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

Cette sous-action retrace les subventions de fonctionnement versées à des associations d'anciens combattants et victimes de guerre, ainsi qu'à des associations de victimes du terrorisme. En 2021, le ministère des armées a versé 25 subventions pour un montant total de 303 586 €. Parmi celles-ci, 8 subventions d'un montant supérieur à 10 000 € ont concerné :

- le groupement d'intérêt public « Mission de préfiguration du musée-mémorial du terrorisme » (67 000 € au titre du fonctionnement de ce GIP puis 14 285,72 € au titre des études préalables) ;
- la participation du ministère des armées au fonctionnement de la fondation pour la mémoire de l'esclavage (40 000 €), reconnue d'utilité publique le 12 novembre 2019 ;
- la flamme sous l'Arc de triomphe, Flamme de la Nation (30 000 €) ;
- l'association française des victimes du terrorisme (20 000 €) ;
- l'union française des associations de combattants et de victimes de guerre (20 000 €) ;
- l'union nationale des associations de déportés et internés de la Résistance et familles de disparus (16 000 €) ;
- le cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides (11 000 €).

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Subventions aux associations	310 000	0	303 586	-6 414	310 000	0	303 586	-6 414	25	NB subventions	

SOUS-ACTION

03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

Cette sous-action finance la prise en charge par l'État des frais de pèlerinage des familles sur les tombes des « Morts pour la France ». Ces prestations sont assurées par l'ONACVG grâce à une subvention du ministère des armées.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Indemnité, pécules frais de voyages sur les tombes	50 000	0	50 000	0	50 000	0	50 000	0	1	NB subventions	

La subvention a été intégralement versée à l'ONACVG conformément à la programmation LFI.

SOUS-ACTION

03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

Les priorités des prestations d'action sociale délivrées par l'ONACVG sont :

- d'accorder une attention particulière aux ressortissants les plus isolés et les plus démunis ;
- d'améliorer l'accompagnement des récentes générations du feu, en particulier des militaires blessés en opération ;
- de renforcer la prise en charge des victimes d'actes de terrorisme, notamment des nouveaux pupilles de la Nation dont le nombre est en augmentation depuis 2015.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Justification au premier euro

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Subventions pour œuvres sociales - hors effort de R & T (ONACVG)	25 000 000	0	25 000 000	0	25 000 000	0	25 000 000	0	31 000	Nb bénéficiaires	

La subvention a été intégralement versée à l'ONAC-VG conformément à la LFI.

Les actes de terrorisme ont donné lieu à 91 jugements d'adoption sur 159 rendus en 2021 (contre 56 sur 145 rendus en 2020).

À titre indicatif, et dans l'attente du rapport annuel de ONAC-VG, le tableau ci-dessous présente les principales dépenses d'action sociale de l'ONACVG en 2021 en France métropolitaine (hors dépenses en Afrique du nord et à l'étranger) :

Catégorie de ressortissants	2021	
	Interventions financières	Dépenses (en M€)
Anciens combattants (hors OPEX)	10 329	6,16
Anciens combattants OPEX	2 187	1,67
Conjoints survivants	17 241	9,67
Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre majeurs	1 615	1,08
Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre mineurs	6 057	4,02
Victimes d'attentats	220	0,21
TOTAL	37 649	22,83

SOUS-ACTION

03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

L'ONACVG perçoit une subvention pour charges de service public (SCSP) pour couvrir les charges de masse salariale et de fonctionnement courant de sa direction générale, de l'ensemble de ses services départementaux, de ses services des collectivités d'outre-mer et du Maghreb, de ses hauts lieux de la mémoire nationale et de ses secteurs d'entretien des sépultures de guerre et des hauts lieux de la mémoire nationale.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)			
OB	Subventions de fonctionnement	55 917 630	0	55 917 630	0	55 917 630	0	55 917 630	0	1	Opérateur de l'État	
OB	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0		Opérateur de l'État	

La SCSP a été intégralement versée à l'ONACVG conformément à la LFI.

SOUS-ACTION

03.36 – Institution nationale des invalides : subventions

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La SCSP allouée à l'Institution nationale des invalides (INI) pour couvrir les charges de masse salariale et de fonctionnement courant a bénéficié d'une augmentation de 0,2 M€ afin d'assurer le versement de la prime d'attractivité territoriale qui devait être mise en œuvre en 2021. En l'absence de mise en œuvre de cette indemnité, la moitié de ce montant a été redéployé pour le versement de la prime dite « grand âge ».

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

Cette sous-action retrace le financement de la SCSP allouée à l'INI. Par ailleurs, l'État cofinance une opération en investissement au titre du schéma directeur d'infrastructure (SDI) dans le cadre du nouveau projet d'établissement mis en œuvre par l'institution. Ce dernier financement fait l'objet d'une dotation en fonds propres (DFP).

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
OB	Subventions de fonctionnement	12 312 447	0	12 312 447	0	12 312 447	0	12 312 447	0	1	Opérateur de l'État	12 312 447
OB	Subventions d'investissement	0	0	0	0	3 700 000	0	3 700 000	0	1	Opérateur de l'État	3 700 000
Total		12 312 447	0	12 312 447	0	16 012 447	0	16 012 447	0			

La subvention pour charges de service public (SCSP) et la DFP ont été intégralement versées à l'INI conformément à la LFI.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Justification au premier euro

SOUS-ACTION**03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions**

Cette sous-action retrace les crédits versés à l'Ordre de la Libération - Conseil national des communes «Compagnon de la Libération» (CNCCL), qui regroupe les cinq communes titulaires de la Croix de la libération : Nantes, Grenoble, Paris, Vassieux-en-Vercors et Île-de-Sein.

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)			
OB	Subventions de fonctionnement	1 710 000	0	1 710 000	0	1 710 000	0	1 710 000	0			
Total												

La SCSP a été versée intégralement au CNCCL conformément à la LFI.

SYNTHÈSE ACTION 03

Niveau	Description	AE					CP			
		Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Affectation sur TF	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévision LFI	Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Consommation	Ecart Consommation / Prévision LFI
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)
OS	Reconnaissance et réparation	316 500 077			317 777 045	1 276 968	320 200 077		321 477 045	1 276 968

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PERIMÈTRE HORS TITRE 2

Niveau	Description	Code	PLF/PLR	Engagements		Paiements				
				Eng restant à payer à fin 2020	Eng 2021	2021	2022	2023	> 2023	Total
OS	Reconnaissance et réparation		PLF	23,35	316,50	320,20	7,00	4,90	7,75	339,85
			PLR	23,35	317,78	321,48	7,00	12,65	0,00	341,13
Ecart (PLR-PLF)				0,00	1,28	1,28	0,00	7,75	-7,75	1,28

ACTION**07 – Actions en faveur des rapatriés**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
07 – Actions en faveur des rapatriés		24 780 968 24 780 968	24 780 968 24 780 968		24 780 968 24 780 968	24 780 968 24 780 968

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	24 780 968	24 780 968	24 780 968	24 780 968
Transferts aux ménages	24 780 968	24 780 968	24 780 968	24 780 968
Total	24 780 968	24 780 968	24 780 968	24 780 968

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les crédits retracés à l'action 7 financent les aides versées au bénéfice des rapatriés et des harkis, qui se composent :

- de l'allocation de reconnaissance instituée par la loi n°2005-158 du 23 février 2005 et qui représente 56 % des crédits de l'action 7 ;
- de l'allocation viagère définie par l'article 133 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 ;
- de divers soutiens, tels que des aides à la formation professionnelle, des aides au désendettement, des aides spécifiques aux conjoints survivants, des remboursements de cotisations retraites complémentaires ou encore des mesures de sauvegarde du toit familial ;
- du dispositif de solidarité en faveur des enfants de harkis.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

L'intégralité des crédits budgétaires des activités « allocation de reconnaissance (14 M€) et « allocation viagère » (4,9 M€) a été versée à l'ONACVG conformément à la LFI.

L'activité « aides et mesure en faveur des rapatriés » retrace les crédits du dispositif de solidarité pour les enfants de harkis ainsi que les crédits dévolus aux divers soutiens décrits *supra*. Le dispositif de solidarité en faveur des enfants de harkis a bénéficié en 2021 de 4,9 M€ de crédits budgétaires complétés par un recours à la trésorerie de l'ONACVG fixé en PAP 2021 à 2,1 M€ et porté à 2,9 M€, soit un montant total d'aides de 7,8 M€ représentant 1 072 avis favorables de la commission *ad hoc* (contre 6,1 M€ pour 833 avis favorables en 2020).

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Justification au premier euro

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Allocation de reconnaissance	14 000 000	0	14 000 000	0	14 000 000	0	14 000 000	0	4 020	Nb rentes	
ACT	Allocation viagère	4 880 968	0	4 880 968	0	4 880 968	0	4 880 968	0	1 373	Nb bénéficiaires	
ACT	Aides & mesures en faveur des rapatriés	5 900 000	0	5 900 000	0	5 900 000	0	5 900 000	0	1 071	Nb rentes	
ACT	TOTAL	24 780 968		24 780 968		24 780 968		24 780 968				

SYNTHÈSE ACTION 07

Niveau	Description	AE					CP			
		Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Affectation sur TF	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévision LFI	Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Consommation	Ecart Consommation / Prévision LFI
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)
OS	Reconnaissance et réparation	24 780 968	0	0	24 780 968	0	24 780 968	0	24 780 968	0

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PÉRIMÈTRE HORS TITRE 2

Niveau	Description	PLF/PLR	Engagements			Paiements			
			Eng restant à payer à fin 2020	Eng 2021	2021	2022	2023	> 2023	Total
OS	Reconnaissance et réparation	PLF	0	24 780 968	24 780 968				24 780 968
		PLR	0	24 780 968	24 780 968				24 780 968
	Ecart (PLR-PLF)		0	0	0				0

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
INI - Institution nationale des Invalides (P169)	12 319 812	25 471 812	12 312 447	16 012 447	12 312 447	16 012 447
Subventions pour charges de service public	12 319 812	12 319 812	12 312 447	12 312 447	12 312 447	12 312 447
Dotations en fonds propres		13 152 000		3 700 000		3 700 000
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre (P169)	90 172 322	90 172 322	105 748 598	105 748 598	106 276 609	106 276 609
Subventions pour charges de service public	45 041 491	45 041 491	55 917 630	55 917 630	55 917 630	55 917 630
Transferts	45 130 831	45 130 831	49 830 968	49 830 968	50 358 979	50 358 979
Conseil national des communes « Compagnon de la Libération » (P169)	1 670 423	1 670 423	1 710 000	1 710 000	1 710 000	1 710 000
Subventions pour charges de service public	1 670 423	1 670 423	1 710 000	1 710 000	1 710 000	1 710 000
Total	104 162 557	117 314 557	119 771 045	123 471 045	120 299 056	123 999 056
Total des subventions pour charges de service public	59 031 726	59 031 726	69 940 077	69 940 077	69 940 077	69 940 077
Total des dotations en fonds propres		13 152 000		3 700 000		3 700 000
Total des transferts	45 130 831	45 130 831	49 830 968	49 830 968	50 358 979	50 358 979

En 2021 la SCSP de l'INI a été versée à hauteur de 12,31 M€. La réserve de précaution située sur la SCSP de l'INI (0,16 M€) a été versée à l'établissement en fin d'exercice.

L'INI a par ailleurs bénéficié du versement d'une dotation en fonds propres, à hauteur de 3,7 M€ en CP, au titre de la participation financière de l'État à son programme de rénovation lourde de ses infrastructures. La réserve de précaution située sur la DFP (0,14 M€) a été versée à l'opérateur.

L'ONAC-VG a bénéficié du versement de la SCSP de 55,91 M€. La réserve de précaution positionnée sur la SCSP de l'ONAC-VG (0,74 M€) a été versée à l'opérateur.

La ligne « Transferts » du programme 169 comprend la subvention de l'action sociale destinée aux ressortissants de l'Office, les dispositifs d'allocation reconnaissance et allocation viagère, ainsi que diverses aides et mesures en faveur des rapatriés.

Le CNCCL a bénéficié du versement de la SCSP de 1,71 M€ à la suite du versement de la réserve de précaution.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Justification au premier euro

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE**EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT**

Opérateur	Réalisation 2020 Prévision 2021 Réalisation 2021	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres collectivités	
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés		dont apprentis
INI - Institution nationale des Invalides	0	0	398	9	0	4	0
	0	0	412	9	0	0	0
	0	0	392	7	0	3	0
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre	0	0	814	22	3	0	0
	0	0	801	26	0	0	0
	0	0	778	20	1	0	0
Conseil national des communes « Compagnon de la Libération »	0	0	15	1	0	0	0
	0	0	15	2	0	0	0
	0	0	15	1	0	0	0
Total	0	0	1 227	32	3	4	0
			1 228	37	0	0	0
			1 185	28	1	3	0

* Les emplois sous plafond 2021 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

Les opérateurs du programme 169 présentent une sous-exécution du plafond d'emplois imputable à l'ONAC-VG et à l'INI.

Pour le premier, l'écart à la prévision s'explique par les déflations supplémentaires opérés par l'opérateur, notamment du fait de la sur-réalisation du plan de restructuration et de départs non anticipés, n'ayant pas pu être remplacés avant la fin de l'année.

L'INI n'a pas pu réaliser la cible relative au plafond d'emploi en raison de difficultés conjoncturelles de recrutement des personnels paramédicaux, du fait de la forte tension et des exigences pesant sur les professions d'infirmiers et d'aides-soignants.

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2021 *	1 228	1 185

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2021 en ETP	-50	-52

Le schéma d'emplois négatif prévu au PLF 2021 a été amplifié par les déflations supplémentaires opérées par l'ONAC-VG du fait du nombre de départs des agents de l'Office en fin d'année supérieur à celui des recrutements, sans toutefois que la qualité du service rendu aux ayants droit soit remise en cause.

Opérateurs

OPÉRATEUR

INI - Institution nationale des Invalides

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

2021 constitue la dernière annuité d'exécution du contrat d'objectifs et de performance (COP) 2017-2021.

Marquée par le contexte persistant de la crise sanitaire, l'activité de soins au profit des pensionnaires et des patients (blessés militaires, blessés victimes d'attentats et blessés de la vie), a subi une réduction capacitaire afin de répondre aux exigences des protocoles sanitaires stricts. Cette baisse d'activité a également été amplifiée par les difficultés de recrutement des personnels paramédicaux, en raison notamment de la forte tension qui pèse sur les professions d'infirmiers et d'aides-soignants. Dans ce contexte, les cibles d'activité prévisionnelles en journées, inscrites au budget rectificatif n° 3, ont été réalisées à hauteur de 95 % mais demeurent toutefois bien inférieures aux prévisions inscrites du budget initial 2021.

L'année 2021 correspond également au démarrage, dès le mois de janvier, des travaux de la 1^{ère} phase de l'opération du schéma directeur d'infrastructure (SDI), dont la tranche ferme a été engagée en totalité.

Par ailleurs, l'année 2021 a été marquée par la mise en œuvre de deux mesures RH, l'une relative au plan *Investir pour l'hôpital* dit plan Buzyn (prime « grand âge » transposée par arrêté du 28 juillet 2021) et l'autre issue du Ségur (complément de traitement indiciaire par décret n° 2021-166 du 16 février 2021). Cette dernière mesure a fortement augmenté la masse salariale de l'Institution.

Parallèlement, les grands équilibres budgétaires de l'Institution ont connu plusieurs événements majeurs :

- une augmentation de 2,6 M€ de la dotation annuelle de financement (DAF), en provenance des ministères sociaux, liée à la transposition du complément de traitement indiciaire au profit des personnels de l'Institution ;
- une subvention de 0,9 M€, au titre du plan de relance pour l'économie (PRE), pour le financement de la mise en sécurité du cœur informatique de l'hôpital ;
- un abondement des recettes fléchées issues de legs pour un montant total de 2,1 M€.

La subvention pour charge de service public (SCSP) inscrit en LFI 2021 intègre 0,2 M€ en vue du financement de la prime d'attractivité territoriale pour les personnels soignants de la fonction publique hospitalière en Île-de-France. En l'absence de transposition de cette prime, une partie de ces crédits (0,1 M€) ont permis le financement de la prime « grand âge » (cf. ci-dessus);

Ainsi, dans la continuité des efforts engagés précédemment, l'Institution a su affirmer sa volonté de maintenir un bénéfice sur résultat patrimonial à hauteur de 2,2 M€. Il était de 0,8 M€ en 2020.

Par ailleurs, le solde budgétaire, hors opérations liées au schéma directeur de l'infrastructure et autres opérations fléchées, est excédentaire de 2,6 M€

L'exécution budgétaire 2021 confirme le maintien de l'équilibre budgétaire fixé comme objectif prioritaire du COP 2017-2021. Ce COP, qui portait également l'ambition de la mise en œuvre du parcours de soins du blessé militaire et la réalisation de l'opération immobilière, voit le calendrier de ces grands enjeux initiaux glisser pour être mis en œuvre dans le cadre du nouveau COP 2022-2026, qui doit accompagner la profonde mutation de l'Institution nationale des Invalides.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Opérateurs

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P362 – Écologie					867	867
Dotations en fonds propres					867	867
P169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	12 320	25 472	12 312	16 012	12 312	16 012
Subventions pour charges de service public	12 320	12 320	12 312	12 312	12 312	12 312
Dotations en fonds propres		13 152		3 700		3 700
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense					235	
Transferts					235	
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle		133				
Transferts		133				
Total	12 320	25 604	12 312	16 012	13 414	16 879

La réalisation 2021 est conforme, tant en AE qu'en CP, à la LFI s'agissant des crédits en provenance du programme 169. Les montants concernés ont fait l'objet d'une levée de la réserve de précaution qui a rendu possible le versement des montants attendus.

De surcroît, l'INI a bénéficié d'une subvention, en provenance du programme 362 au titre du plan de relance de l'économie (PRE), à hauteur 866 800 €, dédiée à la mise en sécurité du cœur informatique de l'hôpital par le remplacement des équipements informatiques et des réseaux obsolètes et énergivores.

COMPTE FINANCIER 2021**Avertissement**

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	28 548	25 216	Subventions de l'État	12 152	12 370
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>6 519</i>	<i>6 278</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>12 152</i>	<i>12 370</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	9 565	10 646	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	11 828	14 517
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 820	1 855	Revenus d'activité et autres produits	12 419	11 138
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>1 820</i>	<i>1 855</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>30</i>	<i>112</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>6</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>510</i>	<i>855</i>
Total des charges	38 113	35 863	Total des produits	36 399	38 025
Résultat : bénéfice		2 163	Résultat : perte	1 714	
Total : équilibre du CR	38 113	38 025	Total : équilibre du CR	38 113	38 025

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement	434		Capacité d'autofinancement		3 044
Investissements	9 803	4 839	Financement de l'actif par l'État	3 552	4 567
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		2 430
			Autres ressources		6
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	10 237	4 839	Total des ressources	3 552	10 046
Augmentation du fonds de roulement		5 207	Diminution du fonds de roulement	6 685	

* Voté

Le montant total des produits pour l'exercice 2021 s'élève à 38,03 M€ et celui des charges à 35,9 M€.

L'INI fait apparaître, malgré la crise sanitaire, pour la quatrième année consécutive un bénéfice sur résultat patrimonial de 2,2 M€ (contre 0,8 M€ en 2020).

Les produits correspondent à l'ensemble des opérations budgétaires et non budgétaires inscrites dans les écritures comptables après leurs prises en charge.

Pour l'exercice 2021, les éléments non budgétaires correspondent notamment :

- aux restes à recouvrer sur exercice pour 2,4 M€ ;
- à la quote-part des subventions d'investissement pour 0,9 M€ ;
- aux produits à recevoir pour 0,7 M€.

Les charges correspondent quant à elles à l'ensemble des opérations qu'elles soient décaissables ou non.

Pour l'exercice 2021, les principales opérations non décaissables correspondent :

- aux dotations aux amortissements et provisions pour 1,7 M€ ;
- aux charges à payer (CAP et CAPAC) pour 0,9 M€ ;
- à la variation des stocks (positive) pour 0,2 M€ ;
- aux dépréciations et provisions pour 0,1 M€ ;
- aux remises gracieuses, créances irrécouvrables et annulations de titres sur exercices antérieurs pour 0,01 M€.

Les dépenses à caractère médical ont été exécutées à 97 % en AE et 84 % en CP.

Les dépenses relatives aux études, recherche et formation ont été exécutées à 88 % en AE et 87 % en CP.

Les rémunérations et charges sociales ont été exécutées à 98 %.

Les dépenses générales sont conformes aux prévisions inscrites au BR3.

La capacité d'autofinancement à hauteur de 3,0 M€ (2,1 M€ en 2020) abondée des financements de l'actif par l'État (dotation en fonds propres pour le SDI) et par des tiers autres que l'État a été suffisante pour financer l'ensemble des investissements.

Pour mémoire, lors de l'élaboration du budget initial, les mesures relatives à la revalorisation salariale dans le cadre des mesures du Ségur avaient été inscrites en dépenses de personnel mais ne faisaient pas l'objet d'une ressource afférente (augmentation de la DAF en provenance du ministère de la santé). Cette situation avait engendré une probable insuffisance d'autofinancement de l'institution.

Le versement d'un complément de DAF, à hauteur de 2,6 M€, a ainsi participé à la CAF constatée en fin d'exercice.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Opérateurs

Par ailleurs, l'INI a comptabilisé une variation positive sur le fonds de roulements de 5,2 M€, à hauteur de 2,7 M€ (contre 1,6 M€ en 2020), déduction faite des opérations liées au SDI et autres opérations fléchées.

S'agissant des autorisations budgétaires, trois budgets rectificatifs (BR) ont été votés au cours de l'exercice 2021.

Le montant total des dépenses de l'INI au titre de 2021 s'élève à 38,7 M€ d'autorisations d'engagement (AE) et 38,8 M€ en crédits de paiement (CP). Les autorisations d'engagement (AE) inscrites au BR3 ont été réalisées à hauteur de 98 % dont :

- 98 % pour les dépenses de personnel ;
- 97 % pour les dépenses de fonctionnement ;
- 99 % pour les dépenses d'investissement.

Parallèlement, les crédits de paiement (CP) figurant au BR3 ont été réalisés à hauteur de 94 % dont :

- 98 % pour les dépenses de personnel (AE=CP) ;
- 91 % pour les dépenses de fonctionnement.

Le niveau des charges à payer est quasiment identique à celui de l'exercice précédent.

Toutefois, au vu du prolongement de la crise sanitaire, certaines prestations n'ont pas pu faire l'objet de constatation avant le 31 décembre.

L'Institution n'a donc pas pu procéder au niveau de décaissement souhaité en raison notamment des tensions et ruptures d'approvisionnement qui n'ont pas permis aux entreprises et fournisseurs d'honorer les commandes.

Parallèlement, les recettes pour l'année 2021 s'élèvent à 44,0 M€, dont 7,1 M€ de recettes fléchées (incluant les 3,7 M€ de dotation en fonds propres versée par le ministère des Armées dans le cadre des travaux d'infrastructure).

En conclusion, le solde budgétaire de l'Institution est excédentaire à hauteur de 5,1 M€. Hors SDI et autres opérations fléchées le solde budgétaire reste excédentaire à hauteur de 2,6 M€.

La trésorerie non fléchée s'établit à 13,9 M€ et permet d'assurer 146 jours de fonctionnement.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
36 226	25 518	41 438

Le montant de la trésorerie au 1^{er} janvier 2021 à hauteur de 36,2 M€, conjugué aux recettes budgétaires globalisées ou fléchées a permis d'assumer sans difficulté l'ensemble des missions de l'Institution.

Les principaux mouvements de la trésorerie en 2021 correspondent aux abondements relatifs au versement de la subvention pour charges de service public, de la dotation en fonds propres, des versements mensuels de la dotation annuelle de financement, auxquels s'ajoutent les ressources propres liées à l'activité des services cliniques pour 10,2 M€ ; la subvention dédiée au titre du plan de relance de l'économie (PRE) pour 0,9 M€ et aux autres recettes fléchées pour 2,6 M€.

Parallèlement, la trésorerie a été impactée par l'ensemble des décaissements afférents aux missions de l'INI.

Par ailleurs, le niveau final de restes à payer, composé essentiellement des opérations liées au schéma directeur d'infrastructure (SDI), s'établit à 23 M€.

Au 31 décembre 2021, le niveau de trésorerie final s'élève à 41,4 M€ dont 27,5 M€ de trésorerie fléchée (24,2 M€ au titre du SDI).

La soutenabilité budgétaire pluriannuelle de l'Institution est donc assurée.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	28 587	28 587	27 240	27 240
Fonctionnement	7 719	7 655	7 363	6 743
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 853	9 803	4 092	4 860
Total des dépenses AE (A) CP (B)	38 158	46 044	38 695	38 843
dont contributions employeur au CAS pensions	6 519	6 519	6 278	6 278

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	35 859	36 840
Subvention pour charges de service public	12 152	12 312
Autres financements de l'État	11 828	14 312
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	11 879	10 215
Recettes fléchées	3 552	7 136
Financements de l'État fléchés	3 552	4 686
Autres financements publics fléchés	0	349
Recettes propres fléchées	0	2 100
Total des recettes (C)	39 411	43 976
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	5 132
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	6 633	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses générales	0	1 827	1 762	0	0	0	0	1 827	1 762
	0	2 068	1 884	0	0	0	0	2 068	1 884
Dépenses médicales	0	5 272	5 262	0	0	1 815	9 765	7 086	15 026
	0	4 821	4 408	0	0	4 051	4 834	8 872	9 242
Études et formations	0	620	631	0	0	38	38	658	669
	0	473	452	0	0	41	26	514	478
Ressources humaines	28 587	0	0	0	0	0	0	28 587	28 587
	27 240	0	0	0	0	0	0	27 240	27 240
Total	28 587	7 719	7 655	0	0	1 853	9 803	38 158	46 044
	27 240	7 363	6 743	0	0	4 092	4 860	38 695	38 843

* Voté

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Opérateurs

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	6 633	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	42
Autres décaissements non budgétaires	0	3 322
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	6 633	3 364
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	5 212
Abondement de la trésorerie fléchée	0	2 488
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	2 725
Total des besoins	6 633	8 576

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	5 132
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	53
Autres encaissements non budgétaires	0	3 391
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	8 576
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	6 633	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	5 477	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 156	0
Total des financements	6 633	8 576

* Voté

L'abondement de la trésorerie sur l'exercice est de 5,1 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	407	421	399
– sous plafond	398	412	392
– hors plafond	9	9	7
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	4		3
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Au 31 décembre 2021, 392,4 ETP sous plafond étaient présents à l'INI.

Le solde des entrées et sorties au cours de l'année conduit à un schéma d'emplois de -4 ETP en 2021.

La cible relative au plafond d'emploi n'a pas pu être réalisée au regard des difficultés de recrutement des personnels paramédicaux.

OPÉRATEUR

ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Dans la continuité de 2020, l'année 2021 a été également marquée par les conséquences de la pandémie de Covid-19 et les mesures sanitaires mises en place. Ainsi, les restrictions de déplacement ont entraîné une perturbation dans l'activité des Hauts Lieux de la Mémoire Nationale (HLMN) et sur les recettes de l'Œuvre Nationale du Bleuet de France (ONBF).

Toutefois, l'ONAC-VG a poursuivi la mise en place de nouvelles organisations de travail avec le recours accru au télétravail et à la dématérialisation des procédures.

On note en 2021 une forte augmentation du niveau d'engagement sur les travaux de rénovation des sépultures de guerre et des Hauts Lieux de la Mémoire Nationale, avec 10,55 M€ qui font suite à 5,3 M€ en 2020 et 2,1 M€ en 2019.

Sur le volet solidarité, les dépenses du dispositif de solidarité au profit des enfants de harkis, dans la continuité de l'année 2020 et de la modification réglementaire relative à l'élargissement des critères d'attribution, s'établissent à 7,8 M€ en 2021.

Dans ce contexte, l'ONAC-VG a cependant maintenu sa trajectoire de déflation d'effectifs, de réorganisation et de modernisation.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur		40				
Transferts		40				
P167 – Liens entre la Nation et son armée	3 427	3 427	8 450	8 450	11 712	11 712
Transferts	3 427	3 427	8 450	8 450	11 712	11 712
P169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	90 172	90 172	105 749	105 749	106 277	106 277
Subventions pour charges de service public	45 041	45 041	55 918	55 918	55 918	55 918
Transferts	45 131	45 131	49 831	49 831	50 359	50 359
P158 – Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	86 473	86 473	91 164	91 164	85 724	85 724
Transferts	86 473	86 473	91 164	91 164	85 724	85 724
P175 – Patrimoines	4	4				
Transferts	4	4				
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture					1	1
Transferts					1	1

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P129 – Coordination du travail gouvernemental	4	4				
Transferts	4	4				
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire					1 146	570
Transferts					1 146	570
Total	180 081	180 121	205 362	205 362	204 860	204 284

Les subventions versées à partir du programme 167 sont les suivantes, après abondement en gestion 2021 :

- la subvention pour actions de mémoire : 350 000 € (soit +150 000 par rapport à la LFI),
- la subvention finançant les travaux sur sépultures de guerre et monuments aux morts : 200 000 € (+50 000 €),
- la subvention pour rénovation des sépultures de guerre et des hauts lieux de la mémoire nationale : 10 706 000 € (+2 906 000 €),
- la subvention pour valorisation des sépultures de guerre et des hauts lieux de la mémoire nationale : 400 000 € (+100 000 €).

S'y ajoute le fonds de concours de la Belgique pour l'entretien des tombes belges à hauteur de 56 131 €.

Sur le programme 169, les montants des transferts ont concerné :

- la subvention d'action sociale : 25 000 000 €
- les subventions finançant les mesures en faveur des rapatriés : 24 780 968 €,
- les indemnités et pécules : 50 000 €

COMPTE FINANCIER 2021**Avertissement**

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	50 354	49 121	Subventions de l'État	55 175	55 918
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>11 541</i>	<i>10 624</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>55 175</i>	<i>55 918</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	18 101	18 089	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	53 639	53 075	Autres subventions	57 817	62 912
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 318	2 971	Revenus d'activité et autres produits	3 650	4 661
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>1 200</i>	<i>2 971</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		<i>1 324</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	<i>118</i>		<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	<i>816</i>	<i>519</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>53</i>	<i>53</i>
Total des charges	122 093	120 285	Total des produits	116 643	123 491
Résultat : bénéfique		3 205	Résultat : perte	5 451	
Total : équilibre du CR	122 093	123 491	Total : équilibre du CR	122 093	123 491

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement	5 002		Capacité d'autofinancement		4 280
Investissements	1 565	1 021	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	854	559
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	6 567	1 021	Total des ressources	854	4 839
Augmentation du fonds de roulement		3 817	Diminution du fonds de roulement	5 713	

* Voté

L'établissement dégage un résultat positif de +3,2 M€, ainsi qu'une capacité d'autofinancement positive, à hauteur de +4,3 M€.

Le fonds de roulement augmente de 3,8 M€ entre les exercices 2020 et 2021 et est porté à 22,1 M€.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
19 320	9 152	25 113

Le niveau final de trésorerie de l'ONAC-VG s'élève à 25,1 M€ en 2021, soit une hausse de 5,8 M€ par rapport à 2020, dont 17,7 M€ de trésorerie fléchée et 7,4 M€ de trésorerie non fléchée.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	50 354	50 354	48 605	48 605
Fonctionnement	18 900	16 783	21 459	13 907
Intervention	53 414	53 639	53 369	53 279
Investissement	1 577	1 565	1 157	1 081
Total des dépenses AE (A) CP (B)	124 244	122 341	124 590	116 872
dont contributions employeur au CAS pensions	11 541	11 541	10 624	10 624

* Voté

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	56 191	58 453
Subvention pour charges de service public	55 175	55 918
Autres financements de l'État	0	40
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	1 016	2 496
Recettes fléchées	60 436	64 688
Financements de l'État fléchés	57 339	61 543
Autres financements publics fléchés	478	741
Recettes propres fléchées	2 619	2 403
Total des recettes (C)	116 627	123 141
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	6 269
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	5 713	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action en faveur des rapatriés	2 014	378	502	26 881	26 881	0	0	29 273	29 397
	1 944	429	417	27 117	27 144	0	0	29 490	29 506
Action mémorielle	8 560	11 907	10 087	1 278	1 443	438	347	22 183	20 436
	8 263	13 519	8 344	1 225	1 134	0	0	23 007	17 741
Action sociale	9 567	1 323	1 339	25 255	25 315	36	38	36 181	36 259
	9 235	1 502	1 113	25 027	25 000	34	34	35 798	35 382
Droit à réparation et reconnaissance	9 567	1 323	1 339	0	0	0	0	10 890	10 907
	9 235	1 502	1 113	0	0	0	0	10 737	10 348
Relations institutionnelles et associatives	5 539	756	837	0	0	0	0	6 295	6 376
	5 347	858	695	0	0	0	0	6 205	6 042
Soutien	15 106	3 213	2 679	0	0	1 103	1 181	19 422	18 966
	14 582	3 648	2 225	0	0	1 123	1 047	19 353	17 854
Total	50 354	18 900	16 783	53 414	53 639	1 577	1 565	124 244	122 341
	48 605	21 459	13 907	53 369	53 279	1 157	1 081	124 590	116 872

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	5 713	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	92 334	85 689
Autres décaissements non budgétaires	0	1 379
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	98 047	87 067
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	5 793
Abondement de la trésorerie fléchée	0	6 349
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	98 047	92 860

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	6 269
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	92 334	86 589
Autres encaissements non budgétaires	0	2
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	92 334	92 860
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	5 713	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	3 591	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 122	556
Total des financements	98 047	92 860

* Voté

Les besoins et les financements des opérations au nom et pour le compte de tiers ainsi que les encaissements/décaissements non budgétaires se sont élevés respectivement à 85,7 M€ et 86,6 M€ en exécuté 2021.

Les opérations au nom et pour le compte de tiers de l'office sont constituées :

- des indemnisations aux victimes de la barbarie nazie pendant la seconde guerre mondiale ;
- des dépenses d'appareillage et soins médicaux gratuits en Afrique du Nord.

Les opérations au nom et pour le compte de tiers sont globalement en baisse par rapport aux prévisions, en particulier les dépenses relatives aux indemnisations des victimes de la barbarie nazie pendant la seconde guerre mondiale (91,2 M€ inscrits au budget initial 2021 pour une consommation de 84,8 M€). Les dépenses d'appareillage et soins médicaux gratuits en Afrique du Nord sont légèrement inférieures à la prévision.

Le solde budgétaire est excédentaire de +6,3 M€, soit un différentiel de +12,0 M€ par rapport à la prévision du budget initial. Cette variation résulte à la fois de sous-consommations sur les enveloppes de personnel (-1,7 M€), de fonctionnement (-2,9 M€), d'intervention (-0,4 M€) et d'investissement (-0,5 M€), et d'un montant de recettes supérieur à la prévision de +6,5 M€, essentiellement dû à des recettes propres plus élevées que prévu (+0,7 M€), à la levée de la réserve de précaution portant sur les subventions pour charges de service public, l'action sociale et les allocations reconnaissance et viagère (+2,7 M€), ainsi qu'à des compléments de subventions en provenance du programme 167 (+3,1 M€) pour des travaux de rénovation (+3,1 M€).

Le solde budgétaire se traduit par un abondement de la trésorerie pour un montant de 5,8 M€, se répartissant entre un prélèvement en trésorerie non fléchée de -0,6 M€ et un abondement de la trésorerie fléchée de +6,3 M€.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Opérateurs

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	836	827	798
– sous plafond	814	801	778
– hors plafond	22	26	20
<i>dont contrats aidés</i>	3		1
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Le total des emplois au 31 décembre 2021 est de 754,2 ETP sous plafond et 20 ETP hors plafond.

Le schéma d'emplois total réalisé a été de - 49,6 ETP, dont -47,6 ETP sous plafond.

Concernant la consommation des emplois, l'ONAC-VG a respecté le plafond d'emplois prévu au projet de loi de finances pour 2021. En réalisation, l'établissement a rémunéré 778 ETPT sous plafond, contre une prévision de 801, et 20 ETPT hors plafond, pour une prévision de 26, soit un écart négatif total de 30 ETPT. Ces écarts s'expliquent principalement par les déflations supplémentaires opérées par l'organisme, notamment du fait de la sur-réalisation du plan de restructuration et de départs non anticipés (retraite ou démission), n'ayant pas pu être remplacés avant la fin d'année.

OPÉRATEUR

Conseil national des communes « Compagnon de la Libération »

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

En 2021, malgré la crise sanitaire, l'ordre de la Libération a pu poursuivre son activité muséale et mémorielle en présentant notamment une exposition consacrée à la guerre des ondes, en organisant la journée de commémoration du 78^e anniversaire de la création de la médaille de la Résistance française ainsi que la cérémonie en hommage au dernier compagnon de la Libération.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P167 – Liens entre la Nation et son armée					8	8
Transferts					8	8
P169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	1 670	1 670	1 710	1 710	1 710	1 710
Subventions pour charges de service public	1 670	1 670	1 710	1 710	1 710	1 710
Total	1 670	1 670	1 710	1 710	1 718	1 718

Au cours de l'exercice 2021, l'établissement a perçu de la part du programme 169 la totalité de la subvention pour charges de service public (SCSP) prévue en LFI, soit 1,7 M€

Le ministère des armées a versé 8 000 € à partir du programme 167 pour contribuer à la conception graphique et à l'impression de la brochure en hommage au dernier compagnon de la Libération.

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	880	774	Subventions de l'État	1 670	1 710
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>51</i>	<i>59</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>1 670</i>	<i>1 710</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	1 690	1 668	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		8
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	816	861	Revenus d'activité et autres produits	974	967
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>816</i>	<i>861</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>713</i>	<i>683</i>
Total des charges	2 570	2 441	Total des produits	2 644	2 685
Résultat : bénéfice	74	244	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	2 644	2 685	Total : équilibre du CR	2 644	2 685

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	178	422
Investissements	178	148	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	178	148	Total des ressources	178	422
Augmentation du fonds de roulement		275	Diminution du fonds de roulement		

* Voté

L'établissement présente un résultat bénéficiaire de 244 k€, en hausse par rapport au niveau prévu en budget initial (74 k€).

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Opérateurs

La fermeture au public du musée pendant près de six mois a entraîné de moindres dépenses de surveillance et de nettoyage et, en conséquence, une augmentation de la capacité d'autofinancement et du fonds de roulement de l'établissement.

S'agissant des autorisations budgétaires, les dépenses de l'établissement en 2021 sont en baisse de près de 12 % par rapport au budget initial. Les dépenses de personnel sont légèrement plus élevées que prévu (+2,2 %) mais les dépenses de fonctionnement sont réduites de 25 %, en raison de la fermeture au public du musée pendant près de six mois, du fait des mesures gouvernementales pour lutter contre la crise sanitaire. La surveillance du musée, qui représente 23 % des dépenses de fonctionnement, ainsi que le nettoyage, qui en représente 5 %, sont les principaux postes concernés. L'exécution des dépenses d'investissement est également en baisse de 17 %.

Parallèlement, les recettes ont été plus élevées de 2,2 %, du fait de la levée de la réserve de précaution, des recettes propres et de l'attribution d'une subvention supplémentaire de 8 000 € de la part du programme 167.

En conséquence, le solde budgétaire en 2021 est excédentaire et la trésorerie est abondée de 304 k€.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
1 706	1 489	2 010

Le niveau final de la trésorerie de l'Ordre de la Libération-Conseil national des Communes "Compagnon de la Libération" au 31 décembre 2021 s'élève à plus de 2,0 M€, en hausse de 165 k€ par rapport à la prévision du dernier budget rectificatif de 2021. Il permet d'assurer à l'établissement de couvrir 404 jours de fonctionnement.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	880	880	899	899
Fonctionnement	843	873	684	655
Intervention	0	0	0	0
Investissement	178	178	143	148
Total des dépenses AE (A) CP (B)	1 901	1 931	1 726	1 702
dont contributions employeur au CAS pensions	51	51	59	59

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	1 761	1 833
Subvention pour charges de service public	1 670	1 710
Autres financements de l'État	0	8
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	92	115
Recettes fléchées	170	170
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	170	170
Total des recettes (C)	1 931	2 003
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	300
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	0	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Musée	324	462	492	0	0	70	70	856	886	
	380	392	368	0	0	65	65	836	812	
Soutien	556	381	381	0	0	108	108	1 045	1 045	
	520	292	287	0	0	78	83	890	890	
Total	880	843	873	0	0	178	178	1 901	1 931	
	899	684	655	0	0	143	148	1 726	1 702	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	0	0
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	304
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	304
Total des besoins	0	304

* Voté

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	300
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	4
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	304
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	0	304

* Voté

L'exercice 2021 présente un solde budgétaire positif et un abondement sur la trésorerie de 0,3 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	16	17	16
– sous plafond	15	15	15
– hors plafond	1	2	1
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Le total des emplois au 31 décembre 2021 est de 15 ETP (4 titulaires et 11 contractuels).

L'effectif sous plafond réalisé de l'Ordre de la Libération est conforme à la prévision et représente 100 % du plafond d'autorisation d'emplois.

Un personnel contractuel chargé de recherches et de saisies a été recruté, hors plafond, au cours de l'exercice 2021 afin de faire face à l'accroissement d'activité au sein du service de la médaille de la Résistance française de l'établissement.

PROGRAMME 158
**Indemnisation des victimes des persécutions
antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde
guerre mondiale**

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Programme n° 158 | Bilan stratégique

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Claire LANDAIS*Secrétaire générale du Gouvernement*

Responsable du programme n° 158 : Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Le programme « *Indemnisations des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale* » rassemble trois dispositifs d'indemnisation en faveur de victimes de la Seconde guerre mondiale ou de leurs ayants cause :

- l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites ;
- l'indemnisation des orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites ;
- l'indemnisation des orphelins dont les parents ont été victimes d'actes de barbarie.

Aux termes des trois décrets mis en œuvre au sein du programme, les décisions accordant les mesures de réparation financière sont prises par le Premier ministre. Le paiement des indemnisations est assuré par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG). L'objectif prioritaire demeure de régler les dossiers avec un profond souci d'équité et d'apporter une réponse aux intéressés dans des délais aussi satisfaisants que possible.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Améliorer le délai de paiement des dossiers d'indemnisation des victimes de spoliations après l'émission des recommandations favorables

INDICATEUR 1.1 : Délai moyen de paiement des dossiers d'indemnisation des victimes de spoliations (résidents français et non résidents) après émission de la recommandation

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Améliorer le délai de paiement des dossiers d'indemnisation des victimes de spoliations après l'émission des recommandations favorables

INDICATEUR

1.1 – Délai moyen de paiement des dossiers d'indemnisation des victimes de spoliations (résidents français et non résidents) après émission de la recommandation

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Délai moyen de paiement des dossiers d'indemnisation des victimes de spoliations (résidents français) après émission de la recommandation	mois	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
Délai moyen de paiement des dossiers d'indemnisation des victimes de spoliations (non résidents) après émission de la recommandation	mois	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5

Commentaires techniques

Sources des données :

Les données sont issues de la Direction des services administratifs et financiers (DSAF) et de l'office national des anciens combattants et des victimes de guerre (ONAC-VG).

Ne sont pas pris en compte les dossiers rendus complexes par des procédures notariales ou juridictionnelles pour lesquels les délais sont importants et non maîtrisables. Ces dossiers représentent 5 % de l'ensemble des dossiers donnant lieu à paiement.

Modalités de calcul :

Le délai moyen de paiement des dossiers d'indemnisation des victimes de spoliations après émission de la recommandation est la somme des trois délais suivants :

- délai moyen exprimé en mois entre la date d'émission de la recommandation par la commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS) et la date de transmission de la recommandation au Premier ministre;
- délai moyen exprimé en mois entre la date de réception de la recommandation visée par la DSAF et la date de notification à l'ONAC-VG des décisions d'indemnisation;
- délai moyen exprimé en mois entre la date de réception des décisions d'indemnisation par l'ONAC-VG et la date de versement des indemnités.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le délai moyen constaté en 2007, avant que le programme n'ait été doté d'indicateurs de performance, était de 5,4 mois pour les résidents français et de 6 mois pour les non-résidents. Depuis, les résultats de performance se maintiennent grâce à la rationalisation des procédures de traitement des dossiers mise en œuvre par chacun des acteurs du dispositif d'indemnisation des victimes de spoliations. Sur les exercices de 2018 à 2020, 160 recommandations en moyenne ont été traitées par an, correspondant à plus de 300 bénéficiaires indemnisés chaque année pour cette même période. Sur l'exercice 2020, une baisse sensible du nombre de dossiers était constatée, due au ralentissement de l'activité lié à la crise sanitaire. En 2021, le nombre de dossiers traités est stable.

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Programme n° 158 | Objectifs et indicateurs de performance

Année	Recommandations	Bénéficiaires
2019	164	413
2020	131	309
2021	135	236

Si le volume des dossiers traités est en baisse sur les dernières années du fait de la fin de vie du dispositif d'indemnisation, il s'accompagne d'une baisse des effectifs chargés de leurs traitements, qui, quand ils sont maintenus, ont diversifié leurs missions. Toutefois, les missions élargies de la CIVS, telles que définies par le décret n°2018-829 du 1er octobre 2018 modifiant le décret n° 99-778 du 10 septembre 1999 instituant une commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation, relatives à l'instruction des demandes de restitution des biens culturels spoliés, ainsi que sa compétence nouvelle d'auto-saisine en la matière, pourraient amener à un accroissement du nombre de demandes. Un nombre de demandes annuelles similaire à celui de l'exercice 2021 pourrait dans ce cas être envisagé.

Ainsi, les délais moyens constatés sont stables mais difficilement compressibles, compte tenu du nombre de structures traitant ces dossiers, mais également des délais nécessaires au retour des justificatifs bancaires des bénéficiaires et de la nécessité de maintenir la couverture du risque juridique.

Toutes ces raisons expliquent la permanence des résultats depuis 2014, ainsi que leur report en prévision 2022 puis en cible 2023.

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 158

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021					
01 – Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation	1 478 567 1 239 040	393 023 406 892	40 091 258 36 683 086	41 962 848 38 329 018	41 962 848
02 – Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale		102 980 96 928	51 072 384 48 879 457	51 175 364 48 976 385	51 175 364
Total des AE prévues en LFI	1 478 567	496 003	91 163 642	93 138 212	93 138 212
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-40 000	+217 866 (hors titre 2)		+177 866	
Total des AE ouvertes	1 438 567	91 877 511 (hors titre 2)		93 316 078	
Total des AE consommées	1 239 040	503 820	85 562 543	87 305 403	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021					
01 – Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation	1 478 567 1 239 040	393 023 367 342	40 091 258 36 683 086	41 962 848 38 289 468	41 962 848
02 – Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale		102 980 96 928	51 072 384 48 879 457	51 175 364 48 976 385	51 175 364
Total des CP prévus en LFI	1 478 567	496 003	91 163 642	93 138 212	93 138 212
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-40 000	+217 866 (hors titre 2)		+177 866	
Total des CP ouverts	1 438 567	91 877 511 (hors titre 2)		93 316 078	
Total des CP consommés	1 239 040	464 270	85 562 543	87 265 853	

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Programme n° 158 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2	Titre 3	Titre 6	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses de personnel	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention		
	<i>Prévision LFI 2020</i>				
	<i>Consommation 2020</i>				
01 – Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation	1 489 024 1 348 997	446 234 440 392	40 547 602 39 283 584	42 482 860	42 482 860 41 072 973
02 – Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale		245 327 102 040	50 808 770 47 189 406	51 054 097	51 054 097 47 291 446
Total des AE prévues en LFI	1 489 024	691 561	91 356 372	93 536 957	93 536 957
Total des AE consommées	1 348 997	542 432	86 472 990		88 364 419

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2	Titre 3	Titre 6	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses de personnel	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention		
	<i>Prévision LFI 2020</i>				
	<i>Consommation 2020</i>				
01 – Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation	1 489 024 1 348 997	446 234 403 513	40 547 602 39 283 584	42 482 860	42 482 860 41 036 094
02 – Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale		245 327 102 040	50 808 770 47 189 406	51 054 097	51 054 097 47 291 446
Total des CP prévus en LFI	1 489 024	691 561	91 356 372	93 536 957	93 536 957
Total des CP consommés	1 348 997	505 553	86 472 990		88 327 540

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	1 348 997	1 478 567	1 239 040	1 348 997	1 478 567	1 239 040
Rémunérations d'activité	912 888	1 007 719	850 837	912 888	1 007 719	850 837
Cotisations et contributions sociales	430 630	461 197	383 585	430 630	461 197	383 585
Prestations sociales et allocations diverses	5 479	9 651	4 618	5 479	9 651	4 618
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	542 432	496 003	503 820	505 553	496 003	464 270
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	542 432	496 003	503 820	505 553	496 003	464 270
Titre 6 – Dépenses d'intervention	86 472 990	91 163 642	85 562 543	86 472 990	91 163 642	85 562 543
Transferts aux ménages	86 472 990	91 163 642	85 562 543	86 472 990	91 163 642	85 562 543
Total hors FdC et AdP		93 138 212			93 138 212	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-40 000			-40 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+217 866			+217 866	
Total*	88 364 419	93 316 078	87 305 403	88 327 540	93 316 078	87 265 853

* y.c. FdC et AdP

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 158

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2021		10 144 478		10 181 356				
Total		10 144 478		10 181 356				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021						4 966 386		4 966 386
01/12/2021					40 000	4 960 226	40 000	4 997 104
Total					40 000	9 926 612	40 000	9 963 490

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		10 144 478		10 181 356	40 000	9 926 612	40 000	9 963 490

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Programme n° 158 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2021 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2021. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2021.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)				
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
120126	<p>Exonération des pensions servies en vertu des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, de la retraite du combattant et des retraites mutuelles servies aux anciens combattants et aux victimes de guerre, ainsi que de certaines allocations servies aux anciens harkis et assimilées ou à leurs ayant droits</p> <p>Traitements, salaires, pensions et rentes viagères</p> <p><i>Bénéficiaires 2019 : 1468870 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1934 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-4° (a, b et c), 81-12°</i></p>	155	150	150
Total		155	150	150

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation	1 478 567 1 239 040	40 484 281 37 089 978	41 962 848 38 329 018	1 478 567 1 239 040	40 484 281 37 050 428	41 962 848 38 289 468
02 – Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale		51 175 364 48 976 385	51 175 364 48 976 385		51 175 364 48 976 385	51 175 364 48 976 385
Total des crédits prévus en LFI *	1 478 567	91 659 645	93 138 212	1 478 567	91 659 645	93 138 212
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-40 000	+217 866	+177 866	-40 000	+217 866	+177 866
Total des crédits ouverts	1 438 567	91 877 511	93 316 078	1 438 567	91 877 511	93 316 078
Total des crédits consommés	1 239 040	86 066 363	87 305 403	1 239 040	86 026 813	87 265 853
Crédits ouverts - crédits consommés	+199 527	+5 811 148	+6 010 675	+199 527	+5 850 698	+6 050 225

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	1 478 567	91 659 645	93 138 212	1 478 567	91 659 645	93 138 212
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	1 478 567	91 659 645	93 138 212	1 478 567	91 659 645	93 138 212

Les crédits prévus en PLF n'ont pas fait l'objet d'amendement lors du débat parlementaire.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits du programme 158 votés en loi de finances initiale pour 2021 s'élevaient à 93,1 M€ en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

Les ressources ont été abondées par le report en 2021 de crédits non consommés l'année précédente à hauteur de 10,1 M€ en AE et 10,2 M€ en CP.

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Programme n° 158 | Justification au premier euro

Deux lois de finances rectificatives successives ont diminué les crédits du programme :

- loi n° 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative : -5,0 M€ en AE et en CP ;
- loi n° 2021-1549 du 1er décembre 2021 de finances rectificative : -5,0 M€ en AE et en CP (dont 40 000 € de crédits de titre 2).

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	7 392	3 666 386	3 673 778	7 392	3 666 386	3 673 778
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	7 392	3 666 386	3 673 778	7 392	3 666 386	3 673 778

Réserve de précaution :

Le montant de la réserve de précaution instituée par le 4 bis de l'article 51 de la loi organique relative aux lois de finances, s'est élevé à 7 392 € en AE et CP de crédits de titre 2 et à 3,7 M€ en AE et CP de crédits hors titre 2, ce qui correspond à 0,5 % des crédits de titre 2 et à 4 % des crédits hors titre 2 votés en loi de finances initiale, conformément à la circulaire de la direction du budget du 10 novembre 2020 relative au lancement de la gestion budgétaire 2021 et mise en place de la réserve de précaution.

Fongibilité asymétrique :

Aucune mesure de fongibilité asymétrique n'a été opérée en 2021 pour le programme 158.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2020	Réalisation 2020	LFI + LFR 2021	Transferts de gestion 2021	Réalisation 2021	Écart à LFI + LFR 2021 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1135 – Catégorie A	0,00	5,92	6,00	0,00	4,76	-1,24
1136 – Catégorie B	0,00	4,77	5,00	0,00	3,47	-1,53
1137 – Catégorie C	0,00	2,95	3,00	0,00	2,40	-0,60
1138 – Contractuels	0,00	4,68	2,00	0,00	4,47	+2,47
Total	0,00	18,32	16,00	0,00	15,10	-0,90

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Justification au premier euro | Programme n° 158

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2021 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
1135 – Catégorie A	0,00	0,00	-0,08	-1,08	-0,08	-1,00
1136 – Catégorie B	0,00	0,00	-0,97	-0,33	0,00	-0,33
1137 – Catégorie C	0,00	0,00	-0,01	-0,54	-0,07	-0,47
1138 – Contractuels	0,00	0,00	-0,29	+0,08	0,00	+0,08
Total	0,00	0,00	-1,35	-1,87	-0,15	-1,72

La baisse significative de la consommation d'ETPT entre 2020 et 2021 s'explique par le calendrier des départs et arrivées constatés dans l'année : trois départs sont intervenus en moyenne en mai alors que la seule arrivée est intervenue en toute fin d'année.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties <i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées <i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1135 – Catégorie A	1,00	0,00	1,00	0,00	-1,00	0,00
1136 – Catégorie B	1,00	1,00	9,00	0,00	-1,00	0,00
1137 – Catégorie C	0,80	0,00	6,00	0,00	-0,80	0,00
1138 – Contractuels	0,00	0,00	0,00	1,00	+1,00	0,00
Total	2,80	1,00		1,00	0,00	-1,80

Le schéma d'emplois exécuté de la CIVS est de -1,8 ETP, en raison de départs non anticipés et survenus trop tardivement en 2021 pour que les postes puissent être pourvus avant la fin de la clôture de l'exercice. Ils le seront en 2022.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2021	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
Administration centrale	16,00	12,62	0,00	0,00	-1,35	-1,87	-0,15	-1,72
Services à l'étranger	0,00	2,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	16,00	15,10	0,00	0,00	-1,35	-1,87	-0,15	-1,72

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Programme n° 158 | Justification au premier euro

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2021 Réalisation
Administration centrale	0,00	12,60
Services à l'étranger	0,00	2,60
Total	0,00	15,20

Les emplois affectés à l'étranger recouvrent les effectifs de l'antenne de Berlin.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation	16,00	15,10
Total	16,00	15,10
Transferts en gestion		0,00

L'ensemble des emplois du programme 158 est porté par l'action 01 et correspond au plafond alloué à la CIVS pour l'accomplissement de ses missions.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Le programme n'a rémunéré aucun apprenti en 2021.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur de gestion des ressources humaines correspond au ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines (ratio effectifs gérants/effectifs gérés), traité dans le rapport annuel de performances de la mission « Direction de l'action du gouvernement », programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » (indicateur 7.3).

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2020	Prévision LFI 2021	Exécution 2021
Rémunération d'activité	912 888	1 007 719	850 837
Cotisations et contributions sociales	430 630	461 197	383 585
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	269 795	293 883	234 895
– Civils (y.c. ATI)	269 795	293 883	234 895
– Militaires			
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	160 835	167 314	148 691
Prestations sociales et allocations diverses	5 479	9 651	4 618
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	1 348 997	1 478 567	1 239 040
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	1 079 202	1 184 684	1 004 145
FdC et AdP prévus en titre 2			

Pour un montant voté en LFI 2021 de 1,5 M€ dont 0,3 M€ de « CAS Pensions », la consommation des crédits de titre 2 est de 1,2 M€ dont 0,2 M€ de CAS « Pensions ». Cette dépense est répartie entre les personnels de la CIVS situés à Paris (1,1 M€) et les personnels de l'antenne de la CIVS à Berlin (0,1 M€).

Aucun versement d'allocation de retour à l'emploi (ARE) n'a été réalisé en 2021 sur le programme 158.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2020 retraitée	1,08
Exécution 2020 hors CAS Pensions	1,08
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2021/ 2020	
Débasage de dépenses au profil atypique :	0,00
– GIPA	
– Indemnisation des jours de CET	0,00
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	-0,08
EAP schéma d'emplois 2020	-0,01
Schéma d'emplois 2021	-0,07
Mesures catégorielles	0,01
Mesures générales	
Rebasage de la GIPA	
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	
GVT positif	
GVT négatif	
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	0,00
Indemnisation des jours de CET	0,00
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	0,00
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,00
Autres variations	0,00
Total	1,00

S'agissant des principaux facteurs d'évolution de la masse salariale, le détail des différents montants apparaissant dans le tableau est le suivant :

- l'exécution du titre 2 hors CAS « Pensions » pour l'année 2020 est de 1,1 M€ ;
- la catégorie "débasage/rebasage dépenses reconductibles", correspond à l'indemnisation des jours de compte épargne-temps (CET) au titre de l'année 2020 (-1 890 €) ;
- l'impact du schéma d'emplois est de -84 770 €, dont -13 590 € correspondant à l'extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 et -71 180 € correspondant au schéma d'emplois 2021 ;
- le montant des mesures catégorielles est 5 300€ (dont 2 300 € liés aux revalorisations des grilles indiciaires dans le cadre du PPCR et 3 000 € liés au RIFSEEP) ;
- les dépenses au profil atypique s'élèvent à 3 060 € et correspondent à l'indemnisation de jours de CET en 2021 ;
- le montant des variations des dépenses de personnels (+3 243 €) correspond d'une part à la variation des prestations sociales et d'autre part à d'autres variations liées principalement aux dépenses HPSOP.

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Programme n° 158 | Justification au premier euro

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1135 – Catégorie A	0	60 172	0	0	53 782	0
1136 – Catégorie B	0	49 494	0	0	43 468	0
1137 – Catégorie C	0	36 704	0	0	32 323	0
1138 – Contractuels	0	49 466	0	0	36 199	0

Le coût entrant n'est pas renseigné car un seul ETP entrant a été constaté (au 15 décembre) et que les trois ETP sortants relèvent de trois catégories d'emplois. La notion de moyenne n'est donc pas significative.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						2 300	2 300
PPCR	11	A,B,C	Tous	01-2021	12	2 300	2 300
Mesures indemnitaires						3 000	3 000
RIFSEEP	11	A,B,C	Tous	01-2021	12	3 000	3 000
Total						5 300	5 300

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Les dépenses d'action sociale des agents du programme 158 sont mentionnées dans le volet JPE du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement ».

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Justification au premier euro | Programme n° 158

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 91 877 511	CP ouverts en 2021 * (P1) 91 877 511
AE engagées en 2021 (E2) 86 066 363	CP consommés en 2021 (P2) 86 026 813
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 522
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 5 811 148	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 86 026 291

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 54 650				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 0				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 54 650	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 522	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 54 127	
AE engagées en 2021 (E2) 86 066 363	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 86 026 291	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 40 072	
			Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 94 200	
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 94 200
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Programme n° 158 | Justification au premier euro

En 2021, la consommation de CP hors titre 2 du programme 158 s'est élevée à 86 026 813 € et se décompose comme suit :

- 522 € portent sur des engagements antérieurs à 2021 et correspondent à des dépenses de fonctionnement de la commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS) ;
- 86 M€ portent sur des engagements de l'année 2021.

L'ensemble des restes à payer au 31 décembre 2021 devrait être couvert en 2022.

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Justification au premier euro | Programme n° 158

Justification par action

ACTION

01 – Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation	1 478 567	40 484 281	41 962 848	1 478 567	40 484 281	41 962 848
	1 239 040	37 089 978	38 329 018	1 239 040	37 050 428	38 289 468

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 478 567	1 239 040	1 478 567	1 239 040
Rémunérations d'activité	1 007 719	850 837	1 007 719	850 837
Cotisations et contributions sociales	461 197	383 585	461 197	383 585
Prestations sociales et allocations diverses	9 651	4 618	9 651	4 618
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	393 023	406 892	393 023	367 342
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	393 023	406 892	393 023	367 342
Titre 6 : Dépenses d'intervention	40 091 258	36 683 086	40 091 258	36 683 086
Transferts aux ménages	40 091 258	36 683 086	40 091 258	36 683 086
Total	41 962 848	38 329 018	41 962 848	38 289 468

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La consommation de crédits de fonctionnement sur l'action 01 s'élève à 406 892 € en autorisations d'engagement (AE) et 367 342 € en crédits de paiement (CP).

Ces dépenses correspondent :

- aux dépenses de fonctionnement courant de la Commission d'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS) à Paris et de son antenne à Berlin, pour un montant total de 342 228 € en AE et 302 678 € en CP, constituées de frais de mission, de représentation, de recherche, de renouvellement de la base de données de la CIVS, ainsi que de divers frais de fonctionnement courant ;
- aux frais de gestion versés à l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre (ONAC-VG) au titre du traitement des dossiers d'indemnisation des orphelins de victimes de persécutions antisémites, qui se sont élevés à 64 664 € en AE et en CP.

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Programme n° 158 | Justification au premier euro

DÉPENSES D'INTERVENTION

Le montant des crédits de titre 6 de l'action 01, votés en loi de finances initiale pour 2021, s'élevait à 40,1 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Les crédits d'intervention de l'action 01 permettent de financer deux dispositifs d'indemnisation

- l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation, en application du décret n° 99-778 du 10 septembre 1999 modifié (action 01, sous-action 1) ;
- l'indemnisation des orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites, en application du décret n° 2000-657 du 13 juillet 2000 modifié (action 01, sous-action 2).

Les dépenses d'intervention de l'action 01 exécutées en 2021 s'élèvent à 36,7 M€ et se répartissent comme suit :

- 5,2 M€ en AE/CP au profit du dispositif régi par le décret n° 99-778, pour une dotation en LFI de 6 M€ ;
- 31,5 M€ en AE/CP au profit du dispositif régi par le décret n° 2000-657, pour une dotation en LFI de 34,1 M€.

L'écart entre les crédits prévus en loi de finances initiale et ceux effectivement consommés en 2021 s'explique principalement par les difficultés de prévision inhérentes à ces dépenses.

Action 01, sous-action 1 : indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation (décret n° 99-778 du 10 septembre 1999 modifié)

Entre le début de la campagne d'indemnisation en 2000, et le 31 décembre 2020, 24 468 dossiers avaient été transmis par la Commission d'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS), service instructeur, aux services du Premier ministre (SPM), dont 1 954 portant rejet ou désistement. À la même date, le Premier ministre avait indemnisé 49 384 bénéficiaires dans 22 445 dossiers.

Au cours de l'année 2021, la CIVS a enregistré mensuellement 10 dossiers nouveaux en moyenne, en hausse par rapport à l'exercice précédent (7 en 2020, 7 en 2019, 10 en 2018). Durant l'exercice, la CIVS a transmis 178 nouveaux dossiers aux SPM. Le Premier ministre a indemnisé 236 nouveaux bénéficiaires correspondant à 135 dossiers, en légère baisse par rapport aux exercices antérieurs (309 bénéficiaires pour 131 dossiers en 2020, 413 bénéficiaires pour 164 dossiers en 2019 et 443 bénéficiaires pour 184 dossiers en 2018).

Ainsi, au 31 décembre 2021, ce sont désormais 24 646 dossiers qui ont été transmis par la CIVS aux SPM, dont 1 958 portant rejet ou désistement. Le Premier ministre a indemnisé à la même date 49 620 bénéficiaires dans 22 580 dossiers.

La consommation en 2021 est inférieure de 0,8 M€ en AE/CP à la dotation votée en loi de finances initiale car la LFI a été élaborée en prenant en compte un nombre estimé de 399 dossiers et un coût moyen prévisionnel de 21 000 € par recommandation, ainsi qu'une estimation prévisionnelle des dossiers à forts enjeux financiers (au-delà de 100 000 €) par la CIVS.

Toutefois :

- le coût moyen par recommandation, calculé sur l'ensemble des indemnités allouées en dix-neuf années de campagne varie selon la nature des indemnités accordées chaque année ;
- le coût moyen traduit mal la diversité des patrimoines spoliés et donc les grandes disparités entre les indemnités accordées ;
- il est difficile d'anticiper les demandes de levée des parts réservées ;
- il est difficile de déterminer la date à laquelle les recommandations de la CIVS vont être présentées au Premier ministre, notamment celles concernant des patrimoines importants à fort enjeux financiers.

Action 1 / Sous-action 1	Transmis par la CIVS	Indemnisations	
		dossiers	bénéficiaires
Indemnisations au 31/12/2020	24 468	22 445	49 384
Indemnisations 2021	178	135	236
Indemnisations au 31/12/2021	24 646	22 580	49 620

Action 01, sous-action 2 : indemnisation des orphelins dont les parents ont été victimes des persécutions antisémites (décret n° 2000-657 du 13 juillet 2000) :

La convention-cadre signée en 2020 avec l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) prévoit que soient versés pour une année donnée les montants correspondant aux charges supportées sur l'exercice en cours. Ainsi, les arrérages versés à l'ONAC-VG en 2021 couvrent les douze mois de l'année 2021.

Entre le début de la campagne d'indemnisation en 2000, et le 31 décembre 2020, le département "Reconnaissance et réparation" de l'ONAC-VG, service instructeur, avait enregistré 17 663 demandes. A la même date, le Premier ministre avait versé la mesure de réparation prévue à 13 654 bénéficiaires, et rejeté 699 demandes.

Au cours de l'année 2021 ce sont 13 nouveaux dossiers qui ont été enregistrés par le service instructeur, et 4 nouvelles décisions d'octroi qui ont été prises par le Premier ministre, en baisse par rapport à l'année précédente (6 en 2020, 3 en 2019, 9 en 2018).

Ainsi, au 31 décembre 2021, ce sont désormais 17 676 demandes qui ont été reçues par le service instructeur, ce chiffre incluant les dossiers classés sans suite, désormais comptabilisés dans le total des demandes enregistrées par l'ONAC-VG. Le Premier ministre a octroyé, à la même date, la mesure de réparation prévue à 13 658 bénéficiaires, et rejeté 703 demandes.

Sur les 13 658 décisions d'indemnisation prises par les SPM, 6 655 bénéficiaires ont demandé à bénéficier de la mesure de réparation prévue sous la forme du capital (49 %) et 7 003 sous la forme de la rente mensuelle (51 %).

Le nombre de crédientiers recensés au terme de la campagne de certification de vie entreprise par l'ONAC-VG était de 4 614 au 31 décembre 2019, de 4 235 au 31 décembre 2020 et de 4 016 au 31 décembre 2021.

Conformément au décret n° 2009-1005 du 24 août 2009 modifiant le décret n° 2000-657, le montant de la rente viagère est revalorisé chaque année de 2,5 %, à compter du 1^{er} janvier 2010. Le montant de la rente mensuelle pour l'année 2021 s'élève à 630,46 €.

La consommation en 2021 est inférieure de 2,6 M€ en AE et en CP à la dotation votée en loi de finances initiale car :

- la prévision 2021 a été élaborée au premier semestre 2020, alors même que le résultat des campagnes de certification de vie, fourni en fin d'exercice, n'était pas encore connu ;
- la prévision s'effectue également à partir de tables de mortalité statistiques dont la fiabilité est par définition relative.

Action 1/2 - Décret 2000	Transmis par l'ONAC-VG	Indemnisations
		bénéficiaires
Indemnisations au 31/12/2020	17 663	13 654
Indemnisations 2021	13	4
Indemnisations au 31/12/2021	17 676	13 658

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Programme n° 158 | Justification au premier euro

ACTION

02 – Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale		51 175 364 48 976 385	51 175 364 48 976 385		51 175 364 48 976 385	51 175 364 48 976 385

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	102 980	96 928	102 980	96 928
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	102 980	96 928	102 980	96 928
Titre 6 : Dépenses d'intervention	51 072 384	48 879 457	51 072 384	48 879 457
Transferts aux ménages	51 072 384	48 879 457	51 072 384	48 879 457
Total	51 175 364	48 976 385	51 175 364	48 976 385

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement portées par l'action 02 « Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la Seconde Guerre mondiale » correspondent aux frais de gestion versés à l'ONAC-VG au titre du dispositif d'indemnisation des victimes d'actes de barbarie. Elles se sont élevées à 96 928 € en AE et en CP pour l'exercice 2020.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Le montant des crédits de titre 6 de l'action 02 voté en loi de finances initiale pour 2021 s'élevait à 51,1 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Les crédits d'intervention de l'action 02 recouvrent le seul dispositif d'indemnisation en reconnaissance des souffrances endurées par les orphelins dont les parents ont été victimes d'actes de barbarie durant la Seconde Guerre mondiale, en application du décret n°2004-751 du 27 juillet 2004.

Les dépenses d'intervention de l'action 02 exécutées en 2021 s'élèvent à 48,9 M€ en AE/CP.

La convention-cadre signée en 2020 avec l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) prévoit que soient versés pour une année donnée les montants correspondant aux charges supportées sur l'exercice en cours. Ainsi, les arrérages versés à l'ONAC-VG en 2021 couvrent les douze mois de l'année 2021.

Entre le début de la campagne d'indemnisation en 2004, et le 31 décembre 2020, le département « Reconnaissance et réparation » de l'ONAC-VG, service instructeur, avait enregistré 34 384 demandes. A la même date, le Premier ministre avait octroyé l'aide financière prévue à 22 778 bénéficiaires, et rejeté 4 358 demandes.

Au cours de l'année 2021, ce sont 27 nouveaux dossiers qui ont été enregistrés par le service instructeur, et 12 nouvelles décisions d'octroi qui ont été prises par le Premier ministre, en baisse par rapport à l'année précédente (24 en 2020, 39 en 2019 et 22 en 2018).

Ainsi, au 31 décembre 2021, ce sont désormais 34 767 demandes déclarées reçues par le service instructeur, ce chiffre incluant une reprise statistique, de 356 dossiers classés sans suite, désormais comptabilisés dans le total des demandes enregistrées par l'ONAC-VG. Depuis le début du dispositif, le Premier ministre a octroyé une aide financière à 22 790 bénéficiaires, et rejeté 4 367 demandes.

Sur 22 790 bénéficiaires d'indemnisation, 61 % d'entre eux ont demandé à recevoir l'aide financière prévue sous la forme du capital (soit 13 928) et 39 % sous la forme de la rente mensuelle (soit 8 862).

Le nombre de crédientiers recensés au terme de la campagne de certification de vie, entreprise par l'ONAC-VG, était de 6 841 au 31 décembre 2019, 6 585 au 31 décembre 2020 et est désormais au 31 décembre 2021 de 6 283.

Conformément au décret n° 2009-1003 du 24 août 2009 modifiant le décret n° 2004-751, le montant de la rente viagère est revalorisé chaque année de 2,5 %, à compter du 1er janvier 2010. Le montant de la rente mensuelle pour l'année 2021 s'élève ainsi à 630,46 €.

La consommation en 2021 est inférieure de 2,2 M€ en AE et CP à la dotation votée en loi de finances initiale car :

- la prévision 2021 est élaborée au premier semestre 2020 alors même que le résultat des campagnes de certification de vie, livré en fin d'exercice, n'est pas encore connu ;
- la prévision s'effectue également à partir de tables de mortalité statistiques dont la fiabilité est par définition relative.

Action 2 - Décret 2004	Transmis par l'ONAC-VG	Indemnisations
	<i>dossiers</i>	<i>bénéficiaires</i>
Indemnisations au 31/12/2020	34 384	22 778
Indemnisations 2021	383	12
Indemnisations au 31/12/2021	34 767	22 790

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Programme n° 158 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre (P169)	86 472 990	86 472 990	91 163 642	91 163 642	85 724 135	85 724 135
Transferts	86 472 990	86 472 990	91 163 642	91 163 642	85 724 135	85 724 135
Total	86 472 990	86 472 990	91 163 642	91 163 642	85 724 135	85 724 135
Total des transferts	86 472 990	86 472 990	91 163 642	91 163 642	85 724 135	85 724 135

L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) est chargé du paiement des indemnités (capital ou rentes viagères) prévues par les trois dispositifs d'indemnisation décrits dans le paragraphe *supra*.

S'agissant des indemnités versées aux victimes de spoliations, l'instruction des dossiers est réalisée par la commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS), instituée auprès du Premier ministre.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, l'instruction des demandes d'indemnisation des orphelins de victimes de persécutions antisémites ou d'actes de barbarie, qui relève du ministère des armées, est réalisée par l'ONAC-VG, aux termes de la délégation de pouvoir consentie par le ministre des armées au directeur de l'établissement.

Pour chaque décision individuelle, négative ou positive, le service instructeur (CIVS ou ONAC-VG) établit un projet qu'il transmet au Premier ministre (Secrétariat général du Gouvernement). Par suite et conformément aux termes des trois décrets mis en œuvre au sein du programme, le Premier ministre prend la décision d'indemnisation correspondante.

Au titre de cette mission, l'ONAC-VG reçoit des services du Premier ministre les crédits nécessaires au paiement des indemnités, ainsi que des frais de gestion. Ainsi, en 2021, l'ONAC-VG a perçu 85 562 543 € de crédits de titre 6, pour le paiement des indemnités, et 161 592 € pour les frais de gestion des dossiers d'indemnisation des orphelins. Ces crédits de titre 3 ne sont pas retracés dans le tableau en raison de leur nature (crédits de catégorie 31).